Juin 2014

Etude sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite dans les villes de Djougou et Malanville au Bénin

Rapport Final

Charles HOUNMENOU, Ph.D.
Consultant International pour l'étude
E-mail: chounmenou@yahoo.fr



En collaboration avec







Avec le soutien financier de







Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire

Table des matières

Remerciements	1
Résumé Exécutif	3
Liste des sigles et abbréviations	5
Liste des tableaux, graphiques et figures	7
Introduction	11
1. Méthodologie de la recherche	17
1.1 Définition des concepts	18
1. 2. Délimitation du cadre de l'étude et échantillonnage	22
1.2.1. Délimitation du cadre de l'étude	22
1.2.2 Echantillonnage	24
1.3. Etapes de mise en œuvre de l'étude	26
1.3.1 Analyse du contexte de l'étude et atelier de cadrage avec les acteurs clés	
1.3.2. Techniques de collecte des données	27
1.3.3. Formation des agents enquêteurs	27
1.3.4 Collecte des données	
1.3.5 Traitement et analyse des données	
1.3.6 Difficultés rencontrées	
1.3.7 Limites de l'étude	29
2. Caractéristiques et ampleur de la prostitution des mineures	
2.1. Profil des mineures en situation de prostitution	
2.1.1 Age des mineures	
2.1.2 Statut de scolarisation et niveau d'éducation scolaire des mineures	
2.1.3 Obédience religieuse des mineures	
2.1.4 Situation matrimoniale des mineures	
2.1.5 Activité principale des mineures	
2.1.6 Environnement familial	
2.2 Pratique de la prostitution par les mineures	
2.2.1 L'âge au premier rapport sexuel	
2.2.2 Temps passé dans la pratique de la prostitution	
2.2.3 Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire	
2.2.4 Nombre approximatif de clients pour une semaine ordinaire	
2.2.5 Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire	
2.2.6 Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire	
2.2.7 Périodes de prostitution	
2.2.8 Contreparties reçues par les mineures	
2.2.9 Stratégies de rencontre des clients	
2.2.10 Lieux des passes	
2.3 Facteurs de vulnérabilité à l'entrée et à la pratique de la prostitution	
2.3.1 Situations sociales vécues avant d'entrer en situation de prostitution	
2.3.2 Raisons de la poursuite de la pratique de prostitution	
2.4 Profil des clients et types d'actes sexuels demandés	58

2.5. Profil et rémunération des intermédiaires dans la mobilité et la prostitution des mi	neures 59
2.5.1 Caractéristiques des intermédiaires dans la mobilité des mineures	59
2.5.2 Analyse des perceptions des intermédiaires responsables de sites de prostitution	62
2.6 Dynamique de l'effectif des mineures en situation de prostitution	64
2.6.1 Proportion des mineures en situation de prostitution	
2.6.2 Proportion des mineures en situation de prostitution par rapport à la population adult	
2.7. Indications sur les garçons mineurs en situation de prostitution	66
3. Mobilité des mineures en situation de prostitution	67
3.1 Lieux d'origine et de résidence des mineurs en situation de prostitution	69
3.2 Caractéristiques des sites de prostitution et mobilité des mineures	72
3.3 Age au premier départ de la famille et principales raisons de changement de lieu de	;
résidence	75
3.3.1 L'âge au premier départ de la famille	75
3.3.2 Principales raisons de changement de lieu de résidence	
3.4 Analyse des liens entre mobilité et situation de prostitution des mineurs	78
4. Santé et Sécurité des mineures en situation de prostitution	81
4.1 Perceptions par les mineures des risques et conséquences de la prostitution	83
4.2 Prévalence d'IST/MST dans la pratique de la prostitution et stratégies de prévention	
protection	
4.3 Prévalence de la violence dans la pratique de la prostitution et stratégies de protec	
4.3.1 Les violences subies par les mineures	
4.3.2 Recours pour secours en cas de violences lors des passes	91
5. Perceptions par les mineures de voies de sortie de la prostitution	95
5.1 Perceptions des mineures en situation de prostitution des ressources d'assistance	96
5.2 Conditions envisagées pour abandonner la pratique de la prostitution	
6. Réponse nationale à la prostitution des filles mineures	101
6.1. Cadre juridique et institutionnel	
6.1.1. Cadre juridique international	
6.1.3. Cadre institutionnel	
6.2. Programmes et interventions organisationnels	
6.2.1 Caractéristiques des structures intervenant dans la protection des mineurs	
6.2.2. Activités et collaboration des structures en réponse à la prostitution des mineurs	
6.3. Limites de la réponse nationale à la lutte contre la prostitution des mineurs	
Recommandations	125
Conclusion	131
Références bibliographiques	135
Annexes	139

Remerciements

Cette étude, ainsi que celles réalisées au Burkina et au Niger, apportent une nouvelle lumière sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite en Afrique de l'Ouest. Elles ont été réalisées dans le cadre du Programme Afrique Contre la Traite et l'Exploitation Sexuelle des enfants (PACTES) mis en œuvre par ECPAT France et ECPAT Luxembourg en collaboration avec leurs partenaires dans les trois pays.

Nous remercions Madame Eléonore Chiossone et le bureau de coordination régionale d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg à Ouagadougou à travers sa Directrice Fatoumata Alfa Cissé et son chargé de projet Karim Sankara pour leur appui technique. Nous tenons à remercier également les représentants d'institutions et d'organisations qui se sont rendus disponibles pour les entretiens dans les trois pays. Nos remerciements vont également à l'endroit des mineurs anonymes et les intermédiaires intervenant dans la prostitution des mineures qui ont participé à ces études.

Nous exprimons notre gratitude à PIED ONG à Djougou et GRADH à Malanville, deux partenaires d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg, dont les contributions ont été cruciales dans les phases clés de la réalisation de l'étude, no+tamment dans l'organisation des divers ateliers relatifs à l'étude, la formation des agents enquêteurs et la collecte des données. Nos remerciements vont aussi à l'endroit d'ESAM, un autre partenaire d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg, pour son appui technique dans la tenue de l'atelier de validation à Cotonou. Nous exprimons notre gratitude à toutes les autorités et représentants d'institutions et associations qui ont participé aux ateliers de cadrage et de validation.

Nous exprimons enfin notre sincère gratitude aux personnels de terrain (agents enquêteurs, chefs d'équipe, superviseurs), de traitement des données (agents de codification et de saisie), aux consultants nationaux et à tous les autres collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de l'étude.

L'équipe de consultation Charles HOUNMENOU, Ph.D., Consultant International pour l'étude

Résumé Exécutif

Dans le cadre de la lutte contre la prostitution des mineurs, ECPAT France et ECPAT Luxembourg ont commandité trois études sur le phénomène dans les villes de Malanville et Djougou au Bénin, Ouagadougou au Burkina Faso et Niamey au Niger. Ces études ont pour objectif principal de contribuer à une meilleure compréhension des liens qui existent entre la mobilité des enfants et leur situation de prostitution. Dans le cadre de cette étude réalisée au Bénin, 261 filles mineures en situation de prostitution, dont 141 à Djougou et 120 à Malanville, ont, d'une part, été interrogées. D'autre part, 27 responsables de structures de protection des enfants et 4 intermédiaires de prostitution ont été enquêtés.

Quasiment toutes les mineures enquêtées ont déclaré pratiquer la prostitution comme activité occasionnelle alors qu'à Ouagadougou et à Niamey, dans le cadre des deux autres études réalisées, plus de la moitié des enquêtées ont dit que la prostitution était leur activité principale. La moyenne du temps passé par les mineures enquêtées dans les deux villes du Bénin est de 24 mois au total.

Les résultats obtenus indiquent une grande mobilité des mineures en situation de prostitution enquêtées. D'abord, 8 mineures sur 10 se sont déplacées d'autres villes du Bénin pour venir résider dans l'une des deux villes de l'étude dans les six dernières années. Ensuite, six autres pays de l'Afrique de l'Ouest sont représentés dans l'effectif de provenance des mineures enquêtées. La répartition spatiale des filles mineures en situation de prostitution montre que presque toutes se prostituent dans plus d'un quartier de la ville. En outre, 1 mineure sur 7 a pratiqué la prostitution dans d'autres villes du Bénin avant d'arriver dans l'une ou l'autre ville de l'enquête. Un constat similaire est fait par rapport aux mineures qui ont déclaré avoir été en situation de prostitution dans d'autres pays avant le Bénin. Si ces résultats confirment le fait que la prostitution est liée au phénomène de mobilité, il n'est cependant pas, en général, le facteur déterminant le déplacement des mineurs. Les réseaux criminels organisés ne seraient alors pas les principaux acteurs de la prostitution des mineurs.

Comme principales raisons ayant motivé la migration (seule ou accompagnée) dans l'une ou l'autre ville, 1 mineure sur 3 évoque l'apprentissage d'un métier ou la poursuite des études. Ces résultats indiquent que la plupart des mineures enquêtées n'ont pas changé de résidence nécessairement pour pratiquer la prostitution. En revanche, elles se sont retrouvées en situation de prostitution pour subvenir à leur besoins essentiels pendant leur formation. Cela implique une situation de vulnérabilité liée non seulement à la mobilité mais aussi aux conditions de vie familiale ou à des situations sociales vécues par les mineures.

En effet, plusieurs facteurs de vulnérabilité peuvent expliquer l'entrée et la poursuite de la prostitution des mineures enquêtées. Tout d'abord, la proportion de mineures vivant séparées de leurs parents biologiques est relativement élevée. La séparation précoce des parents de 4 mineures sur 10 avant leurs 12 ans augmente leur vulnérabilité à l'exploitation car très tôt, elles se sont retrouvées dans des circonstances d'indépendance ou de dépendance qui les contraignent à chercher les ressources nécessaires pour la satisfaction de leurs besoins. Or la période d'âge comprise entre 6 et 12 ans est une période où l'enfant séparé de ses parents est plus vulnérable face aux risques d'abus sexuels. En effet, plus d'1 fille mineure sur 7 a été dans des situations d'abus sexuels avant son entrée en prostitution. Aussi, plus de 2 mineures sur 10 ont eu des grossesses non désirées dans le

passé. Des recherches montrent que des antécédents de grossesses non désirées augmentent les risques de vulnérabilité de l'entrée dans la prostitution. Ensuite, la plupart des enquêtées ont été placées dans des familles ou mariées de force, ce qui pourraient favoriser leur vulnérabilité à l'entrée, voire à la poursuite, de la prostitution. Les résultats montrent en effet que 5 mineures sur 10 ont été soit en situation de confiage soit en situation d'aide-ménagère avant de se lancer dans la prostitution et plus de 2 mineures sur 10 ont été victimes de mariage précoce.

Les mineures interrogées sont nombreuses à avouer continuer à se prostituer pour l'achat de biens matériels pour la plupart non essentiels (60,2%). Les autres motifs principaux qui expliquent la continuité de la prostitution incluent le désengagement parental, la nécessité de satisfaire certains besoins fondamentaux tels que se nourrir, se loger, le désir de se payer les études et le soutien aux parents et à leurs enfants. La tendance dans cette recherche fait ainsi écho de ce que ces mineures pratiquent la prostitution sans y être nécessairement obligées par des proxénètes mais pour des raisons socio-économiques.

L'analyse des résultats liés à la prévalence des infections sexuellement transmissibles (IST) met en évidence le degré très élevé de vulnérabilité des mineures à diverses maladies et infections. En effet, 3 mineures sur 4 avouent ne pas utiliser toujours de préservatifs avec leurs clients. 4 mineures sur 10 déclarent avoir été infectées une fois dans leur vie par les IST/MST dont peut-être le VIH. Tandis qu'au Bénin on constate que c'est 1 mineure sur 4 qui utilise toujours des préservatifs dans l'offre des services sexuels, il faut souligner qu'au Burkina, 9 enquêtés sur 10 utilisent toujours des préservatifs. La majorité des mineures enquêtées au Bénin hésite à faire le dépistage de VIH/SIDA de peur de savoir quelles sont infectées. Les proportions à ce niveau imposent qu'un travail approfondi de sensibilisation et d'éducation soit mené dans les deux villes.

Cependant, les mineures en situation de prostitution n'ignorent pas les opportunités de sortie qui existent. En effet, 1 mineure sur 4 a eu des contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants (ONG, centre social, police, etc.). 7 filles mineures sur 10 ont confié leur intention d'abandonner un jour la prostitution. Il se pose dès lors un problème d'écoute des mineures dans cette situation plutôt délicate.

Une observation importante sur la base des résultats des données des acteurs clés est que la prostitution des mineurs n'est pas le domaine majeur de leurs programmes d'intervention. Les institutions publiques paraissent les structures les moins engagées dans des programmes qui contribuent à la réduction de la prostitution des mineurs. Les limites à la réponse nationale de la prostitution des mineurs au Bénin sont notamment liées aux difficultés de collaboration et de ressources rencontrées par les structures non-gouvernementales qui interviennent dans la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle.

Liste des sigles et abréviations

ABMS/PSI Association Béninoise pour le Marketing Social et la Communication en Santé

CIPCRE Cercle International pour la Promotion de la Création

CLOSE Comité de Liaison des Organisations Sociales de protection des Enfants

CNAB Confédération Nationale des Artisans du Bénin

ECPAT End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for

sexual purposes

EDS Enquête Démographique et de Santé
ESAM Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde

ESEC Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales

ESET Exploitation Sexuelle des Enfants dans le cadre des voyages et du

Tourisme

GRADH Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Humain
INSAE Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPEC Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants

MFASSNHPTA Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des

Handicapés et des Personnes de Troisième Age

OCPM Office Central de la Protection des Mineurs

ODEVIC Organisation pour le Développement et la Vie des Communautés

OEV Orphelins et Enfants Vulnérables
OIT Organisation Internationale du Travail
OSV Organisation pour le Service et la Vie

PACTES Programme Afrique Contre la Traite et l'Exploitation Sexuelle des Enfants

PIED Programme d'Insertion des Enfants Déshérités
PNLS Programme National de Lutte contre le SIDA

QCM Question à Choix Multiple

RETRAME Réseau de Lutte contre le Trafic et la Maltraitance des Enfants

TS Travailleuse de sexe

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Education, La Science et la Culture

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNODC Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

Liste des tableaux, graphiques et figures

Liste des tableaux	
Tableau 1 : Répartition (%) des enquêtées selon les critères de sélection2	5
Tableau 2 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leurs caractéristiques	
sociodémographiques3	2
Tableau 3 : Répartition (en %) selon le niveau d'éducation scolaire et la nationalité	5
Tableau 4 : Répartition (en %) des mineures dans les deux villes selon l'activité principale et la	
nationalité39)
Tableau 5 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leur environnement	
familial actuel4	1
Tableau 6 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur âge actuel et l'âge	
au premier rapport sexuel4	3
Tableau 7 : Répartition (effectif) des filles mineures en situation de prostitution selon le temps passé	
dans la prostitution et l'âge4	5
Tableau 8 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leurs expériences	
sexuelles4	
Tableau 9 : Répartition des mineures (%) par rapport à la période habituelle de prostitution4	8
Tableau 10 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un	
rapport sexuel dans les deux villes4	8
Tableau 11 : Estimation de la moyenne, du minimum, du maximum des contreparties reçues par les	
mineures50	C
Tableau 12 : Répartition (en %) des mineures selon les lieux habituels de rencontre avec les clients	
potentiels5	2
Tableau 13 : Répartition (en %) des mineures selon les situations sociales vécues avant de passer en	
situation de prostitution54	4
Tableau 14 : Répartition (en %) des mineures selon les raisons de poursuite de la pratique de la	_
prostitution	
Tableau 15 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon les actes sexuels offerts	
et quelques caractéristiques des clients	8
Tableau 16 : Répartition (en %) des mineures selon le profil des intermédiaires ayant joué un rôle dans	
leur migration)
Tableau 17 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon les caractéristiques de	
leurs intermédiaires	
Tableau 18 : Projections de la population du Bénin, Malanville et Djougou pour 2013 et 201469	5
Tableau 19 : Répartition (%) des mineures en situation de prostitution dans les deux villes selon la	_
nationalité	9
Tableau 20 : Répartition spatiale des filles mineures en situation de prostitution dans les	_
arrondissements enquêtés de la ville de Djougou	2
Tableau 21 : Répartition spatiale des filles mineures en situation de prostitution dans la ville de	

Tableau 22 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon le changement ou
non de résidence au cours des 6 dernières années et l'âge au 1er départ de la famille
Tableau 23 : Raison principale de changement de lieu de résidence antérieur pour aller dans la ville
actuelle (en %)
Tableau 24 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leur situation de
confiage et leur changement de résidence au cours des 6 dernières années77
Tableau 25 : Quelques indices caractéristiques de la mobilité des filles mineures en situation de
prostitution
Tableau 26 : Répartition (en %) des mineures en fonction de leurs connaissances des situations de
risques sanitaires et autres liés à la prostitution83
Tableau 27 : Répartition (en %) des filles mineures en situation de prostitution selon la fréquence
d'utilisation de préservatifs et la contraction d'IST/MST (VIH/SIDA)84
Tableau 28 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon les raisons de la non
·
utilisation systématique des préservatifs avec leurs clients
Tableau 29 : Répartition des mineures ayant contracté une fois des IST/ MST en fonction des recours
pour des soins médicaux
Tableau 30 : Répartition des mineures selon qu'elles utilisent des méthodes contraceptives autres que le
préservatif87
Tableau 31 : Statut de scolarisation et test de VIH88
Tableau 32 : Répartition (en %) des mineures ayant fait leur test de VIH/SIDA en fonction de la période
du test88
Tableau 33 : Répartition (en %) des mineures n'ayant pas fait le test du VIH/SIDA en fonction des raisons
évoquées89
Tableau 34 : Répartition (en %) des mineures selon la fréquence de violence physique et pécuniaire de
leurs partenaires90
Tableau 35 : Proportion des mineures ayant été victimes de violence de la part des membres de la
communauté91
91 Tableau 36 : Répartition des mineures selon le recours en cas de violence subies lors des passes
Tableau 37 : Répartition (en %) de mineures ayant eu de contacts avec des structures d'assistance et de
protection des enfants selon l'utilité perçue de ces structures96
Tableau 38 : Répartition des filles mineures en situation de prostitution selon les voies de sortie du
travail de sexe99
Tableau 39 : Répartition (en %) des structures enquêtées selon la catégorie et le champ géographique
de couverture en matière de protection des mineurs108
Tableau 40 : Difficultés rencontrées par les structures des forces de défense et de sécurité dans la lutte
contre l'ESEC
Listo dos guanhiguas
Liste des graphiques
Graphique 1 : Répartition des enquêtées selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire
pour l'ensemble des deux villes
Graphique 2: Répartition des mineures (%) selon la personne avec laquelle elles vivent et leur statut de
scolarisation

Graphique 3 : Répartition (%) des mineures selon les stratégies utilisées pour trouver des clients 51
Graphique 4: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur intention
d'abandonner la prostitution
Graphique 5 : Catégories d'enfants assistés par les structures publiques
Graphique 6 : Répartition (%) des activités menées par les structures publiques dans le cadre de la
prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution 110
Graphique 7 : Répartition (%) des types de violences/exploitations sexuelles contre les enfants pour
lesquels les forces de défense et de sécurité ont fait des interventions
Graphique 8 : Répartition des ONG et associations sur la base de leurs domaines d'activités 115
Graphique 9 : Répartition (%) par catégories d'enfants avec qui les ONG travaillent 116
Graphique 10 : Répartition (%) des structures selon les types de projets d'assistance ou de protection
des enfants réalisés
Graphique 11 : Répartition (%) des ONG selon les types d'interventions exécutées
Graphique 12 : Répartition (%) des types d'activités menées par les ONG et Associations à l'endroit des
enfants victimes d'exploitation sexuelle
Graphique 13 : Répartition (%) des types de contributions spécifiques des ONG et associations dans le
cadre de la collaboration avec d'autres structures
Liste des figures
Figure 1. Carte de situation des communes de Djougou et Malanville au Bénin
Figure 2 : Lieu de provenance (pays) des filles mineures en situation de prostitution à Djougou et
Malanville71
Figure 3: Répartition des sites identifiés et enquêtés dans la ville de Djougou



premier Congrès Mondial Le contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales (ESEC), tenu à Stockholm (Suède) en 1996, a suscité une prise de conscience globale sur ce problème. Il a marqué la première reconnaissance par 122 pays de l'existence de ce phénomène. Les représentants des gouvernements de ces pays, les agences des Nations Unies, les ONG et les jeunes présents à Stockholm en 1996 ont adopté à l'unanimité une Déclaration et un Programme d'Action, et se sont engagés à participer à un partenariat mondial pour lutter contre l'ESEC.

Depuis 1996, de nombreux acteurs dans le monde ont concentré leurs efforts autour de la Déclaration et du Programme d'Action, et plus d'entités gouvernementales et nongouvernementales se sont unies pour défendre le droit des enfants à être protégés contre l'exploitation sexuelle. Cette alliance globale, renforcée par le Second Congrès Mondial tenu à Yokohama (Japon) en 2001 et le Troisième Congrès Mondial qui a eu lieu en novembre 2008 à Rio (Brésil), a fait des progrès en améliorant la protection des enfants contre l'ESEC. Cependant, la sophistication croissante des ressources disponibles pour ceux qui cherchent à exploiter les enfants rend la tâche de protection des enfants plus difficile.

En effet, bien que l'ESEC se retrouve dans presque tous les pays du monde, il est difficile de disposer de statistiques fiables, non seulement de par le caractère clandestin du phénomène, mais aussi de par l'inexistence de méthodes de mesure communes pour en déterminer l'ampleur. D'après des estimations mondiales récentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), sur les 12,3 millions de personnes victimes du travail forcé, 1,39 million sont victimes d'ESEC dont 40 à 50 % d'entre elles sont des enfants (OIT, 2005). Selon une étude de l'UNICEF réalisée en 2008, aujourd'hui, aucun pays d'Afrique de l'Ouest

et du Centre ne peut prétendre être épargné par le problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Mais les données statistiques sur le nombre d'enfants victimes de cette forme d'exploitation sont insuffisantes et de ce fait, les moyens mis en place pour prévenir et lutter contre ce phénomène restent limités et de portée relative dans tous ces pays.

Le Bénin a été identifié comme étant un pays d'origine, de transit et de destination des enfants victimes de traite (BIT & INSAE, 2009; CIPCRE, 2009; UNODC, 2006). Mais l'ESEC, l'une des finalités du phénomène de la traite des enfants, n'est pas toujours expressément prise en compte dans les recherches ou actions de protection des enfants au Bénin (CIP-CRE, 2009). Tandis qu'un certain nombre d'études ont été faites dans les vingt dernières années sur la prostitution des femmes adultes au Bénin, très peu de recherches portant sur la prostitution des mineurs ont été réalisées (CIPCRE, 2009 ; ECPAT International, 2007; UNESCO, 1992). Un rapport d'ECPAT International, publié en 2007, fournit des informations sur les actions entreprises et les insuffisances dans la lutte contre l'ESEC dans le pays sur la base du canevas de la Déclaration et du Programme d'Action.² Selon ce rapport, lors d'un atelier international d'échange régional de ressources organisé par ECPAT International, des groupes du Bénin ont déclaré que des ressortissants étrangers ont été impliqués dans l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme (ESET).

¹UNICEF, «Exploitation et abus sexuels des enfants. En Afrique de L'Ouest et du Centre : Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004) », 2008. Cette analyse de situation a été réalisée dans le cadre de la préparation

_

au 3 Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents qui se tiendra à Rio, du 25 au 28 novembre 2008.

² ECPAT International, «Global Monitoring: Report on the status of action against commercial sexual exploitation of children—Benin», 2007.

Cette observation d'ECPAT International (2007) confirme le Rapport Alternatif du Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant sur la Mise en Œuvre de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant au Bénin de 2006 qui a montré que l'exploitation des enfants béninois dans la pornographie est étroitement liée à l'ESET. Le rapport appuie l'existence de cas d'exploitation sexuelle dans lesquels des enfants béninois sont utilisés dans la production de matériel pornographique sous deux formes principales.³ Premièrement, au Bénin, les hommes riches, généralement en provenance d'Asie, des Etats-Unis, et d'Europe demandent des mineurs à des fins sexuelles. Les contacts entre les auteurs de l'ESET et les enfants se produiraient surtout dans les grandes villes du Bénin où les filles défavorisées, généralement âgées entre 13 et 16 ans, sont abusées sexuellement pour de l'argent et des cadeaux. Deuxièmement, d'autres enfants sont attirés à l'étranger, en particulier l'internet, où ils peuvent être contactés par des personnes qui leur offrent la possibilité d'étudier ou de s'enrichir à l'étranger. Une fois à l'extérieur, ils sont obligés de travailler dans la pornographie. Par ailleurs, malgré sa criminalisation en 2004, le mariage des encomme fants, considéré une forme d'exploitation sexuelle commerciale, est toujours très commun dans les régions rurales du Bénin.

L'état béninois, signataire de la *Déclaration* et du *Programme d'Action* de Stockholm, a lancé des campagnes de sensibilisation publiques pour promouvoir les droits de l'enfant. Beaucoup de séminaires ont été organisés par des agences gouvernementales sur la protection des enfants et la traite des enfants en particulier. Cependant, on remarque l'inexistence de

³Organisation Mondiale contre la Torture, Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde and Animation et Développement des Initiatives Artisanales et Aide à l'Enfance, Droits de L'enfant au Benin: Rapport Alternatif au Comité des Nations Unies des Droits de l'enfant Sur la Mise en Œuvre de la Convention Relative aux Droits de l'enfant au Bénin. Geneva. Septembre 2006.

programmes gouvernementaux pour lutter contre l'ESEC alors que certaines organisations estiment que le phénomène est en hausse dans le pays (CIPCRE, 2009; UNICEF, 2008; ECPAT 2007). Pour pallier les insuffisances des ministères et des structures en charge de la protection de l'enfance, des agences des Nations Unies telles que l'UNICEF et l'UNESCO et des ONG internationales telles que PLAN International, CARE et surtout ECPAT International appuient des associations et ONG locales qui ont mis en place des actions en matière de prise en charge médicale, juridique et psycho-sociale, de réinsertion et de suivi des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels.

Mais les activités de ces associations et ONG restent limitées géographiquement et leurs capacités de prise en charge et de suivi des enfants restent faibles. En effet, ces structures sont face à de nombreuses contraintes, incluant l'absence de standards de prise en charge de enfants, le manque d'approche spécialisée vis-à-vis de la problématique spécifique de l'exploitation sexuelle des enfants, l'insuffisance des alternatives de réintégration, l'absence de mesure d'impact des programmes sur l'évolution de la situation des enfants et les difficultés d'obtention de données fiables dues à l'absence de systèmes de collecte et de traitement des informations.4 Aussi, ces difficultés d'obtention de données fiables freinent le développement de programmes appropriés qui concourent à la protection des enfants victimes.

C'est dans ce contexte qu'ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale et membres du réseau international ECPAT, et leurs partenaires en Afrique de l'Ouest ont décidé de mobiliser et d'appuyer les communautés pour la mise en place de mécanismes d'encadrement en direction des mineurs en situation de dépla-

_

⁴UNICEF, Exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre,2008.

cement considérés comme étant à risque ou en situation de prostitution, et de renforcer leur prise en charge. Ces deux organisations jugent important de connaître les déterminants de la prostitution des mineurs et de mesurer l'ampleur du phénomène. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de leur « Programme Afrique Contre la Traite l'Exploitation Sexuelle des enfants » (PACTES), elles ont commandité la réalisation de trois études sur les liens entre les mouvements de déplacement des mineurs et la situation de prostitution dans laquelle se trouvent certains de ces mineurs.

L'objectif général de ces études est de contribuer à une meilleure compréhension des liens qui existent entre la mobilité⁵ des enfants et les mineurs en situation de prostitution. Il s'agit notamment d'identifier les critères de vulnérabilité des mineurs en situation de mobilité face aux risques d'exploitation sexuelle, afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans chacun des trois pays. Les objectifs spécifiques de l'étude sont d'établir le profil et les caractéristiques des mineurs en situation de prostitution; et de fournir des recommandations pour améliorer les mécanismes de prévention, de protection et de réinsertion des mineurs en situation de prostitution au Bénin, au Burkina Faso et au Niger.

⁵ Afin de couvrir l'ensemble des situations de déplacement des enfants, la présente étude se réfère au phénomène de mobilité, plus large que celui de la migra-

tion.

Les résultats attendus de ces études sont les suivants :

Etablir le profil et les caractéristiques des mineurs en situation de prostitution, notamment :

- √ faire une estimation chiffrée du nombre de filles mineures en situation de prostitution,
- ✓ faire une estimation de la proportion de filles mineures en situation de prostitution par rapport à la population adulte,
- ✓ faire une estimation de la proportion de filles mineures migrantes en situation de prostitution par rapport aux filles mineures locales,
- ✓ Etablir le profil des filles mineures en situation de prostitution (milieu familial, niveau d'éducation, expérience professionnelle, situation matrimoniale...),
- ✓ Etablir une cartographie des principaux lieux d'origine des filles mineures en situation de prostitution,
- ✓ Etablir une cartographie des principaux lieux de prostitution des filles mineures et leurs caractéristiques (site de jour et/ou de nuit, site saisonnier,...),
- ✓ Etablir l'âge moyen, les facteurs et les causes d'entrée en prostitution (mariage précoce/forcé, confiage, etc.),
- ✓ Déterminer les différents mécanismes de recrutement des filles mineures dans la prostitution,
- ✓ Caractériser les conditions de travail (rémunération, obligations, maltraitance/violence, utilisation de préservatifs, réseau professionnel...),
- ✓ Donner des indications sur l'existence de garçons mineurs en situation de prostitution et leur profil (notamment sur leur situation avant l'entrée dans la prostitution).

Fournir des recommandations pour améliorer les mécanismes de prévention, de protection et de réinsertion des mineurs en situation de prostitution au Bénin, au Burkina Faso et au Niger :

- ✓ Analyse du contexte national (socioéconomique, juridique, institutionnel, etc.) en rapport avec la problématique de l'étude.
- ✓ Identification des principaux acteurs impliqués dans la protection des enfants en situation de migration, en situation de rue ou en situation de prostitution.

Le rapport est organisé en cinq axes qui prennent en compte :

- √ L'approche méthodologique,
- ✓ Les caractéristiques et ampleur de la prostitution des mineurs,
- √ La mobilité des mineurs en situation de prostitution,
- ✓ La santé et la sécurité des mineurs en situation de prostitution,
- ✓ Les perceptions des mineurs des voies de sortie de la situation de prostitution,
- ✓ La réponse nationale à la prostitution des mineurs.



Quatre points sont développés dans cette section: la définition des concepts relatifs à cette étude, la délimitation du champ de l'étude et l'échantillonnage, les étapes de mise en œuvre de l'étude et les difficultés et limites de l'étude.

1.1 Définition des concepts

Abus sexuel

L'abus sexuel d'un enfant peut être défini comme l'interaction ou le contact à caractère sexuel entre un enfant et un autre enfant plus vieux ou qui en sait plus que lui, un adulte, un frère, une sœur, ou un parent. L'enfant est alors utilisé en tant qu'objet de satisfaction sexuelle pour les besoins de l'abuseur. L'abus sexuel comprend des actes très différents, qui n'impliquent pas nécessairement un contact physique entre l'auteur de l'abus et l'enfant. C'est par exemple le cas des actes d'exhibitionnisme ou de voyeurisme, notamment lorsqu'un adulte regarde un enfant se déshabiller ou lorsqu'il encourage ou force un enfant à prendre part à des activités sexuelles avec quelqu'un d'autre pendant que l'abuseur observe ou filme ces activités.

Clients

Ce sont les individus qui ont recours à la prostitution de mineurs avec une contrepartie en espèces ou en nature. Le terme « client » fait référence à un acte commercial et reviendrait donc à considérer l'enfant comme un objet commercial. Il a été employé dans cette étude pour faciliter la compréhension du lecteur cependant ECPAT France privilégie l'utilisation du terme « auteur d'abus sexuel ».

6 ECPAT France & ECPAT Luxembourg, « Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger », Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou ,Burkina Faso.

Confiage

Pratique qui correspondait à l'origine à un mécanisme de socialisation de l'enfant par le travail/l'éducation et à une forme d'entraide entre segments sociaux ou familiaux. Les parents confiaient l'enfant à un foyer d'accueil en raison des opportunités qu'il pouvait lui offrir. Ces dernières années, on assiste à une forme de perversion de cette pratique qui place certains enfants dans une situation de production de biens et de services au profit du tuteur.⁷

Enfants

L'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule qu'un enfant est défini « comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». Établir un âge normalisé pour définir la période de l'enfance a des implications sur le traitement légal des enfants victimes. Les enfants ne peuvent jamais consentir à leur propre exploitation et abus, ils doivent toujours être vus devant la loi en tant que victimes et non en tant que criminels.

C'est la raison pour laquelle dans le cadre de cette étude, lancée dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, un enfant (ou mineur) a été défini comme tout être humain âgé de moins de dixhuit ans.

⁷ Projet «Mobilités» (2011), Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? Nos positions et recommandations. Rapport régional de synthèse – Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 84 p (voir page 16)

Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC)

Selon l'alinéa 5 de la Déclaration et du programme d'action du 1er Congrès Mondial contre l'ESEC à Stockholm en 1996, «L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une violation fondamentale de leurs droits. Elle comprend l'abus sexuel par l'adulte et une rétribution en nature ou en espèces versée à l'enfant ou à une ou plusieurs tierces personnes. L'enfant y est traité comme un objet sexuel et comme un objet commercial. L'exploitation sexuelle des enfants à fins commerciales constitue une forme de coercition et de violence exercée contre les enfants, et équivaut à un travail forcé et à une forme contemporaine d'esclavage ».

On note trois formes principales d'ESEC, qui sont étroitement liées: la prostitution des enfants, y compris l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme (ESET), la pornographie impliquant des enfants et la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. D'autres formes incluent certains mariages d'enfants.

Exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme (ESET)

ECPAT définit l'ESET comme « l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales par les personnes qui voyagent, pour des raisons personnelles ou professionnelles, d'un endroit à un autre et qui s'adonnent à des actes sexuels avec des mineurs ». Ils peuvent voyager d'un pays plus riche vers un pays moins développé, mais les auteurs des abus sexuels sont également des voyageurs dans leur propre pays ou région.⁸

Mariage forcé

Les mariages forcés sont généralement aussi des mariages dits « précoces » ou « d'enfants », c'est-à-dire une union forcée où l'un des deux époux est âgé de moins de 18 ans. Il peut être considéré comme une forme d'ESEC lorsqu'il implique des contreparties en nature ou en argent pour la famille de l'enfant ou l'enfant lui-même.

Migration de l'enfant

Le déplacement et le séjour de l'enfant hors de son lieu habituel de vie pour accéder à des opportunités de travail, d'éducation ou de formation.⁹

Mobilité des enfants

Le terme de mobilité des enfants regroupent des situations plus larges que les situations de migration. En effet, si l'on reprend la définition de Terre des hommes dans leur rapport sur le projet Mobilités, les principales formes de mobilité sont non seulement la migration mais aussi le placement, l'aventure, la traite, les enfants soldats et les enfants réfugiés ou déplacés.

La mobilité des enfants se caractérise par sa nature multiforme et la grande variété des pratiques à travers lesquelles elle se concrétise. Déjà nombreuses à l'origine, les formes de mobilité des enfants et des jeunes tendent depuis 30 ans à se multiplier, à se diversifier et à muter.

La mobilité s'est donc progressivement substituée à la migration dans la recherche, illustrant l'intérêt porté à de nouvelles modalités de déplacement caractérisant la globalisation. La mobilité des enfants désigne les déplacements d'enfants entre différents espaces géographiques et sociaux, ainsi que les expé-

⁸ Source: Muireann O'Briain, Milena Grillo et Helia Barbosa, « L'exploitation sexuelle des enfants et adolescents dans le tourisme – Une contribution d'ECPAT International au troisième congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents. Rio de Janeiro, Brésil 25-28 novembre 2008 », soumis par ECPAT International, 2008

⁹ Terre des hommes, « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 29)

riences vécues par ces enfants au cours de leurs mouvements et séjours en divers lieux de leur parcours. Un enfant mobile est un enfant qui, ayant quitté son lieu de vie habituel, vit des transformations de son identité et de ses conditions d'existence¹⁰. Cette définition ne se limite pas à la notion géographique de déplacement. Elle embrasse toute la période durant laquelle l'enfant vit hors de son milieu d'origine mais continue de l'identifier comme son milieu d'appartenance. Elle s'applique quels que soient l'âge de l'enfant, son sexe, les raisons de son déplacement, son itinéraire, la manière dont il se déplace, ses conditions d'existence, les effets qu'entraine sa mobilité, etc.

Afin de couvrir l'ensemble des situations de déplacement des enfants, la présente étude se réfère au phénomène de mobilité, plus large que celui de la migration.

Pornographie mettant en scène des enfants

« On entend par pornographie mettant en scène des enfants toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles. » ¹¹

Prostitution des enfants

« On entend par prostitution des enfants le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage ». 12

Il est important de souligner que les enfants sont aussi impliqués dans la prostitution lorsqu'ils ont des rapports sexuels en échange de leurs besoins fondamentaux comme de la nourriture, un abri ou une protection, ou encore en échange de faveurs telles que de meilleures notes scolaires ou de l'argent de poche supplémentaire qui leur permet d'acheter des biens de consommation. Les enfants peuvent être exploités par un proxénète, qui effectue la transaction, ou par l'auteur même de l'abus sexuel, qui est directement en contact avec l'enfant.

La question de savoir si l'enfant choisit d'avoir recours à la prostitution afin de survivre ou d'acheter des biens de consommation ne se pose pas. On considère qu'il est forcé par des circonstances, des normes et valeurs sociales ou des agents individuels, à entrer dans des situations où des adultes profitent de sa vulnérabilité pour l'exploiter sexuellement. En ce sens, les expressions « enfant prostitué » ou « enfant travailleur du sexe » ne reflètent pas la réalité et sont à proscrire puisqu'ils impliqueraient que l'enfant a choisi. Il convient donc de parler « d'enfant en situation de prostitution » ou « d'enfant victime d'exploitation sexuelle ».

Proxénétisme

Activité consistant à favoriser la prostitution d'autrui ou à en tirer profit. Le proxénétisme comprend en général le fait :

- d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui,
- de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir

¹⁰ Terre des hommes, « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 22)

¹¹ Article 2 c) - Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – 2000

¹² Article 2 b) - Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – 2000

- des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution,
- d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.

Traite des enfants

- Le Protocole de Palerme¹³ définit la traite des personnes comme tout acte de recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil d'une personne dans le but de l'exploiter, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays dans lequel elle vit.
- L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.
- Selon le Protocole de Palerme, le consentement de la victime à être exploitée ne peut être pris en compte si celle-ci est un enfant (personne de moins de 18 ans), même si aucun des moyens suivants n'a été utilisé : « force, coercition, enlèvement, escroquerie, abus de pouvoir ou actions menées alors que la victime est vulnérable ou sous le contrôle d'une autre personne ».

Les intermédiaires de la traite, au sens général sont toutes les personnes qui facilitent à un moment quelconque l'exploitation de l'enfant victime de traite de par son recrutement, son transport, son transfert, son hébergement ou son accueil.

Dans le cas de la mobilité, il y a traite lorsqu'une étape du déplacement de l'enfant (recrutement, transport, transfert, accueil, hébergement) s'accompagne d'une intention délibérée d'exploiter l'enfant et de le soumettre à une pire forme de travail (servitude pour dettes, esclavage, travaux forcés, exploitation sexuelle...). ¹⁴

¹³ Art 3.a du Protocole de Palerme / Protocole additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté le 15 novembre 2000

¹⁴ Terre des hommes, « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 29)

1. 2. Délimitation du cadre de l'étude et échantillonnage

1.2.1. Délimitation du cadre de l'étude

Cette étude sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite au Bénin a porté sur les villes de Djougou et de Malanville, situées respectivement dans les départements de la Donga et de l'Alibori au nord du pays comme l'indique la carte (figure 1). Elles ont été identifiées comme des plaques tournantes de la prostitution bien qu'elles soient suffisamment éloignées des grandes capitales comme Cotonou et Porto-Novo. Leurs situations géographiques leur assurent l'influence des pays limitrophes comme le Niger, le Burkina Faso, le Togo et le Nigéria qui alimentent le phénomène de la prostitution par la migration transfrontalière.

La ville de Djougou est située à environ 461 km de Cotonou, capitale économique du Bénin, et à une quarantaine de kilomètres de la frontière togolaise. 16 C'est une ville carrefour ayant des ouvertures sur des pays tels que le Togo, le Burkina, et le Niger. La position géographique de cette ville fait qu'elle draine du monde venu d'un peu partout pour des activités commerciales avec d'autres pays de l'hinterland. Selon les résultats provisoires du RGPH4 de Mai 2013, la population actuelle de Djougou est de 266 522 habitants, soit une augmentation de 3,45% de 2002 à 2013 (IN-SAE, 2013). Plus de 60% de la population est jeune avec une tendance à l'émigration. Les religions pratiquées par les populations de Djougou sont: l'islam (72,3%), le catholicisme (8,1%), les religions traditionnelles (6,9%), le protestantisme (2,8%) et divers autres cultes (9,9%).¹⁷ La ville de Djougou est peuplée en majorité du groupe socioculturel Yom-Lokpa qui constitue 51,5% de la population, suivi des Dendi représentant 16,8% et les Peuhl (10,3%).¹⁸

La ville de Malanville est située à 622 km de Cotonou. 19 Elle fait frontière à la République du Niger par la ville de Gaya. Selon les résultats provisoires dur RGPH4 de Mai 2013, la population actuelle de Malanville est de 168 006 habitants, dont 84 278 personnes de sexe féminin et 83 728 personnes de sexe masculin, avec une croissance de 4,57% depuis le RGPH3 de 2002 (INSAE, 2013). Cette population est très inégalement répartie. 20 Le rayonnement sous régional du marché de Malanville ainsi que la position centrale de la ville sur l'axe Cotonou-Niamey en font un véritable carrefour commercial, une ville de transit où les transporteurs affluent quotidiennement. La religion dominante à Malanville est la religion musulmane. Elle est pratiquée par 80% de la population. Viennent ensuite le Catholicisme, le Protestantisme, les églises évangéliques, et des religions traditionnelles.²¹

¹⁵ CIPCRE, 2009.

¹⁶ Plan de développement économique et social dela commune de Djougou (PDC), novembre 2003.

¹⁷ Bureau central d'assistance technique (BCAT)/ 2ème Projet de lutte contre la traite d'enfants au Bénin. Causes structurelles de la traite des enfants. Etudes dans les zones d'intervention des initiatives non étatiques (Composante 2 LCTE2). Rapport monographique Zone Djougou-Ouaké.

¹⁸ PDC Djougou, 2003.

¹⁹ Annuaire Mairie de Malanville.

http://www.annuaire-mairie.fr/ville-malanville.html

²⁰ PDC Malanville, 2004.

²¹Idem.

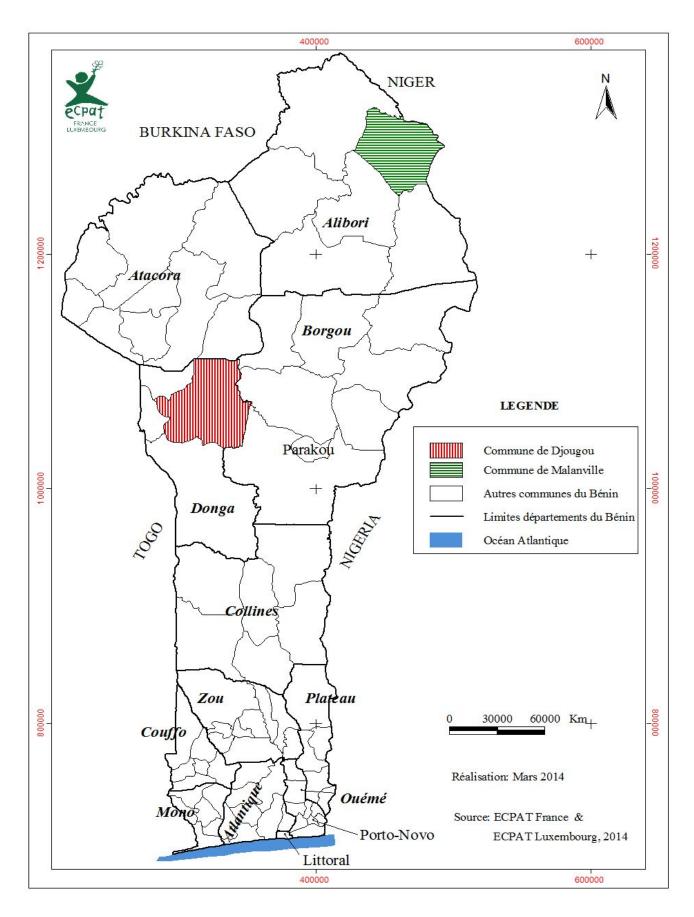


Figure 1. Carte de situation des communes de Djougou et Malanville au Bénin

1.2.2 Echantillonnage

La population cible de l'enquête est constituée de mineurs en situation de prostitution dans ces deux villes. La taille de l'échantillon ne pouvait pas être initialement estimée en raison du caractère clandestin du phénomène de la prostitution des mineurs et en l'absence d'une base de sondage antérieure fiable sur la prostitution des mineurs au Bénin. L'équipe de l'étude a donc réalisé une opération de recensement/enquête en utilisant un échantillonnage de convenance et la technique «boule de neige» pour la collecte des données.²² Pour ce qui est de la technique d'échantillonnage, l'équipe de recherche a dans un premier temps identifié les sites potentiels de prostitution et de rencontre des mineurs (Night-club, vidéo club, parking gros porteurs, etc.) grâce à un agent de terrain dans chacune des villes. Dans un second temps, elle a interviewé toutes les mineures, rencontrées sur les sites qui ont accepté de répondre au questionnaire - soit au total 320 filles - en vérifiant qu'elles entraient dans la définition du public cible (avoir tenu des rapports sexuels et en avoir été rétribuée d'une façon quelconque) grâce à des questions préliminaires insérées au début du questionnaire.

Dans le but d'enquêter des garçons mineurs en situation de prostitution, par le biais de deux questions dans le questionnaire, il est demandé aux filles mineures enquêtées si elles en connaissaient, et si oui, ou l'on pouvait les rencontrer. Malgré cette stratégie, aucun garçon en situation de prostitution n'a été identifié ou rencontré dans le cadre de l'étude. La même stratégie a été utilisée avec les mêmes enquêtées pour identifier d'autres

filles mineures en situation de prostitution. C'est ainsi que de proche en proche la technique dite « boule de neige » a été utilisée dans la présente étude pour rencontrer et enquêter d'autres mineures en situation de prostitution. L'utilisation des deux techniques précitées a permis d'enquêter au total 261 filles mineures dans les 2 villes cibles de l'enquête, soit une proportion de 96% des mineures rencontrées qui ont été rétribuées d'une façon quelconque pour avoir eu des rapports sexuels.

Dans la ville de Djougou, on dénombre 141 filles mineures en situation de prostitution, soit une proportion de 54% du total des mineures ayant reçu une rétribution d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens dans les deux villes contre 120 dans la ville de Malanville, soit une proportion de 46,0% (*Tableau 1*).

Un échantillon de convenance est un échantillon choisi lors d'une étude pour des raisons pratiques d'accessibilité. On prélève un échantillon en se fondant sur certains jugements au sujet de l'ensemble de la population. Dans la technique «boule de neige», l'on utilise des personnes enquêtées comme source d'identification d'unités additionnelles d'enquête.

Tableau 1: Répartition (%) des enquêtées selon les critères de sélection

MODALITE	DJOUGOU		MALANVILLE		ENSEMBLE	
MODALITE	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
As-tu tenu une fois des rap	ports sexuels	;?				
Connaît l'âge auquel elle a eu ses premiers rap- ports sexuels	135	89,4	128	75,7	263	82,2
Ne sait pas l'âge auquel elle a eu ses premiers rapports sexuels	9	6	0	0,0	9	2,8
N'a jamais eu de rap- ports sexuels	7	4,6	41	24,3	48	15,0
Total	151	100.0	169	100,00	320	100,0
As-tu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens ?						
Oui	141	97,9	120	93,8	261	96,0
Non	3	2,1	8	6,2	11	4,0
Total	144	100,0	128	100,0	272	100

1.3. Etapes de mise en œuvre de l'étude

La mise en œuvre de l'étude a été faite en trois étapes :

- l'analyse du contexte de la prostitution des mineurs dans les deux villes, appuyée par un atelier d'échange avec différents acteurs sur la problématique de l'étude,
- la collecte de données auprès des mineurs en situation de prostitution avec des agents de terrain,
- l'enquête auprès des responsables de structures qui interviennent dans le domaine de la protection de l'enfance et de la sécurité publique, et les intermédiaires de la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle.

1.3.1 Analyse du contexte de l'étude et atelier de cadrage avec les acteurs clés

Une revue documentaire a été effectuée afin de faire le point sur la littérature existante concernant les questions de migration et de prostitution des mineurs. Cette phase de l'étude a été marquée par l'appropriation d'une quantité importante de documents en rapport avec la problématique de la présente étude. Il a aussi été procédé à un recensement des structures et acteurs clés qui interviennent dans les domaines de la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes, de la traite des enfants, de la santé sexuelle et de la protection des enfants en général. Cette recherche documentaire a servi de support à la préparation de l'enquête et des outils de collecte de données, et a permis de faire une première analyse de la problématique de la prostitution des mineurs au Bénin en ayant quelques indications sur son ampleur, l'identification des sites de prostitution dans les deux villes cibles et une partie des stratégies d'accès à la cible.

Conjointement avec la revue documentaire, un travail préliminaire d'exploration des sites potentiels de prostitution des mineurs a été réalisé dans les deux villes par deux agents de terrain. Ce travail a été complété par les données d'une étude de recensement des sites de prostitution au Bénin réalisée en 2008.²³ Cela a permis d'avoir un répertoire de sites de prostitution au Bénin, et particulièrement dans les deux villes cibles de l'enquête.

Ensuite, un atelier de rencontre avec les acteurs clés a été organisé à Djougou le 6 janvier 2014 sur la base des objectifs suivants : i) présenter aux acteurs les objectifs et la méthodologie de l'étude, ii) valider la méthodologie et les outils de collecte par rapport aux réalités socioculturelles des villes d'étude, iii) actualiser la liste des sites de prostitution des villes et iv) contribuer aux stratégies d'accès aux groupes cibles de mineurs sur les sites potentiels de prostitution. Cet atelier a réuni 30 responsables d'institutions publiques, d'ONG internationales et nationales, d'associations, de leaders d'opinion et de personnes ressources qui œuvrent dans la protection des mineurs à Djougou et Malanville. Cela a permis non seulement de recueillir les avis et les expériences des uns et des autres, mais aussi d'être fixé à travers ces échanges sur les éléments d'information pouvant aider à mieux cerner le phénomène au cours de la collecte des données sur le terrain à Djougou et à Malanville. La restitution des travaux de groupe et les débats ont permis de se rendre compte que le phénomène de la prostitution des filles

²³ PNLS: Recensement des travailleuses du sexe, des sites de prostitution, des points chauds, des services de santé, ONG, et associations intervenant en matière des IST/VIH/SIDA, Direction nationale de la protection sanitaire. Ministère de la Santé, Rapport Juillet 2008.

mineures est de plus en plus visible dans les deux villes et se manifeste sous plusieurs formes. Diverses stratégies d'accès aux mineurs en situation de prostitution ont été suggérées et discutées. Sur la base du contexte socioreligieux des deux villes, des suggestions ont été faites pour une révision de certains termes du questionnaire pour les mineurs

1.3.2. Techniques de collecte des données

Un questionnaire quantitatif a été utilisé pour recueillir des données auprès des mineurs, qui constituent la cible primaire de cette étude. Le questionnaire a été subdivisé en 4 sections contenant 87 questions pré-codées pour recueillir des données quantitatives sur la problématique de la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration, en adéquation avec les objectifs de l'étude. Les 4 sections de données recueillies au niveau de cette cible primaire portent sur:

- Les caractéristiques sociodémographiques des mineurs rencontrés sur les sites de prostitution identifiés,
- Les données générales sur la vie sexuelle et la pratique de la prostitution par les mineurs,
- La mobilité des mineurs en situation de prostitution,
- Leur santé et leur sécurité lorsqu'ils sont en situation de prostitution.

Cinq guides d'entretien ont été utilisés pour recueillir des données auprès des cibles se-condaires de l'étude. Il s'agit de : 1) départements et agences publics, 2) ONG et associations, 3) forces de défense et de sécurité, 4) structures qui interviennent dans la santé sexuelle et la santé de la reproduction et 5) intermédiaires qui interviennent dans le cadre de l'exploitation.

1.3.3. Formation des agents enquêteurs

14 agents enquêteurs, dont 5 femmes, venus de Malanville et Djougou, ont été recrutés et formés pour la collecte des données auprès des mineurs. Ces agents avaient entre le niveau BAC et le niveau Maîtrise et avaient tous plusieurs années d'expérience d'enquête avec les enfants et/ou les professionnelles du sexe. La sélection a tenu compte de l'expérience professionnelle de ces personnes en matière de collecte de données, de leur maitrise d'au moins une langue principale locale et leur appartenance socioculturelle en vue d'une flexibilité appropriée dans la conduite des questionnaires. Un chef d'équipe et six agents enquêteurs ont été recrutés parmi le personnel de PIED et GRADH, deux structures partenaires d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg respectivement à Djougou et Malanville, en raison de leur connaissance du terrain de l'étude et de la cible à enquêter.

La formation des agents enquêteurs s'est étalée sur une durée de 5 jours et a été dirigée par une équipe de trois formateurs, incluant le consultant international de l'étude et deux ingénieurs démographes. Considérant la forte probabilité que la plupart des enquêtées ne parlent pas le français, des termes clés du questionnaire ont été traduits en Dendi - la langue principale de communication dans les deux villes - en travaux de groupe et présentés en plénière afin de s'assurer que la traduction ne dénature pas le sens de l'enquête sur le terrain. Un pré-test du questionnaire pour les mineurs a été réalisé à Ouaké, ville voisine de Djougou dans le but de tester ces outils ainsi que la méthodologie de l'enquête. Cela a permis de tester non seulement la cohérence des questions mais aussi la réaction des enquêtés face au contenu des outils de collecte de données et la durée d'administration du questionnaire qui se situait entre 35 et 45 minutes.

1.3.4 Collecte des données

Pour mener à bien la collecte des données, deux équipes constituées chacune de 4 agents enquêteurs et un chef d'équipe ont été déployées sur l'ensemble des zones identifiées comme abritant le phénomène de prostitution de mineurs. Les deux ingénieurs démographes formateurs des agents ont supervisé la collecte des données dans les deux villes sous la coordination du consultant international. La collecte des données avec le questionnaire pour mineurs a été effectuée du 23 au 27 janvier 2014 simultanément à Malanville et Djougou. Il est à signaler que la durée moyenne d'administration du questionnaire est de 35 minutes.

A Djougou, 11 quartiers ont été ciblés sur les 30 que compte la ville, notamment dans les arrondissements de Djougou 1, Djougou 2 et Djougou 3 (soit une proportion de 36,7%), et 24 sur les 42 sites de prostitution et de rencontre²⁴ identifiés et recensés lors de la recherche documentaire (soit 57% de ces sites) ont été sillonnés par les agents enquêteurs pour la collecte des données. A Malanville, 6 quartiers sur 7 de la ville (soit une proportion de 85,7%), et 17 sur les 40 sites de prostitution et de rencontre identifiés et recensés (soit 43% de ces sites) ont été sillonnés. Les sites de prostitution et de rencontre incluent les bars restaurants, les hôtels, les night-clubs, les vidéo clubs, les parkings de camions gros porteurs, les abords des marchés, les débits de boissons traditionnelles, les abords de cer-

²⁴ Les sites sont catégorisés en deux groupes à savoir les sites de rencontre et les sites de prostitution. Le premier groupe-- les sites de rencontre--est constitué des sites considérés comme des lieux de rendez-vous, d'échanges ou de négociation entre le « client » potentiel et la mineure en situation de prostitution à l'instar des places et lieux publics, les ateliers de couture... tandis que le second-les sites de prostitution-- est celui des lieux qui servent effectivement aux actes sexuels comme les buvettes, les bars, les hôtels/motels, tous dotés de locaux communément appelés chambres

tains grands établissements scolaires et centres de formation, etc. Les critères de choix de ces sites incluent la présence du nom des sites dans le répertoire de cartographie de PNLS (2008)²⁵, le niveau de fréquentation des sites par les mineures en situation de prostitution, l'accessibilité des sites, les périodes d'activités de prostitution sur les sites et le niveau de sécurité dans les zones où sont situés les sites. Les informations fournies par les personnes ressources lors de l'atelier de cadrage et les agents enquêteurs formés pour l'étude ont joué un rôle important dans la sélection des sites de prostitution et de rencontre enquêtés. Il faut préciser qu'aucune des mineures n'a été indemnisée pour participer à cette étude.

Le consultant international et les deux démographes de l'équipe technique ont interviewé des responsables et représentants de 27 structures identifiées comme intervenant dans des domaines de la protection de l'enfance, et notamment dans le domaine de l'exploitation sexuelle des enfants, dans les deux villes cibles et trois autres villes du Bénin. Ils ont aussi interviewé quatre intermédiaires qui interviennent dans la prostitution des mineurs.

1.3.5 Traitement et analyse des données

Archivage et vérification: De retour du terrain, les questionnaires ont été vérifiés et archivés par ville.

La codification des questionnaires : Les questionnaires, une fois vérifiés et archivés, ont été dépouillés de façon manuelle et ont été codifiés.

Saisie des données collectées : La saisie des données a été faite après la vérification et la

de passage.

²⁵ PNLS: Recensement des travailleuses du sexe, des sites de prostitution, des points chauds, des services de santé, ONG, et associations intervenant en matière des IST/VIH/SIDA, Direction nationale de la protection sanitaire. Ministère de la Santé, Rapport Juillet 2008.

codification des questionnaires. Le programme de saisie a été élaboré sous le logiciel CSPro 5.0. Ce programme a permis l'insertion des données dans l'ordinateur au moyen d'un masque de saisie. La supervision et le contrôle lors de la saisie étaient assurés par l'équipe de traitement.

Apurement des données collectées: L'apurement de la base de données a été réalisé ainsi que le transfert des informations cartographiques pour la réalisation de la cartographie. Cette activité a été menée par l'équipe chargée du traitement.

La tabulation des résultats: La production des tableaux résulte des données issues de l'enquête sur la prostitution des filles mineures dans les deux villes cibles.

1.3.6 Difficultés rencontrées

Les difficultés de mise en œuvre se résument aux points ci-après :

- La difficulté à trouver des mineurs en situation de prostitution au niveau des sites de prostitution et de rencontre du fait de la clandestinité de cette activité;
- La difficulté à identifier des garçons mineurs en situation de prostitution;
- L'absence de lieux d'entretien adéquats sur certains sites de rencontre, ce qui a entrainé des tentatives de démobilisation des mineures par certains adultes (clients, souteneurs ou tenanciers de bars) qui ont cherché par divers moyens à empêcher les filles identifiées de répondre au questionnaire;
- Le problème de sécurité pour les équipes lors de la collecte des données tard dans la nuit pour les besoins de l'enquête, car il a été constaté le caractère nocturne de la pratique de la prostitution des mineures;
- La difficulté pour les mineures de laisser leurs activités pour participer à l'enquête en un seul temps.

Quant à la collecte des données auprès des responsables de structures, les difficultés se sont limitées aux points suivants :

- La lourdeur administrative pour obtenir l'autorisation d'entretien et pour désigner un représentant pour l'entretien dans certaines structures publiques et ONG internationales;
- Le manque de disponibilité de certaines structures, qui finalement n'ont pas participé à l'étude.

Il est à noter que les difficultés ci-dessus énumérées n'ont pas empêché l'équipe d'atteindre les résultats escomptés et même d'aller au-delà.

1.3.7 Limites de l'étude

Il est important de remarquer que les résultats de cette étude ne sont ni généralisables, ni représentatifs de l'ensemble des mineurs en situation de prostitution dans les villes cibles pour les raisons suivantes :

- L'utilisation de l'échantillonnage par convenance et de la technique « boule de neige » montre que des choix de sites ont été faits sur la base de certains éléments favorisant l'accès facile à la cible de l'enquête sur des sites sélectionnés,
- Uniquement les zones urbaines ont été choisies pour l'enquête car présentant un cadre plus propice au phénomène de prostitution des mineurs et plus accessible pour les agents enquêteurs,
- visités pour diverses raisons liées aux points suivants : difficultés de trouver des cibles à enquêter à des moments donnés de la journée, changement d'adresses ou de locaux de certains sites, absence de guides pour accéder à des sites de prostitution tels que les maisons closes très difficiles à pénétrer sans eux, difficulté d'accéder aux petites aide-ménagères,

guides de mendiants ou refugiées qui pourraient être en situation de prostitution. Aussi, considérant le nombre de jours de collecte, le nombre d'enquêteurs sur le terrain de données et la durée moyenne nécessaire pour administrer le questionnaire, c'était un défi de couvrir tous les sites identifies.

De plus, il faut remarquer que l'étude ne prend pas en considération les nouvelles techniques de recrutement et d'exploitation des filles mineures à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui, de par sa complexité et sa spécificité, devrait faire l'objet d'une autre étude.

Cependant, ces limites n'affectent pas la qualité des données collectées par l'utilisation d'une méthode quantitative. L'étude a permis notamment de faire émerger des tendances et ainsi revenir sur des idées préconçues qui ont pu être développées autour de la question des mineurs en situation de prostitution au Bénin.

2.	Caractéristiques	et	ampleur	de	la
pro	ostitution des mi	neu	ıres		

Dans cette section est présentée l'analyse des données qui concernent non seulement plusieurs aspects sociaux et démographiques des mineures en situation de prostitution, mais aussi leurs comportements et pratiques sexuels.

2.1. Profil des mineures en situation de prostitution

Le tableau 2 présente le profil des mineures en situation de prostitution, à travers certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques impliquant des variables telles que l'âge, le statut de scolarisation, la situation matrimoniale et les occupations.

Tableau 2 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leurs caractéristiques sociodémographiques

CARAC	TERISTIQUES	MALANVILLE	DJOUGOU	ENSEMBLE
CANAC	TEMSTIQUES	(N=120)	(N=141)	(N=261)
Age				
0	12 ans	0,9	0,0	0,4
0	13 ans	3,3	3,5	3,4
0	14 ans	10,8	2,8	6,5
0	15 ans	22,5	14,9	18,4
0	16 ans	24,2	27,0	25,7
0	17 ans	38,3	51,8	45,6
Age mo	oyen	15 ans	16 ans	16 ans
Statut o	de scolarisation			
0	Non scolarisée	18,3	14,2	16,1
0	Déscolarisée	34,2	53,9	44,8
0	Scolarisée	47,5	31,9	39,1
Niveau	d'éducation scolaire			
0	Primaire	38,3	34,6	36,4
0	Secondaire	57,9	65,4	61,7
0	Ecole coranique	3,8	0,0	1,9
Religio	·		·	
0	Traditionnelle	0,0	5,0	2,7
0	Chrétienne	21,7	19,9	20,7
0	Musulmane	78,3	73,8	75,9
0	Sans religion	0,0	1,5	0,7
Situatio	on matrimoniale			
0	Célibataire	98,3	94,3	96,2
0	Mariée	0,8	1,4	1,1
0	Divorcée/Séparée	0,1	2,2	1,2
0	En union libre	0,8	2,1	1,5
Activité	é principale			
0	Aucune	0,8	0,0	0,4
0	Elève/étudiante	43,3	36,2	39,5
0	Apprentie	12,5	45,4	30,3
0	Domestique	4,2	2,8	3,4
0	Serveuse restaurant	6,7	7,8	7,3
0	Vendeuse ambulante	32,5	5,0	17,6
0	Prostituée	0,0	2,8	1,5
		5,5	-,0	-,-

2.1.1 Age des mineures

L'analyse des résultats relatifs à l'âge montre que sur 120 mineures interviewées à Malanville, 15 % ont moins de 15 ans et 85 % ont un âge compris entre 15 et 17 ans. A Djougou, ces statistiques sont respectivement de 6,3 % et de 93,7 %. Pour l'ensemble des 261 mineures en situation de prostitution, celles ayant moins de 15 ans représentent 10,3 % de cet effectif contre 89,7 % pour celles ayant plus de 15 ans. En conséquence, pour Malanville et Djougou, il ressort qu'environ 9 mineures en situation de prostitution sur 10 (près de 90 %) ont un minimum de 15 ans. Malanville enregistre le plus fort taux de mineures âgées de moins de 15 ans. moyen des filles enquêtées est de 16 ans dans les deux villes, avec un minimum de 12 ans et un maximum de 17 ans. Ce résultat d'âge moyen est similaire au résultat d'âge dans l'étude de CIPCRE (2009) qui était de 16 ans pour des mineures de 12-17 ans. Mais il est difficile de tirer une conclusion par rapport à cette similitude d'âge pour les deux études.

2.1.2 Statut de scolarisation et niveau d'éducation scolaire des mineures

Selon une étude de l'UNESCO réalisée en 1992 avec un échantillon de 229 mineures de 8 à 15 ans dans les villes de Cotonou dans le département de l'Atlantique / Littoral et de Comè dans le département du Mono / Couffo, la prostitution se retrouve en amont et en aval de la scolarisation des filles. 26 D'abord, ce phénomène prévaut dans le système éducatif comme un mode de compensation pour permettre à des adolescentes de continuer leurs études à défaut d'avoir un minimum de ressources des parents démunis ou opposés à la scolarité de leurs filles. Ensuite, à l'extérieur du système éducatif, quand les filles mineures déscolarisées et désœuvrées n'arrivent pas à s'intégrer par un apprentissage d'un métier,

elles usent d'expédients incluant la prostitution occasionnelle.

L'analyse des résultats relatifs au statut de scolarisation des mineures en situation de prostitution dans les deux villes cibles de la présente enquête révèle que la plupart des mineures (60,9%) sont hors du système scolaire formel, avec une forte proportion de déscolarisées²⁷ (44,8% contre 16,1% de non scolarisées), contre 39,1% qui sont scolarisées. En d'autres termes, environ une mineure sur six (16,1%) n'a jamais été scolarisée tandis que 83,9% l'ont été au moins une fois. Cependant, la proportion de filles mineures déscolarisées en situation de prostitution est moins élevée que celle donnée par CIPCRE (2009) qui est l'étude la plus récente sur la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle au Bénin. Cette dernière a montré que les mineures en situation de prostitution étaient pour la plupart déscolarisées (63,4%) ou non scolarisées (22%).

Les taux de 47,5 % de mineures scolarisées en situation de prostitution à Malanville contre 31,9% à Djougou, et 39,1% pour l'ensemble des deux villes, semblent relativement élevés. Aussi, la proportion totale des mineures enquêtées ayant été une fois scolarisées est singulièrement très élevée (83,9% - scolarisées et déscolarisées). Mais cette proportion élevée pourrait être liée à certains aspects de la collecte. Par exemple, dans chacune des deux villes, deux écoles secondaires ont été des sites d'administration des questionnaires. Cet élément seul ne pourrait expliquer cette proportion élevée car juste 13% des questionnaires ont été administrés dans un cadre scolaire. Beaucoup de mineures ont probablement dû quitter leurs parents vivant dans des zones rurales sans infrastructures d'éducation ou de formations professionnelles pour venir

²⁷Est déscolarisée, l'enquêtée qui a déjà fait l'école ne serait-ce qu'une année et qui a abandonné pour une raison quelconque. Est scolarisée, l'enquêtée qui est se déclare inscrit dans une école au moment de l'enquête.

 $^{^{26}}$ UNESCO, « Prostitution des enfants et éducation », Juin 1992.

en ville afin de continuer leurs études ou apprentissage malgré le manque de moyens des parents pour les soutenir. Cette justification trouve un élément de renforcement dans l'étude de l'UNESCO mentionnée ci-dessus, qui a montré des facteurs qui poussent certaines mineures scolarisées et déscolarisées à pratiquer la prostitution occasionnelle pour répondre à des besoins élémentaires de survie en ville.

La proportion très faible de mineures ayant déclaré avoir été instruites à l'école coranique (1,8%) peut être liée au fait que les réponses des enquêtées pour la question sur le niveau d'éducation est spontanée, ce qui veut dire que l'agent enquêteur n'a pas lu les modalités et au fait que les réponses à cette question sont exclusives, c'est-à-dire qu'une seule réponse est possible. De plus, les gens ont tendance à ne pas considérer la formation religieuse comme faisant partie de l'éducation scolaire. Par ailleurs, dans les deux villes enquêtées, où la religion musulmane est prédominante, il arrive que beaucoup d'enfants aillent en même temps à l'école coranique et à l'école institutionnelle.

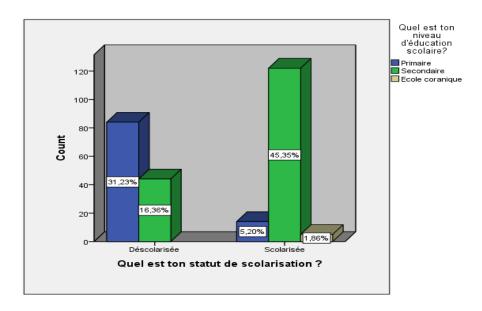
Concernant le niveau d'éducation scolaire²⁸ des filles mineures dans les deux villes, 31,2% des déscolarisées ont le niveau du primaire et 16,4% ont le niveau du secondaire contre 5,2% des scolarisées qui ont le niveau du pri-

maire et 45,3% avec le niveau du secondaire (*Graphique 1*). Cette dernière proportion de scolarisées de niveau secondaire parmi les mineures enquêtées pourrait être liée au fait que beaucoup de filles scolarisées quittent leurs villages pour la ville afin de poursuivre le cours secondaire, et quelquefois sans le soutien des parents. Cette migration en ville et le désengagement de la famille pour cause de pauvreté pourrait alors conduire des mineures décidées à poursuivre leurs études ou formation à pratiquer occasionnellement la prostitution pour subvenir à leurs besoins.

²⁸ «Niveau d'éducation scolaire » correspond ici aux niveaux et catégories d'école conventionnelle, incluant les cycles primaire, secondaire et supérieur ainsi que d'autres niveaux intermédiaires du système scolaire formel. Il faut aussi inclure les formations techniques ou professionnelles après le cycle primaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat. Cette définition inclut aussi des écoles telles que les écoles bibliques ou coraniques.

Niveau primaire signifie du CP1 au CM2; niveau secondaire signifie formation de 6eme à terminale et formations techniques ou professionnelles après le cycle primaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat; et niveau supérieur veut dire formation universitaire avec BAC et plus.

Graphique 1 : Répartition des enquêtées selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire pour l'ensemble des deux villes.



La répartition des enquêtées selon leur nationalité et leur niveau d'éducation montre que les mineures ressortissantes des deux villes du Benin sont en nombre majoritaire autant pour le niveau de cours primaire que pour le cours secondaire, mais seulement sur la base de l'effectif global (*Tableau 3*). En effet, en prenant en compte l'effectif total par nationalité, on remarque que les ressortissantes du Nigeria (4 mineures sur 6) constituent la majeure partie des enquêtées de niveau primaire. Viennent ensuite celles du Togo (11 mineures sur un effectif de 18). Pour le niveau secondaire, toujours sur la base de l'effectif total par nationalité, ce sont les ressortissantes du Niger qui sont en plus grand nombre (8 mineures sur 14).

Tableau 3: Répartition (%) selon le niveau d'éducation scolaire et la nationalité

				Quelle	est ta national	ité ?			Total
Quel est ton niveau d'éducation scolaire? Bér		Béninoise	Togolaise	Nigériane	Nigérienne	Burkinabé	Ghanéenne	Malienne	
	Primaire	24	8	4	3	1	0		40
VILLE	Secondaire	44	1	2	5	1	1		54
MALANVILLE	Ecole coranique	2	0	0	2	0	0		4
ž	Total	70	9	6	10	2	1		98
_	Primaire	42	3		1	0	0	1	47
noonora	Secondaire	60	6		3	1	2	2	74
DIOC	Total	102	9		4	1	2	3	121
	Primaire	66	11	4	4	1	0	1	87
IBLE	Secondaire	104	7	2	8	2	3	2	128
ENSEMBLE	Ecole coranique	2	0	0	2	0	0	0	4
ы	Total	172	18	6	14	3	3	3	219

2.1.3 Obédience religieuse des mineures

La majorité des mineures enquêtées en situation de prostitution est musulmane (75,9%). Aussi bien à Malanville qu'à Diougou, au moins 7 mineures sur 10 sont de cette obédience religieuse. Les chrétiennes, toutes églises confondues, représentent quant à elles, en moyenne pour les deux villes, une proportion de 20,7%. On en déduit que pour les deux villes étudiées, sur 10 mineures enquêtées, environ 4 sont d'obédience religieuse musulmane et 1 est d'obédience chrétienne. La proportion élevée de l'obédience musulmane des mineures enquêtées reflète les caractéristiques de la population générale de Djougou (environ 73% de musulmans)²⁹ et de Malanville (environ 80% de musulmans).³⁰

2.1.4 Situation matrimoniale des mineures

L'analyse de la situation matrimoniale des mineures en situation de prostitution révèle que 96,2% d'entre elles sont célibataires. La proportion de celles qui sont soit mariées, divorcées/séparées, soit en union libre est de l'ordre de 3,7%. Ces résultats impliquent que les filles mineures en situation de prostitution sont majoritairement célibataires. Vu le jeune âge des enquêtées, le contraire aurait été étonnant. Cependant, le pourcentage total de mariées, divorcées/séparées ou en union libre (3,7%) paraît très faible quand on considère que 14% des mineures enquêtées ont déclaré avoir connu des antécédents de mariage forcé/précoce. Cependant, il faut reconnaitre que ce serait invraisemblable de trouver sur les sites de prostitution sillonnés des filles

encore en situation de mariage forcé ou précoce, considérant l'influence apparente des principes religieux sur la vie des femmes mariées dans certaines communautés.

2.1.5 Activité principale des mineures

Selon l'UNESCO (1992), la prostitution des mineurs touche plusieurs catégories de filles en situation difficile dans les zones urbaines : apprenties, petites vendeuses, enfants domestiques, filles précocement déscolarisées.³¹ Cette étude a montré que les filles se livrant à des activités de vendeuses ambulantes, «placées» ou apprenties, passaient 10 à 15 heures en moyenne par jour dans la rue, hors du contrôle de parents ou de tuteurs. Elles constituaient alors un groupe à risque à la pratique de la prostitution occasionnelle, indépendant des groupes structurés et contrôlés par des adultes proxénètes, autochtones ou originaires des pays voisins (Togo, Ghana). Pour ces filles, le service sexuel s'effectue davantage contre l'échange de biens divers en nature que contre de l'argent. Les résultats de la présente enquête relatifs aux occupations des mineures en situation de prostitution semblent montrer, à l'instar de l'étude susmentionnée, la tendance de la plupart des mineures enquêtées à exercer cette activité plutôt de manière occasionnelle, pour ainsi dire, subsidiaire.

En effet, une proportion très faible de mineures enquêtées (1,5%) a déclaré pratiquer la prostitution en tant qu'occupation principale. ³² Ce qui est aussi frappant est qu'aucune des mineures enquêtées à Malanville n'a dé-

²⁹ Bureau central d'assistance technique (BCAT)/ 2ème Projet de lutte contre la traite d'enfants au Bénin. Causes structurelles de la traite des enfants. Etudes dans les zones d'intervention des initiatives non étatiques (Composante 2 LCTE2). Rapport monographique Zone Djougou-Ouaké.

Annuaire Mairie de Malanville. http://www.annuaire-mairie.fr/ville-malanville.html

³¹ UNESCO, « Prostitution des enfants et éducation », Juin 1992.

L'occupation principale est l'activité primaire de l'enquêtée, c'est-à-dire l'activité qui occupe la majeure partie de la journée et de la semaine de la personne. Aussi, c'est important ici de repréciser que par mineur en situation de prostitution, il faut comprendre un mineur qui tient des rapports sexuels avec des gens avec des contreparties en espèce, en nature ou en services.

claré pratiquer la prostitution comme activité principale alors que selon quatre responsables de structures interviewés, la prostitution des mineures est bien visible dans cette ville, et apparemment plus visible qu'à Djougou, où 1,5% de mineures ont la prostitution comme activité principale. Ceci peut refléter le fait que les mineures refusent de se considérer comme des « prostituées » ou craignent de le déclarer. Ce pourcentage infime de mineures enquêtées ayant la prostitution comme activité principale est en nette contraste avec les pourcentages obtenus dans les deux autres pays où l'enquête avec le même questionnaire a eu lieu. En effet, plus de 50% des mineures enquêtées à Niamey au Niger et à Ouagadougou au Burkina ont déclaré que la prostitution est leur occupation principale.³³

Selon un responsable de structure nongouvernementale qui a été interviewé à Djougou dans le cadre de la présente étude, dans une ville où la religion musulmane est prédominante, il paraît difficile pour les filles en situation de prostitution de s'afficher sans courir des risques de violence de membres de la communauté où elles vivent. Aussi, un thème tel que celui de la prostitution des mineurs est tabou chez les responsables religieux. Enfin, contrairement à Djougou et Malanville au Bénin, à Niamey et Ouagadougou dans les deux autres pays, les équipes d'enquête se sont appuyées sur des paires éducatrices³⁴ travaillant dans le domaine de la prostitution pour avoir accès à des groupes organisés de filles mineures en situation de prostitution. La situation de formation ou de placement chez autrui ou pour d'autres raisons liées à une situation de migration ou de

dépendance sociale (confiage, serveuse, aideménagère, etc.) peut aussi justifier cette faible proportion de mineures qui pratiquent la prostitution à plein temps dans ces deux villes. Il est invraisemblable que des mineures en situation de confiage aient assez de liberté pour pratiquer la prostitution comme occupation principale.

En effet, à Djougou et à Malanville, environ 4 mineures en situation de prostitution sur 10 (39,5%) sont des élèves, alors que plus de 3 sur 10 sont des apprenties (30,3%). Par ailleurs, presque 3 mineures sur 10 travaillent (28,2%) principalement en tant qu'aides ménagères, serveuses de restaurants et buvettes ou vendeuses et marchandes ambulantes. Une fois encore, il faut observer que ces résultats reflètent la tendance dans la littérature sur la prostitution des mineurs au Bénin qui révèle que la pratique est plutôt casuelle parmi les mineurs dans certaines villes du pays. 35

Mais Malanville présente un grand contraste avec Djougou par rapport aux activités principales des mineures. En effet, la proportion des mineures apprenties en situation de prostitution à Malanville (12,5%) est presque 4 fois moins que celle des mineures apprenties à Djougou (45,4%). Par contre, la proportion des mineures vendeuses et marchandes ambulantes à Malanville (32,5%) est plus de 6 fois la proportion de mineures de même statut d'activité principale à Djougou (5%). Cette proportion élevée de mineures vendeuses peut être justifiée par la présence de nombreuses mineures travaillant sur le marché international de Malanville dans l'échantillon enquêté dans cette ville.

Aussi, la proportion de mineures en situation de prostitution ayant déclaré être « élève/étudiante » comme occupation principale à Malanville (43,3%) est nettement

³³ Voir les résultats préliminaires de la même étude à Niamey au Niger et à Ouagadougou au Burkina Faso.

³⁴ Les paires éducatrices (P.E.) sont des filles mineures ou femmes qui ont abandonné la pratique de la prostitution et sont formées par des organisations comme animatrices pour faciliter l'accès aux consœurs toujours en activité, et ce lors des campagnes de sensibilisation et dans les programmes d'intervention.

³⁵Voir CIPCRE, 2009 et UNESCO, 1992.

supérieure à celle obtenue à Djougou (36,2%). De ces proportions d'élèves, il peut être déduit que la prostitution des filles mineures est observée de façon significative en milieu scolaire parmi les enquêtées de ces deux villes. Sur la base de la revue de la littérature sur la prostitution des mineurs, l'on peut affirmer que la présente étude révèle une prédominance relativement alarmante de prostitution des mineures scolarisées. Ce résultat suscite la question de savoir si l'école joue son rôle protecteur contre la prostitution des mineurs tel que des études précédentes l'ont montré. 36 Autrement, la question serait de savoir s'il y a des facteurs liés aux besoins de l'éducation scolaire qui pourraient justifier la proportion relativement élevée d'élèves parmi les enquêtées. Ces facteurs peuvent inclure les suivants : coûts élevés des frais d'étude, fournitures et uniformes, absence de contrôle parental, absence de support financier des parents, recherche de biens de subsistance personnels et familiaux, migration par nécessité d'élèves mineures de leurs localités sans cours secondaire pour la ville, pression des pairs, etc.

Mais comme mentionné dans la sous-section « Statut de scolarisation et niveaux d'éducation scolaire des mineures en situation de prostitution », les résultats obtenus par rapport aux proportions de scolarisées et de déscolarisées dans l'échantillon de cette étude sont nuancés par le fait que les équipes d'enquête ont eu l'appui des partenaires locaux des commanditaires de l'étude pour avoir accès à la population de filles de deux

établissements secondaires dans chacune des deux villes. Contrairement à des recherches précédentes, les résultats sur la proportion de scolarisées en situation de prostitution semblent présenter le cadre scolaire comme un lieu où des actions devraient être menées de façon systématique à l'endroit des filles mineures qui seraient en situation de prostitution ou qui courraient le risque d'entrer en prostitution lors de leur cursus scolaire.

La répartition des mineures selon l'activité principale et la nationalité montre que les ressortissantes du Benin constituent la majorité de l'effectif total non seulement des élèves (88 mineures sur l'effectif total de 103 pour la catégorie des élèves) mais aussi des apprenties (71 mineures sur l'effectif total de 79 dans la catégorie des apprenties) (Tableau 4). Par contre, sur la base des proportions par nationalité, les ressortissants du Niger dominent par leur effectif parmi les vendeuses ambulantes (12 mineures sur l'effectif total des 22 du Niger). Les mineures enquêtées du Togo sont les plus représentées parmi les serveuses de bars et de restaurants (9 mineures sur 19 du Togo). Les deux derniers résultats semblent refléter le constat que l'on peut faire par rapport aux vendeuses ambulantes à Malanville et aux serveuses dans les buvettes et restaurants dans la ville de Djougou.

~ .

³⁶ Voir CIPCRE; UNESCO, 1992; Richard Taylor et Stefanie Conrad: *Briser le silence: prévenir l'abus et l'exploitation sexuels des enfants dans l'enceinte et autour des écoles en Afrique. Brochure sur les abus sexuels en Afrique.* Plan Afrique de l'Ouest, Novembre 2008; et NICOLA JONES AND JESSICA ESPEY: *Increasing visibility and promoting policy action to tackle sexual exploitation in and around schools in West Africa*. Overseas Development Institute, commissioned by Plan West Africa, 2008.

Tableau 4: Répartition (%) des mineures dans les deux villes selon l'activité principale et la nationalité

AA 1 197		Quelle est ta nationalité ?							
Modalité	Béninoise	Togolaise	Nigériane	Nigérienne	Burkinabé	Ghanéenne	Malienne	Total	
Quelle est ton activité principale ?									
Aucune	1	0	0	0	0	0	0	1	
Elève/étudiante	88	5	3	6	0	0	1	103	
Apprentie	71	4	0	0	2	0	2	79	
Domestique	6	0	1	1	0	1	0	9	
Serveuse restaurant / buvette	7	9	0	2	0	1	0	19	
Vendeuse / marchande ambulante	26	1	6	12	1	0	0	46	
Prostituée	2	0	0	1	0	1	0	4	
Total	201	19	10	22	3	3	3	261	

2.1.6 Environnement familial

Les données sur l'environnement familial des mineures en situation de prostitution sont appréhendées à travers les variables telles que le nombre d'enfants à charge, le nombre de personnes à charge, les gens avec qui elles vivent et les raisons qui font qu'elles n'habitent pas avec leurs parents biologiques (*Tableau 5*).

Il ressort de l'analyse des réponses des mineures, qu'en dépit de leur jeune âge, 5,4% des mineures enquêtées ont 1 enfant. C'est à Djougou que l'on rencontre la plus grande proportion de jeunes mères ; elles sont 7,1% à avoir un enfant et 2,8% à en avoir deux, contre respectivement 3,3% et 0,8% à Malanville. Ces proportions de fécondité des mineures enquêtées sont relativement faibles en comparaison avec les proportions de fécondité au niveau national pour la tranche d'âge de 15-19 ans. En effet, l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2011-2012 (EDS 2011-2012) montre que la fécondité des adolescentes au niveau national est élevée : 17% des femmes âgées de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie féconde, 13% sont déjà mères et 3 % sont actuellement enceintes pour la première fois.³⁷ Toujours selon l'EDS, la fécondité précoce est 10 fois plus élevée parmi les jeunes filles non instruites (32%) que parmi les jeunes filles ayant un niveau secondaire du second cycle ou plus (3%). La proportion de mineures enquêtées ayant des enfants (7,3%) est d'environ la moitié de celle de CIP-CRE (2009) dont les résultats montrent que 13,8% des mineures ont au moins un enfant.

La majorité des mineures en situation de prostitution (plus de 8 sur 10) n'a personne à charge. En revanche, 18,8% d'entre elles ont à leur charge entre 1 et 5 membre(s) de la famille. Seulement 3 mineures sur 10 (31%) vivent avec leurs deux parents biologiques tandis que 11,1% vivent avec une personne sans liens de parenté. Quelques-unes des mineures (1,1%) vivent avec leur époux ou leur concubin. Il apparaît aussi que 5,4% d'entre elles vivent seules. En outre, elles sont 5,0% à vivre uniquement avec leur père et 16,1% avec leur mère.

Il ressort de l'analyse que 69% des mineures enquêtées ne résident pas chez leurs parents biologiques. Cette proportion est relativement élevée. Ceci peut être partiellement justifié par le fait que ces enfants sont soit en apprentissage/scolarisation (44,4%), soit en confiage (39,5%), soit orphelins de l'un ou des deux parents (12,9%). En outre, des raisons telles que le travail (11,3%), le désir d'indépendance (10,5%), le divorce des parents (8,9%), le mariage forcé (4,0%) et la maltraitance vécue auprès des parents (3,2%) peuvent également être évoquées (Tableau 3). Au regard de ceci, on peut dire que le fait de ne pas résider chez les parents est un facteur qui favorise la mobilité et la situation de prostitution des mineures.

³⁷ Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) et ICF International. 2013. *Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2011-2012 : Rapport de synthèse*. Calverton, Maryland, USA : INSAE et ICF International.

Tableau 5 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leur environnement familial actuel

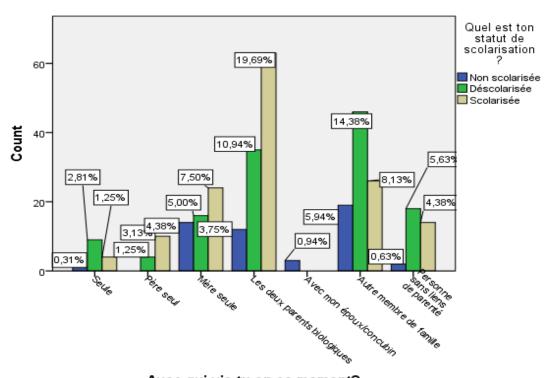
CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Combien d'enfants as-tu?			
• 0	95,9	90,1	92,7
• 1	3,3	7,1	5,4
■ 2	0,8	2,8	1,9
Combien d'autres personnes de ta famille sont à ta charge ?			
• 0	69,1	91,5	81,3
 • 1	16,7	4,3	10,0
<u> </u>	7,5	1,4	4,2
<u> </u>	1,7	2,1	1,9
4	2,5	0,7	1,5
■ 5	2,5	0,0	1,1
Avec qui vis-tu en ce moment ?			
Aucun (vit seule)	4,2	6,4	5,4
Père seulement	3,3	6,4	5,0
Mère seulement	18,3	14,2	16,1
Deux parents biologiques	37,5	25,5	31,0
■ Epoux/concubin	0,0	2,1	1,1
 Autre membre de la famille 	22,5	36,9	30,3
 Personne sans liens de parenté 	14,2	8,5	11,1
Pourquoi ne vis-tu pas avec tes			
parents biologiques ? ³⁸			
Désir d'indépendance	8,2	12,0	10,5
Maltraitance auprès des parents	0,0	5,3	3,2
Divorce des parents	0,0	14,7	8,9
Décès de l'un ou des deux parents	10,2	17,7	12,9
Mariage forcé Confinge	4,1	4,0	4,0
ConfiageApprentissage/Scolarité	34,7	42,7 54,7	39,5 44,4
Apprentissage/scolarite Travail	28,6 12,2	10,7	44,4 11,3
Autres raisons	0,0	2,7	11,3
- Auties laisons	0,0	2,1	1,0

³⁸Cette variable est basée sur une question à choix multiples (QCM). Alors l'addition des proportions des modalités pour de telles variables dépasserait un total de 100%.

Le graphique 2 ci-dessous montre qu'une grande proportion des mineures scolarisées (19,6%) vit avec ses deux parents biologiques contre 10,9% des mineures déscolarisées dans la même situation. La proportion de mineures déscolarisées qui vivent avec d'autres membres de la famille (14,3%) est nettement supérieure à la proportion des scolarisées

dans les mêmes conditions (8,1%). Les données révèlent que la plupart des mineures scolarisées vivent soit avec l'un des deux parents, soit avec les deux parents biologiques. Ces résultats indiquent l'influence positive que la présence de parents biologiques ou de membres de famille peut avoir sur le maintien de mineures à l'école.

Graphique 2: Répartition des mineures (%) selon la personne avec laquelle elles vivent et leur statut de scolarisation



Avec qui vis-tu en ce moment?

2.2 Pratique de la prostitution par les mineures

La pratique des mineures est appréhendée à travers un certain nombre de variables au rang desquelles figurent l'âge au premier rapport sexuel des mineures enquêtées, le temps passé lors de la pratique de la prostitution, le nombre moyen de jours par semaine pendant lesquelles elles se prostituent, le nombre approximatif de clients qu'elles ont en une semaine, le nombre moyen d'heures où elles se prostituent par jour, le nombre moyen de passes par jour et les périodes de prostitution.

2.2.1 L'âge au premier rapport sexuel

Le tableau 6, qui retrace les caractéristiques des mineures en situation de prostitution en fonction de leur âge actuel et de leur âge au premier rapport sexuel, révèle que 2 mineures sur 3 ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans (66,7% entre 10 et 14 ans). Les mineures enquêtées sont âgées en moyenne de 16 ans et ont eu leur premier rapport sexuel à 13,8 ans en moyenne.

Tableau 6 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur âge actuel et l'âge au premier rapport sexuel

		A qu	ıel âge a	s-tu eu 1	ton prer	nier rap	port sex	cuel ?			
	10	11	12	13	14	15	16	17	NSP	Total	Effecti
					MAI	LANVILLE					
Quel âge as-tu	?										
12	-	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	100,0	
13	-	0,0	25,0	75,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	100,0	
14	-	7,7	7,7	69,2	15,4	0,0	0,0	0,0	-	100,0	1
15	-	3,7	7,4	48,2	37,0	3,7	0,0	0,0	-	100,0	2
16	-	6,9	0,0	34,5	27,6	24,1	6,9	0,0	-	100,0	2
17	-	0,0	4,3	13,0	17,4	34,8	28,3	2,2	-	100,0	4
Ensemble	-	4,2	5,0	34,2	23,3	20,0	12,5	0,8	-	100,0	12
					DJ	ougou					
Âge actuel											
12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13	0,0	20,0	80,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
14	0,0	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
15	4,8	0,0	9,5	28,6	47,6	9,5	0,0	0,0	0,0	100,0	2
16	2,6	2,6	10,5	18,4	39,5	15,9	0,0	0,0	10,5	100,0	3
17	0,0	1,4	12,3	16,4	21,9	28,9	9,6	2,7	6,8	100,0	7
Ensemble	1,4	2,1	15,6	18,4	29,1	20,6	5,0	1,4	6,4	100,0	14
					EN	SEMBLE					
12	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
13	0,0	11,1	55,6	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
14	0,0	5,9	23,5	58,8	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	1
15	2,1	2,1	8,3	39,6	41,6	6,3	0,0	0,0	0,0	100,0	4
16	1,5	4,5	6,0	25,4	34,2	19,4	3,0	0,0	6,0	100,0	6
17	0,0	0,8	9,3	15,1	20,2	31,1	16,8	2,5	4,2	100,0	11
Ensemble	0,8	3,1	10,7	25,7	26,4	20,4	8,4	1,1	3,4	100,0	26

De même, pour les deux villes, 1 mineure sur 5 (20,3%) a eu son premier rapport sexuel à 15 ans et 1,1% ont eu leur premier rapport sexuel à 17 ans. La mineure ayant commencé à avoir des rapports sexuels le plus tôt se trouve à Malanville : elle est âgée de 12 ans et a eu son premier rapport sexuel à 11 ans. Un peu plus du tiers des mineures enquêtées à Malanville (34,2%) ont eu leur premier rapport sexuel à l'âge de 13 ans contre 18,4% pour le même âge à Djougou. Toujours à Malanville, la proportion de mineures de 13 ans ayant eu leur premier rapport sexuel à ce même âge est très élevée (75,0%), contrairement à Djougou qui n'enregistre aucune mineure à cet âge qui ait eu son premier rapport. Par contre, à Djougou, on observe trois fois plus de mineures de 14 ans qui ont eu leur premier rapport sexuel à 13 ans (80%) qu'à Malanville où elles représentent une proportion de 25%. Aussi, près du tiers des mineures à Djougou (29,1%) ont eu leur premier rapport sexuel à 14 ans contre 23,3% à Malanville pour le même âge. Pour les deux villes, on constate qu'un peu plus de 9 filles sur 10, soit 90,1%, ont eu leurs premiers rapports sexuels avant 15 ans contre seulement 9,9% qui l'ont eu entre 15 et 17 ans. Ces résultats indiquent une vie sexuelle relativement précoce chez les filles enquêtées et reflètent la tendance observée dans la littérature. Par exemple, selon CIPCRE (2009), les mineures victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle au Bénin ont une sexualité précoce et intense; elles sont âgées en moyenne de 16,1 ans et ont eu leur premier rapport sexuel à 12,4 ans. L'analyse des résultats de cette

étude en référence avec l'enquête démographique et de santé (EDS) 2011-2012 pour le Bénin serait intéressante. Mais le fait que l'EDS ne prend en compte que la tranche d'âge 15-49 ans ne permet pas de faire une comparaison appropriée étant donné que les mineures dans la présente étude ont entre 11 ans et 17 ans et qu'une grande proportion des enquêtées ont eu leurs premiers rapports avant 15 ans.

2.2.2 Temps passé dans la pratique de la prostitution

Selon CIPCRE (2009), les mineures passent en moyenne 2,3 ans dans la pratique de la prostitution avec une médiane de deux ans d'ancienneté. La moyenne du temps passé par les mineures en situation de prostitution enquêtées dans la présente étude est de 24 mois (2 ans) au total et 20 mois (1 an 8 mois) dans la ville enquêtée. De l'observation du tableau 7, il se dégage que 7 filles sur 10 (69,3%) ont déjà passé entre 12 et 36 mois dans la prostitution contre une proportion de 19,5% des enquêtées qui ont passé moins de 12 mois dans cette activité. Par contre, celles ayant passé au moins 5 ans ou plus dans la prostitution sont les moins nombreuses (1,9%). Toutefois, la détermination de l'âge moyen d'entrée des mineures enquêtées dans la prostitution paraît difficile à cause de la configuration même des données relatives à la variable du temps passé dans la pratique de la prostitution.

		Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution ?						
Villes	Groupe d'âges	Moins de 12 mois	12 - 36 mois	36 - 60 mois	60 mois et plus	Total		
DJOUGOU	Moins de 15 ans	3	6	0	0	9		
	15 ans	4	16	1	0	21		
	16 ans	1	33	3	1	38		
	17 ans	5	48	17	3	73		
Total		13	103	21	4	141		
MALANVILLE	Moins de 15 ans	12	6	0	0	18		
	15 ans	9	18	0	0	27		
	16 ans	8	21	0	0	29		
	17 ans	9	33	3	1	46		
Total		38	78	3	1	120		
Fnsemble		51	121	24	5	261		

Tableau 7 : Répartition (effectif) des filles mineures en situation de prostitution selon le temps passé dans la prostitution et l'âge

Il est à remarquer que les filles mineures entrent plus précocement dans la prostitution à Malanville qu'à Djougou. En effet, 12 filles de moins de 15 ans ont déjà passé, au moment de l'enquête, environ un an dans la prostitution à Malanville contre 3 du même âge dans la ville de Djougou. C'est dans la ville de Djougou que l'on rencontre la plus grande proportion de filles mineures ayant passé plus de 36 mois dans la prostitution.

2.2.3 Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire

Par semaine ordinaire, il faut comprendre une période de 5 à 7 jours durant laquelle la fille mineure est effectivement en situation de prostitution. Le nombre moyen de jours de pratique de la prostitution par semaine pour une fille mineure en situation de prostitution est de 3,3 jours, avec un minimum de 1 jour et un maximum de 7 jours. Une proportion de 31,7% des mineures de Malanville pratiquent la prostitution pendant 3 jours contre 20,6 pour les mineures de Djougou (*Tableau 7*). La majeure partie des mineures pour les deux villes (1 mineure sur 3, 34,1%) se prostituent pendant deux jours. Ce résultat pourrait être justifié par un seul élément :

l'activité principale des mineures. Comme mentionné ci-dessus, presque toutes les enquêtées ont une activité principale qui est tout autre que la prostitution (élève/étudiante, serveuse, apprentie, vendeuse, etc.) et qui devrait obliger la plupart d'entre elles à travailler ou recevoir une formation pendant la journée pour les cing jours de travail usuels. Vraisemblablement, les obligations liées à l'occupation principale devraient limiter la liberté ou la disponibilité de bon nombre des enquêtées, tout au moins dans la journée pour une quelconque recherche de clients. Une proportion de 8,4% des enquêtées des deux villes se prostituent 7 jours sur 7. Ce résultat est en contraste avec la proportion très faible de mineures (1,5%) qui ont déclaré la prostitution comme activité principale (cf. Tableau 2). Ce contraste entre les deux proportions rejoint un commentaire fait ci-dessus sous la section Occupations principales des mineures dans laquel il est spéculé que des mineures qui pratiquent à plein temps peuvent refuser de se considérer comme des « prostituées » à cause de l'environnement socioreligieux et de leur âge. Ainsi, la proportion de 8,4% indiquerait peut-être que près de 1 mineure sur 10 pratique la prostitution comme occupation principale au lieu de 1,5% de réponses que révèlent les résultats plus haut.

2.2.4 Nombre approximatif de clients pour une semaine ordinaire

Tel que présenté dans le *tableau 8*, 3 enquêtées sur 10 (30,7%) ont en moyenne entre 3 et 5 clients par semaine ordinaire contre près de 6 sur 10 (59,8%) qui ont moins de 3 clients pendant le même laps de temps. De même, au moins 9 mineures sur 10 ont 5 clients par semaine. Seulement 3,1% des enquêtées ont plus de 10 clients par semaine. Par ailleurs, le nombre moyen de clients par semaine ordinaire et par fille en situation de prostitution est de 3,2 clients.

Le fait que la grande majorité des filles ait un faible nombre de partenaires par semaine reflète le caractère occasionnel de la prostitution décrit par les mineures.

2.2.5 Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire

Par jour ordinaire, il faut comprendre une période de 24 heures dans laquelle la fille mineure en situation de prostitution a effectivement pratiqué des actes sexuels à son rythme habituel. Pendant un jour ordinaire,

29,9% des enquêtées pratiquent la prostitution pendant 2 heures contre 21,5% pour 3 heures. Le nombre moyen d'heures pendant lesquelles la mineure est en situation de prostitution est de 3,02 heures par jour ordinaire avec un minimum de 1 heure et un maximum de 24 heures (Tableau 8). Une proportion très faible de mineures enquêtées (1,6%) se prostitue plus de 8 heures par jour. Cette proportion semble soutenir le résultat que moins de 2% des mineures enquêtées pratiquent la prostitution à plein temps et renforce la justification que les mineures dans ces deux villes pratiquent la prostitution plutôt comme une activité secondaire et occasionnelle.

2.2.6 Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire

Un nombre faible d'enquêtées (1,2%) tient plus de 4 rapports sexuels par jour ordinaire contre 46% qui tiennent 2 rapports sexuels par jour ordinaire (*Tableau 8*). Le nombre moyen de rapports sexuels tenus par une fille mineure en situation de prostitution est de 2 avec un minimum de 1 rapport sexuel et un maximum de 7 rapports sexuels par jour ordinaire.

Tableau 8 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leurs expériences sexuelles.

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Nombre moyen de jours de prostitution			
pour une semaine ordinaire			
• 1	10,0	17,0	13,8
■ 2	20,8	45,4	34,1
• 3	31,7	20,6	25,7
• 4	11,7	7,1	9,2
• 5	5,0	5,0	5,0
• 6	5,8	2,1	3,8
• 7	15,0	2,8	8,4
Nombre approximatif de clients pour une	15,0	2,0	0,4
semaine ordinaire			
	14.2	14.0	14 5
-	14,3	14,9	14,5
_	43,3	46,8	45,2 10.3
• 3	14,2	23,4	19,2
• 4 	7,5	6,5	6,9
• 5	5,8	3,5	4,6
• <u>6</u>	4,2	1,4	2,7
• 7	0,8	-	0,4
■ 8	2,5	0,7	1,5
■ 9	0,8	0,7	0,8
■ 10	2,5	-	1,1
• 11	0,8	0,7	0,8
■ 21	0,8	-	0,4
■ 22	2,5	1,4	1,9
Nombre moyen d'heures de prostitution			
pour un jour ordinaire			
• 1	19,2	19,9	19,5
■ 2	37,5	23,4	29,9
■ 3	20,0	22,7	21,5
- 4	19,1	18,5	18,7
• 5	1,7	9,2	5,7
■ 6	1,7	2,8	2,3
• 7	-	0,7	0,4
■ 8	-	0,7	0,4
■ 20	-	0,7	0,4
2 3	-	0,7	0,4
2 4	0,8	0,7	0,8
Nombre moyen de passes pour un jour			
ordinaire			
• 1	41,7	31,9	36,3
• 2	39,2	51,8	46,0
• 3	15,0	12,8	13,8
• 4	3,3	2,1	2,7
• 5	0,8	0,7	0,8
• 7	0,0	0,7	0,4

2.2.7 Périodes de prostitution

Les filles mineures en situation de prostitution se prostituent davantage la nuit (75,9%) que le jour (49%) (*Tableau 9*). Ces différentes proportions sont en lien avec l'occupation principale des filles mineures en situation de prostitution. En effet, nombre d'entre elles sont des élèves et des apprenties (*Tableau 2*). Elles sont donc, *a priori*, plus occupées à suivre leurs formations en journée.

Tableau 9 : Répartition des mineures (%) par rapport à la période habituelle de prostitution

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Habituellement quelles sont les périodes			
où tu te prostitues ?(QCM)			
• Jour	36,7	59,6	49,0
Nuit	72,5	78,7	75,9
Week-end	23,3	36,9	30,7
Saisonnier	4,2	9,2	6,9
Plein temps	1,7	5,7	3,8
Occasionnellement	0,8	1,4	1,1

2.2.8 Contreparties reçues par les mineures

Les filles mineures en situation de prostitution sont récompensées de différentes manières : soit en espèce, soit en nature et services, soit en mode mixte. En faisant une analyse du *tableau 10*, qui affiche la répartition des filles mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un rapport sexuel, on remarque que 25,8% d'entre elles gagnent moins de 1000 FCFA par passe

(655FCA = 1€). Elles sont 30,5% à gagner entre 1000 FCFA et 2500 FCFA et 30,5% à percevoir entre 2500 FCFA et 5000 FCFA. Par contre, seulement 8,2% engrangent plus de 5000 FCFA par passe. Il en ressort qu'une fille mineure en situation de prostitution reçoit en espèce en moyenne une somme de 2837 FCFA (soit 4,33 euros) après un service sexuel.

Tableau 10 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un rapport sexuel dans les deux villes

		Montant reçu en espèce par rapport sexuel Effectifs Proportion (%)		ense après services évaluée en espèce
	Effectifs			Proportion (%)
Moins de 1000 FCFA (soit 1,5€)	66	25,8	29	15,6
1000 - 2500 FCFA (soit 1,5€-3,8€)	78	30,5	41	22,0
2500 - 5000 FCFA (soit 3,8€ - 7,6€)	91	35,5	62	33,3
Plus de 5000 FCFA (soit plus de 7,6€)	21	8,2	54	29,0
Total	256	100,0	186	100,0

En outre, en considérant les récompenses en nature ou services (téléphone portable, crédit de communication, tablettes, motocyclette, vêtements, déplacements, etc.), près de 2 filles mineures sur 10 reçoivent moins de 1000 FCFA en équivalent monétaire. En partant du même principe d'estimation en espèce des récompenses en nature, il se dégage qu'au moins 2 mineures sur 10 reçoivent entre 1000 FCFA (soit 1,5 euros) et 2500 FCFA (soit 3,8 euros) et, plus de 3 mineures sur 10 gagnent entre 2500 FCFA et 5000 FCFA (soit 7,6 euros) par passe. Par contre, juste 3 mineures sur 10 perçoivent plus de 5000 FCFA. On en déduit que la contrepartie moyenne en nature, services et faveur évaluée en espèce reçue par une enquêtée est de 4044 FCFA (soit 6,2 euros). L'estimation de la moyenne de contreparties reçues en nature et services est plus élevée que celles reçues en espèce. Mais la marge d'erreur pour cette estimation serait plus grande car il revenait aux enquêteurs ou au chef d'équipe de déterminer ou d'estimer au meilleur de leur connaissance la valeur monétaire des contreparties énumérées par les enquêtées. Considérant les données estimatives sur les contreparties reçues par les mineures enquêtées, il peut être inféré que la rémunération pour les passes ne repose pas sur des standards prédéfinis, mais plutôt en fonction des possibilités matérielles et financières de chaque client.

Estimation du gain mensuel moyen des mineures en situation de prostitution: Sur la base des résultats des données des contreparties reçues par les mineures (Tableau 11), une estimation de gains moyens par semaine et par mois a été faite sur la base de la multi-

plication l'une par l'autre des moyennes des trois variables suivantes :

- le montant moyen reçu en espèce par rapport sexuel (2 837 FCFA soit 4,33 euros),
- le nombre moyen de passes pour un jour ordinaire (2),
- le nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire (3).

Le gain hebdomadaire moyen pour une mineure en situation de prostitution enquêtée est de 17 022 FCFA (soit 26 euros). Par extrapolation, l'estimation du gain mensuel moyen pour une mineure en situation de prostitution enquêtée est de 17 022 FCFA multiplié par 4. Le résultat montre que la moyenne estimative du gain mensuel est de 68 088 FCFA (soit 104 euros). Par extrapolation, ce gain mensuel moyen d'une mineure en situation de prostitution est presque le double du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Bénin qui est de 35 500 FCFA (soit 54 euros). Malgré cette estimation, il est difficile de tirer une conclusion car les moyennes utilisées pour cette estimation peuvent cacher des variations importantes et des marges d'erreur difficiles à cerner pour une analyse fiable des revenus obtenus dans la pratique de la prostitution par les mineures de ces deux villes. Ces variations peuvent inclure de grands écarts entre les montants donné par les enquêtées et les estimations du nombre de passes et de jours de services, également dépendantes de données extrêmes qui seraient prises en compte par le logiciel de statistique utilisé. En général, ces estimations démontrent que les gains perçus par le biais de la prostitution sont importants et ne favoriseraient donc pas la recherche ou la poursuite d'une activité professionnelle.

CARACTERISTIQUES	Montant moyen reçu en espèce par rapport sexuel (N=256)	Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire (N = 261)	Nombre moyen de jours de prostitution pour une se- maine ordinaire (N=261)
Moyenne	2837 FCFA (4,33€)	2	3
Minimum	200FCFA (0,30€)	1	1
Maximum	9000ECEA (12 74F)	7	7

Tableau 11 : Estimation de la moyenne, du minimum, du maximum des contreparties reçues par les mineures

2.2.9 Stratégies de rencontre des clients

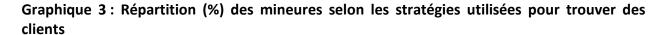
Le graphique 3 présente les stratégies déployées par les mineures pour rencontrer de potentiels clients. La première, la plus observée, consiste à se faire aborder. Elle est à l'œuvre chez 53,6% des filles. Les autres possibilités consistent à se placer volontairement dans des situations dans lesquelles des opportunités de se faire contacter sont importantes. Au nombre de ces approches, figure en bonne place l'enregistrement dans des réceptifs hôteliers avec photos et contacts téléphoniques afin d'être appelées par des clients qui le désirent. Cette stratégie est plus prépondérante à Malanville qu'à Djougou, et est utilisée par près de 4 mineures sur 10 (38,7%). Viennent ensuite l'exhibition physique sur les lieux publics et trottoirs (31,0%) et la ronde dans les bars, boites de nuit et vidéos clubs (16,9%). Le recours aux intermédiaires, souteneurs ou petits amis n'est à l'œuvre que dans 13,4% des cas.

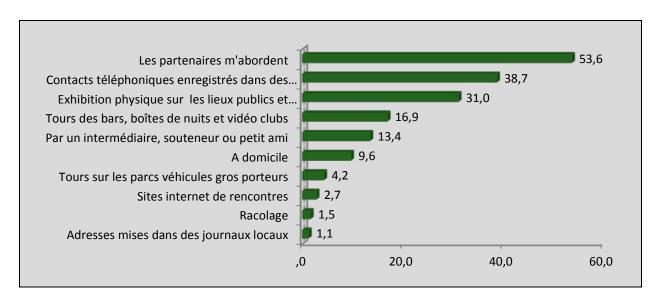
La revue documentaire indiquait que les endroits où les véhicules de gros gabarits en transit stationnent, notamment à Malanville, sont des lieux de prostitution nocturnes par des mineures. Or, les résultats de l'étude montrent que très peu de mineures interrogées font le tour des parkings de véhicules gros porteurs (4,2%). Aussi, les enquêteurs n'ont pas pu collecter des données sur de tels sites dans aucune des deux villes, dû à l'obscurité ambiante sur ces parkings habituellement utilisés pour des actes sexuels en plein air ou sous les camions en stationnement, et de l'éloignement de ces sites du centre-ville, comme à Malanville.³⁹

Seulement 2,7% des mineures ont recours aux sites internet de rencontre. La rareté de cybercafés ou autres centres d'internet dans les deux villes pourrait expliquer ce faible taux de mineures utilisant l'internet comme stratégie de contact des clients dans les villes investiguées.

http://www.beninactu.com/index.php?option=com_c ontent&view=article&id=473%3Aprostitution-amalanville-les-mineures-dangereusementexploitees&catid=35%3Abreves&Itemid=54

 $^{^{39}}$ Gaston Yamaro (13 Decembre2010). « Prostitution à Malanville : les mineures dangereusement exploitées ». Benin Actu





De ces informations, il ressort que les stratégies de rencontre des clients sont légèrement plus passives qu'actives, ce qui permet de dire que la prostitution des mineures à Djou-

gou et Malanville semble se dérouler dans une certaine discrétion. En effet, les rencontres ont plus tendance à avoir lieu dans des endroits privés que publics.

2.2.10 Lieux des passes

Selon les résultats, plusieurs lieux peuvent être utilisés par une mineure comme lieux de passe. La plupart des mineures enquêtées utilisent plutôt les lieux privés à l'abri de toute indiscrétion que les lieux de prostitution publics (par exemple les hôtels) comme lieu de passe. C'est ainsi que 87,4% des actes sexuels se font dans des résidences privées, alors que 47,9% se font dans les chambres de passe et seulement 16,5% dans des bordels. Le reste des lieux de passe incluent les motels et hôtels de basse classe (11,1%) et les abords des places publiques (10%). Le tableau 12 (basé sur un QCM) est indicatif à cet effet.

Ces résultats sont en contradiction avec les résultats de CIPCRE (2009) qui ont montré que la prostitution des mineures a lieu dans 80,6% des cas dans les chambres de passe contre 47,9% pour la présente étude, et une proportion de 22,2% dans les hôtels de grande classe contre 6,5%.

Il s'avère donc que les mineures en situation de prostitution dans les deux villes privilégient des locaux privés, personnels et discrets pour se livrer à leur activité, probablement par crainte du regard de « l'autre », apparemment stigmatisant pour une mineure.

Tableau 12 : Répartition (en %) des mineures selon les lieux habituels de rencontre avec les clients potentiels

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Habituellement, où retrouves-tu tes			
clients? [QCM]			
- Chambre de passe	44,2	51,1	47,9
- Maison close/bordel	11,7	20,6	16,5
- Maison privée	85,8	88,7	87,4
- Hôtel de grande classe	0,0	12,1	6,5
- Hôtel/motel de basse classe	7,5	14,2	11,1
- Abords des lieux de loisirs	3,3	10,6	7,3
- Abords des places publiques	8,3	11,3	10,0
- Parking véhicules gros porteurs	5,0	7,1	6,1
- Abords des marchés ou gares	5,8	7,1	6,5
- Salons de massage	0,0	1,4	0,8
- Clubs de striptease	0,0	1,4	

2.3 Facteurs de vulnérabilité à l'entrée et à la pratique de la prostitution

Divers facteurs influencent la prostitution des filles mineures. Ils sont relatifs à la famille, à la situation de la mineure elle-même, et à l'environnement social (ECPAT France & ECPAT Luxembourg, 2014; IPEC, 2007). Les premiers facteurs relatifs à la famille incluent l'absence de figures parentales, les situations de familles déstructurées, le manque de communication entre parents et enfants, l'affaiblissement des réseaux familiaux et communautaires, le fait d'avoir été témoin ou victime de violence domestique, et les antécédents d'abus sexuels au sein de la famille. Les seconds facteurs, quant à eux, impliquent les conditions des enfants liées à la vie dans la rue, à leur expulsion ou exclusion de l'école, aux grossesses et maternités précoces parmi les filles, aux antécédents d'abus de drogues et d'alcool, et à l'ignorance de leurs droits. Les facteurs relatifs l'environnement social incluent, pour leur part, le travail ou la vie dans des milieux à risque, la pression négative des pairs, la pratique de la prostitution dans l'entourage de l'enfant, la tolérance envers la prostitution au niveau communautaire ou national, l'insuffisance dans l'application des lois relatives à la protection des enfants.

2.3.1 Situations sociales vécues avant d'entrer en situation de prostitution

Le lien entre des antécédents de violences sexuelles et l'entrée dans la prostitution est très fort, sans être systématique. Les enfants victimes d'abus sexuels sont plus susceptibles d'être victimes d'ESEC (ECPAT France & ECPAT Luxembourg, 2014; Ashley, 2006; UNODC, 2006). En Afrique, les enfants victimes d'abus sexuels sont souvent stigmatisés, ce qui d'une part, limite le soutien social à leur disposition et d'autre part les rend plus vulnérables à la prostitution. Selon une étude des Nations Unies sur la violence envers les enfants menée en 2006, près de 32% des enfants béninois interrogés avaient subi des agressions sexuelles au sein de leur famille. 40 Ainsi, force est de reconnaître que la prostitution, comme une poupée russe, cache bien des problèmes que vivent les mineures en situation de prostitution. Les résultats de l'étude présentés dans le tableau 13 montrent que certaines des situations vécues peuvent être vues comme des facteurs à l'entrée dans la prostitution pour les mineures enquêtées.

http://www.violencestudy.org/IMG/doc/West_Centra _Africa_report_JK_v3_FINAL_22_Feb.doc

⁴⁰United Nations. Study on Violence against Children: Violence against Children in the Countries of West and Central Africa - The Problem, Actions Taken and Challenges Outstanding, 2006 http://www.violencestudy.org/IMG/doc/West_Central

Tableau 13 : Répartition (en %) des mineures selon les situations sociales vécues avant de passer en situation de prostitution

As-tu vécu une ou certaines des situations suivantes avant de devenir prostituée ? (QCM)							
MODALITE	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)				
- Mariage forcé/précoce	7,5	19,9	14.2				
- Viol/ abus sexuel	18,3	47,5	34,1				
- Grossesse non désirée	12,5	29,1	21,5				
- Confiage à un parent/proche	15,8	40,4	29,1				
- Guide de mendiant/ mendiant	0,8	0,7	0,8				
- Domestique	13,3	28,4	21,5				
- Déplacée conflit/catastrophe naturelle	3,3	3,5	3,4				
- Liberté précoce	2,5	1,4	1,9				

Sur la base des informations du tableau 13, la plupart des mineures ne bénéficient pas d'une protection adéquate dans le cadre familial. En effet, elles sont 6 sur 7 à vivre seules ou avec un seul parent ou une personne sans lien de parenté. En outre, elles sont près de 3 sur 10 à avoir connu des antécédents de confiage et plus de 2 sur 10 à avoir été aide-ménagères, un phénomène connu au Bénin sous le vocable vidomègon⁴¹, avant de se lancer dans la prostitution. Les résultats par rapport au confiage (29,1%) et domestiques (21,5%) impliquent que la moitié de l'effectif enquêté a vécu des situations d'enfants placés à un âge précoce. Cela implique que certaines des mineures enquêtées

rents ou des tiers (tuteur, intermédiaire ...), chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille. Ils sont généralement placés à partir de 6 ans (ou moins). Il s'agit d'une ancienne tradition qui s'est transformé en « esclavage moderne ». Des familles qui résident en ville prennent des enfants socialement défavorisés en charge pour assurer leur éducation et leur insertion professionnelle. Malheureusement, certaines familles d'accueil ne s'occupent plus tellement de la vie socioprofessionnelle de ces enfants, mais plutôt les exploitent à des fins ménagères. Certains enfants se sont vus parfois livrés en plus à des

activités génératrices de revenu en faveur de la famille

d'accueil, comme le commerce ambulant.

ont été très tôt séparées de leurs familles et ont vite développé des mécanismes de survie qui ont abouti à la pratique de la prostitution de façon occasionnelle. Ainsi, les antécédents de situation de confiage peuvent avoir comporté des expériences d'abus sexuels qui ont augmenté la vulnérabilité des mineures à la pratique de la prostitution.

Ainsi, la proportion de filles mineures vivant séparées de leurs parents biologiques est relativement élevée. Or, une famille déstructurée perd les atouts pour jouer son rôle de première cellule intégratrice et éducatrice des enfants qui, de ce fait, en sont négativement affectés. De telles situations fragilisent l'équilibre psychologique et affectif de l'enfant et le rend vulnérable à toute forme d'abus et d'exploitation.

Des recherches montrent que les abus sexuels constituent un facteur de vulnérabilité majeur pour l'entrée en prostitution des filles mineures.⁴² Les résultats de la présente étude semblent corroborer ces conclusions

⁴¹Ce sont des enfants placés ou confiés par leurs pa-

⁴² Voir Jessica Ashley, The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois, January, 2008; et CIPCRE, 2009.

dans la mesure où ils montrent que plus de 1 fille mineure sur 7 (13.4%) en situation de prostitution a été dans des situations d'abus sexuels et de viol avant son entrée en prostitution. Aussi, plus de deux mineures sur 10 ont eu par le passé des grossesses non désirées (cf. *Tableau 13*).

Cependant, il existe des disparités selon les villes. Pour la plupart de ces cas, les niveaux enregistrés à Djougou sont presque tous largement supérieurs à ceux enregistrés à Malanville (respectivement 47,5% contre 18,3% pour les cas d'abus sexuels/viol vécus, 29,1% et 12,5%, pour des grossesses non désirées, etc.). Les résultats présentés dans le tableau 13 montrent que pour l'ensemble des deux villes, environ 14,2% des mineures enquêtées ont été victimes de mariage forcé/précoce avant leur entrée dans la prostitution. La proportion de mineures ayant été dans cette situation à Djougou (19,9%) est presque trois fois plus élevée que celle de Malanville (7,5%). Cette situation pourrait avoir des conséquences négatives sur le futur des mineures dans cette catégorie. Comme le montrent ECPAT France et ECPAT Luxembourg, dans leur guide « Comprendre les violences sexuelles », les filles qui ont été forcées à se marier tôt sont beaucoup plus exposées à la violence conjugale prolongée. De plus, le mariage précoce est souvent lié à l'abandon des épouses, laissant les jeunes filles dans la pauvreté extrême tout en accroissant le risque qu'elles soient forcées d'entrer dans la prostitution pour survivre. Ces taux relativement élevés de cas de violence et d'exploitation sexuelle qui ont précédé la pratique de la prostitution chez les mineures enquêtées indiquent peut-être une certaine insuffisance de politique sociale de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le contexte socioculturel et religieux de cette étude.

2.3.2 Raisons de la poursuite de la pratique de prostitution

Des études ont montré que la pauvreté est un facteur majeur dans l'entrée et la poursuite de la prostitution des mineures (CIPCRE, 2009; ECPAT International (a), 2008). Mais bien que la recherche de ressources financières explique dans une large mesure la pratique de la prostitution parmi les mineures, la finalité des revenus peut varier d'un groupe à un autre ou d'un contexte de pratique de prostitution à un autre. Les résultats de la présente étude, comme présentés dans le tableau 14 et le tableau A6 en annexe, révèlent que la plupart des mineures enquêtées continuent de se prostituer afin, entre autres, de s'acheter des biens tels que des téléphones portables, des motos, des tablettes, etc.

Le pourcentage très élevé de mineures qui se prostituent pour s'acheter des biens tels que des téléphones portables, des motos, des tablettes (60,2%) montre l'influence de facteurs environnementaux liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sur leurs comportements (Tableau 14). Il ne soulève pas moins le problème des groupes d'influence, observable à travers le phénomène du « suivisme » qui amène certaines filles, absorbées par les conduites et comportements valorisés par les membres de leur groupe d'ami(e)s ou d'appartenance, à imiter ces dernières. Ceci est d'autant plus vrai que certaines filles enquêtées avouent, dans leurs commentaires libres à la fin de l'entretien, pratiquer la prostitution simplement pour faire comme des proches qui le font. L'autre problème soulevé par l'influence des facteurs environnementaux est celui relatif au désir incontrôlé des jeunes d'être« à la mode », une ambition fortement soutenue par les diffusions médiatiques des feuilletons et clips. Il faut remarquer qu'au-delà des spéculations, des biens jugés non essentiels acquis par les mineures enquêtées pourraient

être essentiels pour elles selon l'utilisation qu'elles en font.

Les élèves - c'est-à-dire les scolarisées - constituent la proportion la plus forte à déclarer pratiquer la prostitution pour des biens non essentiels comme des téléphones, des tablettes, etc. Elles sont 61 (23,4%) des 157 mineures (60,2% de l'effectif) qui ont donné cette réponse sur la base d'une QCM (cf. *Tableau A6* en annexe). De même, ce groupe constitue la proportion la plus élevée à déclarer pratiquer la prostitution pour des biens essentiels comme « payer ses études ». En revanche elles ne sont que la quatrième plus grande proportion pour la modalité « payer le loyer, la nourriture et les factures ». Ces

chiffres permettent d'émettre l'hypothèse que la plupart des filles scolarisées qui se prostituent le font soit pour obtenir des biens non essentiels tels que des téléphones ou des tablettes - et dans ce cas il serait intéressant de comprendre l'influence des paires dans l'entrée dans la prostitution - soit pour se payer leurs études. En effet la plupart aurait une situation familiale qui leur permet de se nourrir, de se loger et de se vêtir correctement mais qui ne leur permettrait pas d'aller à l'école ou de suivre une formation. Cette remarque est importante car elle appuie les recommandations faites au niveau l'éducation et des formations professionnelles.

Tableau 14: Répartition (en %) des mineures selon les raisons de poursuite de la pratique de la prostitution

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Pour quelles raisons continues-tu de te prosti-			
tuer ? [QCM]			
- Désengagement des parents	30,0	33,3	31,8
- Décès de l'un ou des deux parents	5,8	14,2	10,3
- Soutien aux parents	17,5	9,2	13,0
- Soutien aux enfants	5,8	4,3	5,0
- Echapper aux effets du mariage précoce	3,3	6,4	5,0
- Payer études	10,8	15,6	13,4
- Payer loyer/nourriture/facture	12,5	19,1	16,1
- Acheter des biens (téléphone, etc.)	49,2	69,5	60,2
- Explorer sexualité/Par amusement	10,0	41,1	26,8
- Activité à heure de travail flexible	0,8	3,5	2,3
- Activité très rentable	2,5	19,1	11,5
- Forcée par un souteneur ou tuteur	0,0	2,8	1,5
- Remboursement de dette	2,5	12,8	8,0

Les autres motifs principaux qui expliquent la continuité de la prostitution sont, par ordre d'importance : le désengagement parental (31,8%) dans l'éducation des enfants, le désir d'explorer le monde de la sexualité ou de s'amuser (26,8%), la nécessité de satisfaire certains besoins fondamentaux tels que se nourrir ou se loger (16,1%), la nécessité de payer ses études (13,4%) et le soutien aux parents (13%) et à leurs propres enfants (5%) pour un total de 18%. Le facteur financier lié à la rentabilité de la pratique n'intervient que dans 11,5% des cas, ce qui infirme les informations dans la littérature liant la poursuite de la prostitution principalement à son aspect lucratif (CIPCRE, 2009; ECPAT International (a), 2008).

La satisfaction des besoins fondamentaux vient en effet, en deuxième position si l'on procède à une somme arithmétique des pourcentages liés au besoin de se nourrir, de se loger et de financer ses études. De fait, ce calcul affiche une statistique de 29,5%.

Seulement une infime partie des mineures interrogées (1,5%) travaille encore dans le domaine de la prostitution parce qu'elles y sont contraintes par des intermédiaires ou réseaux d'exploitants sexuels. Ce dernier versant du visage de la prostitution des mi-

neures dans les villes de Djougou et de Malanville contredit les conclusions habituellement soutenues par des études sur la prostitution des enfants. D'après ces recherches, la grande majorité des mineures en situation de prostitution (plus de 70%) sont sous le contrôle de réseaux de proxénètes qui les exploitent à des fins d'enrichissement (Ashley, 2008, Raphael & Ashley, 2008; Raphael & Brenda-Myers, 2009). Contrairement aux données dans la littérature, la tendance qui prévaut dans la présente recherche fait plutôt écho de ce que ces mineures, dans le contexte des villes ciblées, pratiquent la prostitution sans y être nécessairement obligées par des proxénètes. En effet, les besoins économiques de la famille ont un poids déterminant pour 18% des mineures enquêtées dans la poursuite de la prostitution. Les enquêtées continuent la pratique de la prostitution pour porter une aide à leurs parents ou enfants et 10,3% affirment que le décès d'un de leurs parents est une cause de leur pratique de la prostitution.

Le texte en encadré ci-dessous rapporte le cas d'une mineure enquêtée qui paraît obligée par des circonstances familiales particulières de continuer à pratiquer la prostitution:

Amina a 15 ans et pratique la prostitution depuis un peu plus de 12 mois. Contrairement à bon nombre de mineures enquêtées dans la ville de X, ce n'est pas l'envie d'avoir des gadgets électroniques ou celle d'explorer sa sexualité qui l'a mise dans cette situation, mais des difficultés sociales et économiques particulières. Elle provient d'une famille monogame et avait une seule sœur appelée S-na. Le père est paralysé des membres inférieurs suite à une maladie. La mère a des problèmes de santé mentale chronique. La sœur d'Amina, menait des activités génératrices de revenus grâce auxquelles elle soutenait toute la famille et ses deux enfants dont le père est parti. Mais malheureusement, il y a environ deux ans, une courte maladie a emporté S-na. Amina, qui était alors en classe de 4ème, a dû abandonner l'école pour s'occuper de son père et sa mère, tous deux souffrant de maladies chroniques, et ses deux neveux en bas âge et orphelins. Elle a quitté le village pour aller se prostituer en ville et pouvoir envoyer de l'argent toutes les semaines à sa famille à sa charge au village. Divers obstacles à plusieurs niveaux enchainent Amina dans cet enfer. Amina ne pouvait arrêter le flot de larmes qui envahissaient son visage lorsqu'elle évoquait les problèmes qui l'ont mise dans sa situation de prostitution d'où elle ne sait même pas quand elle pourra s'en libérer.

2.4 Profil des clients et types d'actes sexuels demandés

Les réflexions portant sur le profil des clients des mineures en situation de prostitution prennent en compte leur âge, les actes sexuels qu'ils sollicités ordinairement et le genre du partenaire (*Tableau 15*).

Tableau 15 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon les actes sexuels offerts et quelques caractéristiques des clients

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Quels types de services sexuels te de-			
mande-t-on ? [QCM]			
- Acte sexuel	100,0	97,9	98,9
- Réalisation de films pornographiques	0,0	7,8	4,2
- Striptease dans des clubs	0,8	2,1	1,5
- Escorte d'étrangers et touriste	0,0	3,5	1,9
Habituellement, quelle est la tranche			
d'âge de tes partenaires sexuels ? [QCM]			
- Moins de 20 ans	26,7	29,1	28,0
- 20 à 39 ans	80,8	84,4	82,8
- 40 à 59 ans	13,3	14,2	13,8
- 60 ans et plus	0,0	0,7	0,4
- NSP	3,3	3,5	3,4
Sexe des partenaires sexuels			
- Hommes	95,0	99,3	97,3
- Femmes	5,0	0,7	2,7

De fait, dans les deux villes étudiées, comme présenté dans le *tableau 15* basé sur des QCM, les mineures rencontrent aussi bien des personnes adultes que des personnes âgées de moins de 20 ans. En effet, près de 3 clients sur 10 que rencontrent les mineures sont âgées de moins de 20 ans. 8 clients sur 10 ont entre 20 et 39 ans, tandis qu'une proportion de 1 sur 10 a entre 40 et 59 ans. Les plus âgés des clients rencontrés ont 60 ans, alors que les plus jeunes n'en ont souvent que 20. Ces derniers sont, pour la plupart, de sexe masculin (97,3%).

Par ailleurs, seulement 2,7% des mineures ont des rapports sexuels avec des personnes

de même sexe, c'est-à-dire avec des filles/femmes, une pratique plus dominante à Malanville (5%) qu'à Djougou (0,7%). Ces filles seraient soit homosexuelles, soit bisexuelles.

Parlant des types de prestations offertes, presque la totalité des mineures (98,9%) offre des rapports sexuels ordinaires. Les autres types d'actes sexuels (réalisation de films pornographiques, striptease dans des clubs, escorte d'étrangers et touristes, etc.) ne sont offerts qu'en très faibles proportions.

2.5. Profil et rémunération des intermédiaires dans la mobilité et la prostitution des mineures

Les intermédiaires sont des individus qui facilitent à un moment donné le processus de recrutement, de déplacement, de placement ou d'exploitation de l'enfant à des fins commerciales. Selon CIPCRE (2009), l'ESEC au Bénin s'appuie sur des réseaux organisés. En moyenne, trois personnes conjuguent leurs efforts dans le processus qui aboutit à la mise en situation de traite. Cette exploitation est organisée ou facilitée par des gens de diverses couches de la société. A l'instar de CIPCRE, la présente étude a exploré les caractéristiques des intermédiaires qui ont joué un rôle clé dans l'arrivée de certaines mineures dans les villes cibles et ceux qui tirent des avantages de la situation de prostitution de ces mineures, mais les résultats ne sont pas concordants.

2.5.1 Caractéristiques des intermédiaires dans la mobilité des mineures

Des informations de terrain collectées, il ressort que seulement 4 mineures sur 10 résident dans la ville de l'enquête depuis leur naissance contre 6 sur 10 qui viennent d'autres villes/communes ou pays. Contrairement à la littérature qui montre la prépondérance d'intermédiaires dans le phénomène de l'ESEC, la présente étude met plutôt en exergue qu'un nombre très faible de mineures a été aidé par des intermédiaires pour arriver dans l'une ou l'autre des deux villes de l'étude (6 mineures sur 261). 2 mineures ont accompagné des amis très proches de leurs familles contre 2 autres qui ont suivi des individus originaires de leurs localités vivant à l'étranger. Seule 1 mineure a migré dans la ville d'enquête en suivant un individu qu'elle ne connaissait pas.

Tableau 16 : Répartition (en %) des mineures selon le profil des intermédiaires ayant joué un rôle dans leur migration

Qui est cet intermédiaire ou cette tierce personne qui t'a fait venir dans cette ville?					
Modalité	Effectif	Proportion			
Membre de ma famille	1	16,7			
Ami(e) très proche de ma famille	2	33,3			
Originaire de ma localité vivant à l'étranger	2	33,3			
Une personne que je ne connaissais pas	1	16,7			
Total	6	100,0			

Caractéristiques des intermédiaires dans la prostitution des mineures

Les résultats de l'étude montrent que pour plus de la moitié des 48 mineures ayant eu un intermédiaire (18,4% de l'effectif), les intermédiaires sont des membres de la famille de l'enfant ou des proches (Tableau 17). Ces intermédiaires sont majoritairement des parents biologiques (29,2%), d'autres membres de la famille (22,9%) et des membres de la famille d'accueil (10,4%). Viennent ensuite des responsables de sites de prostitution (25,0%), des souteneurs/protecteurs (16,7%), et les petits amis (8,3%). Ces données, notamment pour ce qui concerne les parents biologiques et d'autres membres de la famille, le rôle montrent central d'intermédiation joué par des membres de la famille dans la prostitution des mineures. Ici encore, il faut noter ce paradoxe par rapport à la littérature qui montre que les intermédiaires dans la prostitution sont généralement des tierces personnes.

Il est vraisemblable qu'avec la présence d'un intermédiaire dans les transactions avec les clients, une enquêtée gagnerait moins financièrement qu'une enquêtée qui n'a pas recours à cette catégorie de personne. Mais, souvent sans ces intermédiaires, certaines enquêtées pourraient difficilement avoir de la clientèle ou un site où pratiquer la prostitution. Elles peuvent aussi s'exposer à des situations de violence de la part de groupes de prostitution rivaux ou de prédateurs sexuels qui remarqueraient leur présence sans un protecteur. Pour cette étude, seulement 18,4% des mineures ont payé des intermédiaires pour jouer ce rôle d'interface. Cette intermédiation rémunérée est beaucoup plus observable à Malanville qu'à Djougou, avec 25% des filles pour la première ville et 12,8% pour la seconde.

Une proportion de 47,9% des 48 mineures ayant eu recours à des intermédiaires ont déclaré qu'ils ou elles les aident à trouver des clients. Pour 37,5% des mineures, les intermédiaires ont pour rôle de les protéger. Enfin, dans une moindre proportion de ces filles (14,6%), les intermédiaires se chargent de fournir un lieu de passe. Pour 60% des filles à Malanville qui ont recours à des intermédiaires, ces derniers ont pour rôle d'aider à leur trouver des clients alors que pour 61,1% de celles de Djougou, ils s'attèlent davantage à assurer leur protection. Par ailleurs, environ 25% de la rémunération des 41,7% des mineures en situation de prostitution est perçue par leurs intermédiaires. C'est seulement dans 2,1% des cas qu'environ 75% des rémunérations gagnées par les mineures sont perçues par les intermédiaires. Pour la même proportion de filles, les intermédiaires ne perçoivent rien des gains obtenus.

Ces faibles taux de rémunération des intermédiaires renforcent le résultat de proportion infime de 1,5% des mineures qui disent être forcées par des souteneurs ou proxénètes (cf. *Tableau 14*). C'est en contraste avec la littérature concernant la situation des mineurs en situation de prostitution dans différents pays, qui indique que la majeure partie de leurs gains (plus de 70%) revient ordinairement aux « pimps », c'est-à-dire aux proxénètes ou souteneurs.⁴³

Interviews with Five Ex-Pimps in Chicago. DePaul University, College of Law, April 2009.

⁴³Voir CIPCRE, 2009; Jessica Ashley, *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois, January*. Illinois Criminal Justice Information Authority, January 2008; et Jody Raphael & Brenda Myers-Powell,

Tableau 17: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon les caractéristiques de leurs intermédiaires

CARACTERISTIQUES	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Est-ce qu'un intermédiaire reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution ?			
- Non	75,0	87,2	81,6
- Oui	25,0	12,8	18,4
Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? [QCM]	(N=30)	(N=18)	(N=48)
 Responsable de site de prostitu- tion 	26,7	22,2	25,0
Parent	36,7	16,7	29,2
 Autres membres de famille biologique 	16,7	33,3	22,9
 Membre famille d'accueil 	6,7	16,7	10,4
Petit ami	6,7	11,1	8,3
Souteneur/protecteur	10,0	27,8	16,7
Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ?	(N=30)	(N=18)	(N=48)
- Aider à trouver des partenaires sexuels	60,0	27,8	47,9
- Protéger la mineure	23,3	61,1	37,5
- Fournir un lieu de passe	16,7	11,1	14,6
Quel pourcentage de tes rémunéra-			
tions l'intermédiaire prend-t-il?	(N=30)	(N=18)	(N=48)
Moins de 25%	40,0	5,6	27,1
Environ 25%	43,3	38,9	41,7
■ Environ 50%	10,0	44,4	22,9
■ Environ 75%	3,3	5,6	4,2
■ Plus de 75%	3,3	0,0	2,1
Aucun pourcentage perçu	0,0	5,6	2,1

En dehors des données collectées auprès des mineures en situation de prostitution au sujet du rôle des intermédiaires dans leur migration et dans leur exploitation sexuelle, l'étude a exploré les perceptions et l'expérience des intermédiaires qui sont propriétaires ou gérants de sites ordinaires de prostitution (tels que les restaurants/bars) sur l'exploitation sexuelle des mineures sur leurs sites.

2.5.2 Analyse des perceptions des intermédiaires responsables de sites de prostitution

Profil des intermédiaires

4 intermédiaires qui interviennent dans la prostitution des mineures ont été interviewés dans le cadre de cette enquête. Les 4 sont de sexe masculin, âgés entre 30 et 40 ans. 3 d'entre eux sont de nationalité béninoise et 1 de nationalité ghanéenne. Les 4 participants sont des tenanciers de restaurants/bars. Deux des restaurants sont situés à Malanville, un à Abomey-Calavi et un à Cotonou.

Recrutement des mineures

Les intermédiaires recrutent les mineures et les font travailler à travers diverses stratégies. Voici quelques *verbatim* des 4 intermédiaires interviewés:

« Je cherche dans mon répertoire en qui j'ai confiance que j'appelle. Mais avant je fais le prix avec les clients et si ces derniers acceptent, j'appelle les filles, je fais mon prix en retour avec les filles et je les mets en contact avec les clients. » K. L., 32 ans, Malanville.

« J'appelle les filles et on négocie tout devant les clients. Si ça marche, les clients les prennent en charge, au cas contraire je peux leur donner l'argent de taxi pour leur retour. » A. H., 35 ans, Malanville.

« Je recrute les filles par des connaissances, des dames qui les amènent des pays voisins. Aussi des filles que j'ai déjà amenées recrutent aussi leur connaissances ou amies. » J. K., 35 ans, Calavi.

« Je suis dedans ça fait longtemps. Les filles mêmes viennent me voir. Mais des fois j'ai des contacts avec qui je suis en relation et qui m'amènent des filles. » M. M., Cotonou

Provenance des mineures

Selon les 4 intermédiaires, les mineures qui servent sur leurs sites sont originaires de 5 pays de l'Afrique de l'Ouest en dehors du Bénin: Togo, Niger, Ghana, Nigeria et Liberia. A l'exception du Liberia et du Ghana, les autres pays cités par les intermédiaires, à savoir le Togo, le Niger et le Nigeria, confirment les données provenant de ce questionnaire sur l'origine des mineures enquêtées.

Rémunération des intermédiaires

Les résultats des entretiens montrent qu'un intermédiaire tenancier d'un bar restaurant perçoit en moyenne entre 1500 FCFA et 1700 FCFA (soit 2,30 euros et 2,60 euros) par jour d'une mineure en situation de prostitution qui travaille sur son site, soit pour le paiement des chambres de passe, soit pour son rôle de « démarcheur », soit pour ces deux services.

Nombre de mineures en situation de prostitution sur les sites

Les résultats des entretiens indiquent qu'en moyenne, sur une période d'un mois, 10 femmes et filles mineures sont en situation de prostitution dans les restaurants/bars gérés par les 4 intermédiaires. En moyenne, 3 mineures sont en situation de prostitution sur les sites par jour. Selon les 4 intermédiaires, la plupart des mineures travaillent sur un site pour une période de 6 à 12 mois avant de changer de site ou de quitter la ville pour d'autres destinations.

Relations entre les mineures en situation de prostitution et les intermédiaires

Tous les 4 intermédiaires interviewés disent avoir des relations tuteur-souteneur-protégée et employeur-serveuse avec les mineures travaillant pour eux. Un seul intermédiaire a parfois des relations de propriétaire-locataire avec des mineures exerçant leur métier de serveuse et en situation de prostitution. Tous ces résultats confirment

ceux qui figurent dans le tableau 17 montrant que les intermédiaires jouent plus un rôle de protection des mineures en situation de prostitution sur leurs sites que celui de proxénète qui contrôle entièrement les transactions sexuelles. Cette relation montre l'indépendance des mineures en situation de prostitution dans ces deux villes et aussi leur interdépendance avec les intermédiaires qui

leur procurent des lieux discrets à moindre coût pour la prostitution occasionnelle en dehors de leur activité principale de serveuses dans les bars pour la plupart. En effet, il faut remarquer que ces intermédiaires travaillent plus avec des filles mineures venant d'autres villes ou pays et qui sont pour la plupart non scolarisées.

2.6 Dynamique de l'effectif des mineures en situation de prostitution

2.6.1 Proportion des mineures en situation de prostitution

Des résultats du recensement des travailleuses de sexe (TS), des sites de prostitution, des points « chauds », des services de santé, ONG et associations intervenant en matière de lutte contre les IST/MST (dont le VIH/SIDA), réalisé en 2008 par le PNLS, il ressort que 363 TS, dont 52 filles mineures en situation de prostitution ont été recensées dans la ville de Malanville contre 248, dont 43 filles mineures, dans la ville de Djougou. 44 En extrapolant et en comparant ces résultats à ceux de la présente étude, qui est un recensement-enquête, on constate qu'en moins de 6 ans, c'est-à-dire de 2008 à 2014, l'effectif des filles mineures en situation de prostitution dans la ville de Djougou est passé de 43 à 141. Similairement, dans la ville de Malanville, cet effectif est passé de 52 à 120 pour la même période. Sur la base de ces données, pour Djougou et Malanville ensemble, cet effectif est passé de 95 filles mineures en situation de prostitution en 2008 à 261 en 2014. Cela révèle un niveau inquiétant d'augmentation du phénomène de la prostitution des mineures dans ces villes.

Bien avant l'étude du PNLS (2008) ci-dessus mentionnée et la présente étude qui révèlent une croissance exponentielle de la prostitution des mineures dans les deux villes cibles, trois études consécutives antérieures réalisées dans les milieux de la prostitution entre 2002 et 2007 par le PNLS⁴⁵ présentaient une évolution croissante de la prostitution des mineurs dans le pays. Selon ces études, la proportion de mineures parmi les personnes qui pratiquent la prostitution au Bénin était en forte progression, passant de 1,3% en 2002 à 2,6% en 2004 et 4,1% en 2006.

Le niveau relativement élevé d'augmentation de la prostitution des filles mineures révélé par la présente étude paraît très préoccupant car il est en déphasage avec le niveau de croissance de la population des deux villes. En effet, selon les résultats provisoires du RGPH4 de mai 2013, entre 2002 et 2013, la population de Malanville a connu une croissance de 4,57% contre 3,45% pour Djougou.46 Selon les projections de l'INSAE de 2008 (sous hypothèse de taux constants), 47 la population des filles de moins de 18 ans (0-17 ans) de Malanville a connu une légère augmentation, passant de 40 435 habitants en 2013 à 41 759 habitants en 2014. Selon les mêmes projections, la population des enfants de moins de 18 ans (0-17 ans) de Djougou est passée de 66 348 en 2013 à 68 519 habitants en 2014 (Tableau 18). Or, sur la base de la comparaison faite ci-dessus avec la littéra-

45

⁴⁴ PNLS: Recensement des travailleuses du sexe, des sites de prostitution, des points chauds, des services de santé, ONG, et associations intervenant en matière des IST/VIH/SIDA, Rapport Juillet 2008, Direction nationale de la protection sanitaire. Ministère de la Santé.

Note : Cette étude incluait les mineures en situation de prostitution dans la catégorie des travailleurs du sexe.

⁴⁵ Voir PNLS, Enquête de surveillance comportementale au Bénin (ESCB-1), Février 2002; PNLS, Enquête de deuxième génération au Bénin (ESDGB-2), Novembre 2004; et PNLS, Suivi biologique et comportementale des travailleuses du sexe au Bénin (ESCB-1), Février 2006.

⁴⁶ INSAE, Résultats provisoires du RGPH4. Ministère du développement, de l'analyse économique et de la prospective. République du Benin. Juin 2013.

⁴⁷ Hypothèse de taux constants → Hypothèse que les poids démographiques par âge obtenus au RGPH3 de 2002 sont les mêmes pour les données de projections.

ture, on remarque que le nombre de mineures en situation de prostitution a augmenté de plus de 100%. Toutefois, il faut relativiser cette analyse car les approches

méthodologiques des deux études pourraient expliquer l'écart très significatif dans les proportions discutées.

Tableau 18. Projections de la population du Bénin, Malanville et Djougou pour 2013 et 2014.

Projections INSAE, 2008	Année 2013			Année 2014		
(sous hypothèse de taux cons- tants)	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Ensemble BÉNIN	9 671 592	4 752 053	4 919 539	9 988 068	4 911 711	5 076 357
Ensemble MALANVILLE	145 187	72 790	72 397	149 938	75 243	74 695
Ensemble DJOUGOU	259 858	131 957	127 901	268 361	136 375	131 986
Moins de 18 ans (0-17 ans) BÉNIN	5 099 160	2 609 104	2 490 056	5 266 015	2 694 480	2 571 535
Moins de 18 ans (0-17 ans) MA- LANVILLE	81 635	41 200	40 435	84 307	42 548	41 759
Moins de 18 ans (0-17 ans) DJOUGOU	140 746	74 398	66 348	145 351	76 832	68 519

2.6.2 Proportion des mineures en situation de prostitution par rapport à la population adulte

Il était attendu dans le cadre de cette étude que la proportion de mineures en situation de prostitution par rapport à la population adulte des travailleuses du sexe soit estimée. Cette estimation peut être obtenue en divisant le nombre de filles mineures en situation de prostitution obtenu au cours de l'enquête par la population totale féminine adulte de travailleuses du sexe (servant comme dénominateur), et en multipliant le quotient par 100.

Pour le recensement des travailleuses du sexe réalisé par le PNLS en 2008 mentionné ci-dessus, il est possible d'estimer la proportion des mineures en situation de prostitution par rapport à la population adulte car l'étude a inclus les femmes et filles en situation de prostitution de toutes catégories d'âges. Ainsi, les 52 mineures en situation de

prostitution recensées à Malanville en 2008 représentent 14,3% des 363 TS recensées dans cette ville au cours de l'étude. La proportion des mineures en situation de prostitution par rapport à la population adulte de travailleuses du sexe pour le même recensement est d'1 mineure pour 6 TS adultes. A Djougou, les 43 mineures recensées représentent 17,33% des filles en situation de prostitution recensées dans cette ville, et se situent dans un ratio de 1/5 par rapport aux travailleuses du sexe adultes de la même ville.

Si pour l'étude du PNLS de 2008, les proportions des mineures en situation de prostitution par rapport à la population de travailleuses du sexe adultes ont pu être estimées, on ne pourrait faire de même pour l'étude actuelle parce que cette dernière n'a pas pris en compte toutes les catégories de personnes en situation de prostitution dans les villes enquêtées au cours de la période de l'enquête, et ne concerne que les personnes

de moins de 18 ans en situation de prostitution. En effet, sur la base de la revue documentaire et après des entretiens avec différents acteurs et consultants, il n'a pas été possible d'avoir une estimation fiable de la population adulte des travailleuses du sexe. Il manque donc un dénominateur fiable pour une quelconque estimation des mineures en situation de prostitution par rapport à la population adulte de travailleuses du sexe. En ce sens, on ne pourra satisfaire ce point dans les résultats attendus.

2.7. Indications sur les garçons mineurs en situation de prostitution

Les résultats attendus de cette étude incluent l'estimation de garçons mineurs en situation de prostitution dans les deux villes cibles de l'enquête. Etant donné l'invisibilité de la prostitution des mineurs impliquant des garcons, la stratégie de boule de neige a été utilisée pour rencontrer et interviewer des garçons mineurs en situation de prostitution. Ainsi, l'étude a cherché à savoir si les filles mineures en situation de prostitution enquêtées connaissaient des garçons de moins de 18 ans qui sont en situation de prostitution. Sur un effectif de 261 filles mineures interviewées, 19, soit un pourcentage de 7,3%, avouent connaître des garçons de moins de 18 ans en situation de prostitution.

En se fondant sur les discours des filles mineures rencontrées s'étant prononcées sur le cas de garçons mineurs en situation de prostitution, il ressort que ces garçons seraient plus nombreux à Djougou qu'à Malanville. Dans la ville de Malanville, il existerait 2 garçons de moins de 18 ans connus des filles qui se prostitueraient avec des partenaires majeurs de même sexe. Cette situation, qui tire sa légitimité des témoignages des filles, paraît invisible dans la ville de Djougou.

Les résultats attendus dans cette étude incluent l'établissement d'une cartographie des principaux lieux d'origine des filles mineures en situation de prostitution et l'établissement d'une cartographie des principaux lieux de prostitution des filles mineures et leurs caractéristiques. La section suivante va permettre de cerner la mobilité des mineures en situation de prostitution dans les deux villes de l'enquête.

de prostitution	3.	Mobilité	des	mineures	en	situation
	de	prostitut	ion			

La migration est un phénomène qui peut être lié à la problématique de la prostitution, et les migrants représentent une proportion importante des personnes en situation de prostitution. Ella base d'une revue d'études sur la migration, l'Organisation Internationale du Travail souligne la grande vulnérabilité des filles migrantes aux abus sexuels. En Afrique de l'Ouest, 53,6% des migrants mineurs sont des filles (53,6 %). Elles migrent de façon précoce dans l'intention de rechercher des emplois rémunérés ou de meilleures conditions de vie. En cas d'échec, certaines d'entre elles se livrent parfois à la prostitution.

Selon CIPCRE (2009), au Bénin, la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle se nourrit de migration d'enfants en provenance de 44 des 77 communes que compte le pays. 28 communes du Bénin sont identifiées comme réceptrices des enfants victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Parmi ces communes, 19 sont concernées principalement par la traite interne et 9 à la fois par la traite interne et transfrontalière. 33 communes sur les 77 que compte le Bénin sont identifiées comme zones de transit.

Malanville et Djougou, par leur position géographique, se retrouvent toutes les deux dans les positions de source, de transit et de destination pour la mobilité des enfants. Les deux villes sont au centre de la traite interne et transfrontalière en tant que villes d'origine et de destination des enfants victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle au Bénin. Elles sont toutes deux également des zones de transit des trajectoires de traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle au Bénin (CIPCRE, 2009). Les données sur la mobilité dans la présente étude fournissent une analyse des mouvements internes des mineures entre divers quartiers dans les deux villes et entre des villes du pays ainsi que des mouvements transfrontaliers et des raisons qui sous-tendent la mobilité de ces mineures par rapport à la pratique de la prostitution.

⁴⁸I.L.O., *Which protection for children involved in mobility in West Africa*, Project of Joint Regional Study on the Mobility of Children and Youths in West Africa, 2011.

⁴⁹I.L.O., *idem*.

⁵⁰ COULIBALY Aoua (2010), Migration de travail des jeunes filles et exposition au risque de prostitution : cas des travailleuses de bar de l'arrondissement de Konsa (Bobo-Dioulasso), mémoire de maitrise, Université de Ouagadougou

3.1 Lieux d'origine et de résidence des mineurs en situation de prostitution

Selon le *tableau 19*, et tel qu'illustré par la *figure 2*, la plus grande proportion des mineures en situation de prostitution rencontrées lors de cette étude provient du Bénin. Les Béninoises représentent plus des trois quarts de l'effectif total desdites mineures (77%). Spécifiquement, 68,3% des mineures

en situation de prostitution à Malanville sont de nationalité béninoise contre 84,4% à Djougou. Ces données montrent que dans les deux villes de l'étude, la prostitution des mineures concerne essentiellement les citoyennes béninoises.

Tableau 19 : Répartition (%) des mineures en situation de prostitution dans les deux villes selon la nationalité

	DJOUGOU		M	MALANVILLE		ENSEMBLE	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
Béninoise	119	84,4	82	68,3	201	77,0	
Nigérienne	5	3,5	17	14,3	22	8,6	
Togolaise	10	7,1	9	7,5	19	7,3	
Nigériane	1	0,7	9	7,5	10	3,8	
Burkinabé	1	0,7	2	1,7	3	1,1	
Ghanéenne	2	1,4	1	0,8	3	1,1	
Malienne	3	2,1	0	0	3	1,1	
Total	141	100	120	100	261	100	

Il faut remarquer que non seulement la prostitution des mineures prend de l'ampleur dans les deux villes enquêtées, mais la proportion de 77% représentant les mineures béninoises en situation de prostitution dans les deux villes est très élevée par rapport à la proportion de 58,3% que l'étude nationale de CIPCRE (2009) a révélée. Cette comparaison montre que désormais la majorité des mineures en situation de prostitution sont des « nationales » à Malanville et Djougou. Elles occupent le terrain de la prostitution de plus en plus aux dépens des mineures en provenance d'autres pays de la sous-région, notamment les togolaises qui dans la présente étude ne représentent qu'une infime proportion dans les deux villes enquêtées (7,3%) alors qu'elles représentaient une proportion de 28,3% suivant CIPCRE (2009).

En effet, les mineures provenant d'autres pays et en situation de prostitution à Malanville et Djougou, représentent une proportion de 23% de l'échantillon enquêté. Elles proviennent majoritairement du Togo (7,3%) et du Niger (8,6%), et en minorité, du Burkina Faso, du Ghana, du Mali, et du Nigéria qui fournissent ensemble environ 7% des filles dans cette situation (*figure 2*). Il faut noter que parmi ces filles mineures en situation de prostitution provenant d'autres pays que le Bénin, une quarantaine pratique la prostitu-

tion à Malanville et une vingtaine à Djougou. Pour celles en situation de prostitution à Malanville, ville limitrophe du Niger, on retrouve une majorité de Nigériennes. Ce constat amène à conclure, d'une part, que la ville de Malanville enregistre plus de mineures d'autres nationalités en situation de prostitution que celle de Djougou. D'autre part, elle

suppose que la proximité géographique entre des aires joue un rôle clé dans la mobilité des mineures en situation de prostitution. Ceci est d'autant plus vrai que parmi ces filles de nationalité étrangère qui travaillent à Djougou (ville frontalière du Togo), on retrouve plus de mineures togolaises que de mineures d'autres nationalités.

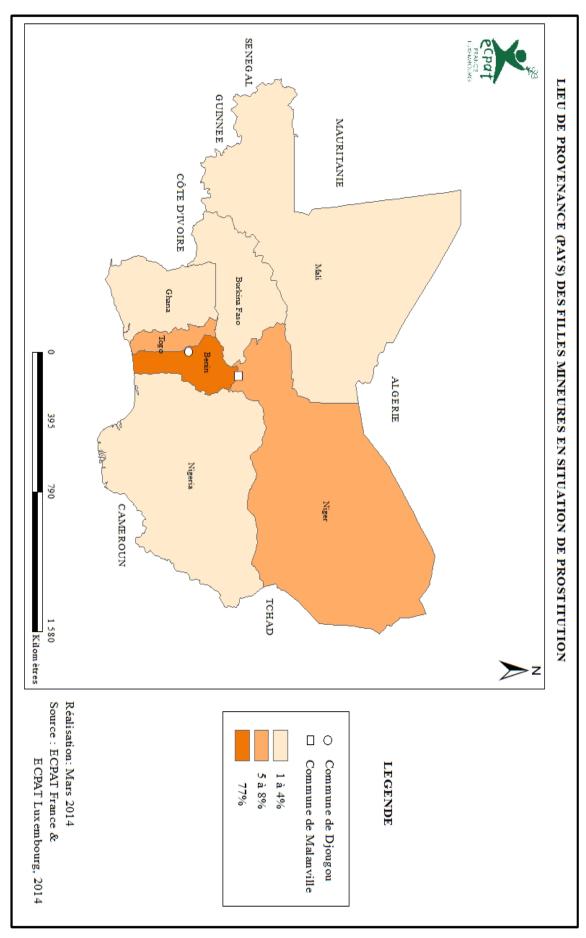


Figure 2 : Lieu de provenance (pays) des filles mineures en situation de prostitution à Djougou et Malanville.

3.2 Caractéristiques des sites de prostitution et mobilité des mineures

Sur la base des résultats de l'étude, la répartition géographique des filles mineures en situation de prostitution montre qu'elles sont concentrées dans quelques quartiers des deux villes. Ainsi, sur les 30 quartiers que comptent les arrondissements de Djougou I, Djougou II et Djougou III, les filles mineures en situation de prostitution se concentrent dans 11 quartiers, soit une proportion de 36,7%, contre 6 quartiers sur les 7 que compte la ville de Malanville, soit une proportion de 85,7%.

Dans la ville de Djougou, le 1^{er} arrondissement (Djougou I) est celui qui alimente le plus le phénomène de prostitution avec une proportion supérieure à 42% contre moins de 18% pour le second et en intermédiaire le 3^e arrondissement (*Figure 3*). Selon les résultats figurant dans le *tableau 20*, les mineures en situation de prostitution sont plus nombreuses dans les quartiers de Gah et Sassirou (Djougou I) et Zountori (Djougou III) dans la

ville de Djougou (6 mineures sur 10). La concentration des mineures en situation de prostitution à Gah pourrait s'expliquer par la présence de bars très en vue. La plus grande concentration de mineures en situation de prostitution à Zountori pourrait être justifiée par la présence de lieux de réjouissance comprenant divers hôtels et bars.

A Malanville, on retrouve les mineures en situation de prostitution davantage dans les quartiers Tassi Tedji (44% des mineures enquêtées dans la ville) et Tassi Zénon (29% des mineures enquêtées). Il faut noter que 66 % des sites de prostitution identifiés et enquêtés se trouvent sur le quartier de Tassi Tedji (Tableau 21). Dans ce quartier, on remarque qu'il y a trois hotels, deux restaurants, une boite de nuit et un vidéo club. C'est à Tassi Zénon qu'il y a le marché international de Malanville, lieu propice aux rencontres des clients

Tableau 20: Répartition spatiale des filles mineures en situation de prostitution dans les arrondissements enquêtés de la ville de Djougou

VILLE DE DJOUGOU							
		Nom Arrondiss	ement				
Nom Quartier	DJOUGOU I	DJOUGOU II	DJOUGOU III	Total			
BARAPAPEI	0	0	5	5			
FORMAGAZI	0	0	5	5			
GAH	33	0	0	33			
KILLIR	9	0	0	9			
LEMAN MENDE	0	6	0	6			
LEMAN BOGOU	0	7	0	7			
SASSIROU	17	0	0	17			
TINTIM BONGO	0	11	0	11			
ZEMBOUGOU BERT	0	0	1	1			
ZOUNTORI	0	0	47	47			
Total	59	26	58	141			

Tableau 21 : Répartition spatiale des filles mineures en situation de prostitution dans la ville de Malanville

MALANVILLE						
Nom Quartier	Total	% de repartition				
Boulanga - Galiel	13	11				
Tassi tedji	53	44				
Tassi Zenon	35	29				
Tounga	14	12				
Wollo	2	2				
Wouro - Hesso	3	3				
Total	120	100				

Globalement, les sites de prostitution sont catégorisés en deux groupes à savoir les sites de rencontre et les sites de prostitution. Le premier groupe est constitué des sites considérés comme des lieux de rendez-vous, d'échanges ou de négociation entre le client potentiel et la mineure en situation de prostitution à l'instar des places et lieux publics et des lieux d'apprentissage, entre autres, tandis que le second est celui des lieux qui servent effectivement aux actes sexuels comme les buvettes, les bars, les hôtels/motels, tous dotés de locaux communément appelés chambres de passage.

Répartition des sites de prostitution de Djougou

A Djougou, les deux types de sites sont presque uniformément répartis dans les 3 arrondissements qui ont servi à l'étude mais en proportions différentes, soit 46% de sites de prostitution contre 54% pour les sites de rencontre.

Répartition de sites de prostitution de Malanville

A l'instar des résultats sur la ville de Djougou, les sites de Malanville sont aussi catégorisés en deux groupes à savoir les **sites de rencontre** et les **sites de prostitution**, mais les statistiques ont révélé que 3 sites sur les 17 qui ont servi à l'étude sont reconnus comme sites de prostitution contre 14 sites de rencontre. Il s'agit des sites de «ABERE2» à Tassi-Tedji, de la «Buvette 227» à Boulanga puis de la buvette «Temple d'or» à Tassi-Tedji, tous reconnaissables facilement.

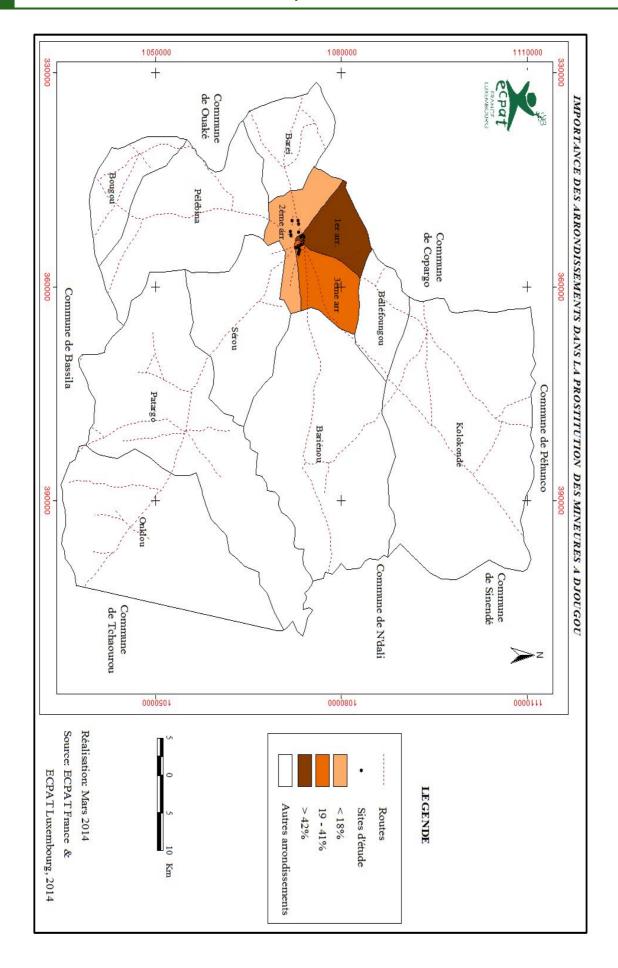


Figure 3: Répartition des sites identifiés et enquêtés dans la ville de Djougou

3.3 Age au premier départ de la famille et principales raisons de changement de lieu de résidence

Selon l'OIT (2013),⁵¹ 1 personne sur 8 dans le monde est un migrant. En 2013, il y avait près de 214 millions de migrants. Parmi eux, des millions d'enfants de moins de 18 ans se déplacent à l'intérieur même de leur pays ou au-delà des frontières, accompagnés ou non de leurs parents. La mobilité est un droit et les enfants devraient pouvoir être protégés tout au long de leurs parcours. Les raisons de cette mobilité sont multiples : quitter le foyer pour chercher du travail en ville, fuir un pays en guerre, échapper à des coutumes telles que le mariage forcé. 52 Sur la route de la mobilité, les enfants sont exposés à des risques importants. Pour un certain nombre d'entre eux, la mobilité peut s'avérer être une expérience positive. Mais pour les plus vulnérables, et en particulier dans des pays où la protection légale est absente ou insuffisante, ils représentent des candidats idéals à l'exploitation et à la traite. Pour analyser la mobilité des mineures en situation de prostitution dans les deux villes de cette étude, les points suivants ont été explorés : l'âge de la mineure en situation de prostitution au premier départ de sa famille, les principales raisons de changement de lieu de résidence et certains indices caractéristiques de la mobilité de ces mineures.

3.3.1 L'âge au premier départ de la famille

Le tableau 22 répartit les filles mineures en situation de prostitution selon le changement ou non de résidence au cours des 6 dernières années avant l'étude et l'âge au premier départ de la famille. Les données du tableau montrent que 28,7% des mineures des deux villes ont quitté leur famille pour la première fois entre l'âge de 6 et 12 ans contre 14,2% qui l'ont fait lorsqu'elles avaient entre 13 et 15 ans. 12,6% des enfants ont quitté leurs parents à moins de 6 ans pour la première fois pour aller résider ailleurs. Approximativement 4 mineures sur 10 (38,3%) n'ont jamais quitté leur famille alors que plus de 4 mineures sur 10 (41,3%) se sont séparées de leur famille avant leurs 12 ans.

La séparation précoce des mineures de leurs familles avant leurs 12 ans, quelles que soient les raisons, pourrait être un des facteurs à l'entrée dans la prostitution des mineures car très tôt, elles se sont retrouvées dans des situations qui les obligeaient à se prendre en charge sans le soutien et la protection directe des parents.

⁵¹OIT, Labor migration: Protecting the rights of migrant workers in Jordan, 2013. www.ilo.org.global/lang--en/index.htm

⁵²Terre des Hommes, *Enfants migrants ou réfugiés: leur protection est insuffisante*, 17 janvier 2014 .

Tableau 22: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon le changement ou non de résidence au cours des 6 dernières années et l'âge au 1er départ de la famille

	Si tu as quitté ta famille, quel âge avais-tu lorsque tu es parti(e) pour la première fois pour aller résider ailleurs?							
	Jamais	Moins	6 à 12	13 à	16 à	NSP	Total	Effectif
	quitté la	de 6	ans	15 ans	17			
	famille	ans			ans			
Est-ce qu'il t'est arrivé de changer de								
lieu de résidence au moins une fois au								
cours de ces 6 dernières années ?								
		Malanvi	lle					
Oui	18,8	15,6	31,2	31,3	3,1	0,0	100,0	32
Non	44,3	11,4	30,7	6,8	3,4	3,4	100,0	88
Ensemble	37,5	12,5	30,9	13,3	3,3	2,5	100,0	120
		Djougo	u					
Oui	5,0	5,0	45,0	32,5	7,5	5,0	100,0	40
Non	52,5	15,8	19,8	7,9	2,0	2,0	100,0	101
Ensemble	39,0	12,8	27,0	14,9	3,5	2,8	100,0	141
ENSEMBLE								
Oui	11,1	9,7	38,9	31,9	5,6	2,8	100,0	72
Non	48,7	13,8	24,9	7,4	2,6	2,6	100,0	189
Ensemble	38,3	12,6	28,7	14,2	3,5	2,7	100,0	261

3.3.2 Principales raisons de changement de lieu de résidence

A la question de savoir les principales raisons qui ont motivé le changement de lieu de résidence, 16,9% des mineurs évoquent les raisons d'apprentissage d'un métier et 12,6% celles relatives à la continuité des études,

tandis que 15,3% soulignent le manque de soutien des parents. Le tableau 23 donne une illustration de ces informations. Il ressort de ces résultats que les motivations premières qui sous-tendent le changement de lieu de résidence ne sont donc pas nécessairement liées à la prostitution.

Tableau 23: Raison principale de changement de lieu de résidence antérieur pour aller dans la ville actuelle (en %)

Pour quelle raison principale as-tu quitté ton lieu de résidence antérieur pour venir dans cette ville?	Malanville (N=120)	Djougou (N=141)	Ensemble (N=261)
Décision de migrer pour chercher du travail	13,4	5,0	8,9
Manque de soutien des parents	19,2	12,1	15,3
J'ai suivi l'un ou mes 2 parents	25,8	2,1	13,0
Pour rejoindre un membre de ma famille	7,5	5,0	6,1
Pour continuer mes études	14,2	11,3	12,6
Pour apprendre un métier	4,2	27,7	16,9
Pour aider aux activités domestiques/ économiques	4,2	3,5	3,8
Pour cause de décès d'un ou de mes 2 parents	0,8	0,7	0,8
Fuyant un mariage forcé	0,8	0,7	0,8
Fuyant des abus/violences sexuels	0,8	1,4	1,1
Un intermédiaire a donné de l'argent à mes parents	0,8		0,4
Une tierce personne m'a promis du travail	2,5	2,8	2,7
N'a jamais quitté le milieu de résidence	5,8	27,7	17,6

Seulement 17,6% des mineures n'ont jamais quitté l'une ou l'autre des villes cibles de l'étude. Cela implique que plus de 8 mineures sur 10 ont quitté ailleurs pour venir habiter dans la ville où elles ont pris part à l'étude. Les résultats de l'étude montrent que les non béninoises ont quitté 6 autres pays de la région ouest-africaine pour résider dans l'une des 2 villes. Les mineures béninoises sont venues d'une vingtaine de communes du Bénin pour habiter l'une des 2 villes de l'enquête.

L'exploration du lien entre les variables confiage et changement de résidence des mineures dans les six dernières années nous montre qu'une proportion de 13,7% de ces mineures en situation de confiage a changé de résidence dans les 6 dernières années contre une proportion de 43% en confiage qui n'ont pas changé de résidence au cours de ces 6 dernières années (Tableau 24).

Tableau 24 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leur situation de confiage et leur changement de résidence au cours des 6 dernières années

MODALITE		Est-ce qu'il t'est arrivé de c (commune/ville) au moins u nières	Total (N=124)	
		Oui	Non	
	Oui	13,7	25,8	39,5
Confiage	Non	26,6	33,9	60,5
Total		40,3	59,7	100,0

3.4 Analyse des liens entre mobilité et situation de prostitution des mineurs

Le *tableau 25* montre la répartition des mineures en fonction du nombre de quartiers, villes et pays où elles ont été en situation de prostitution.

Sur le premier point, 47,5% des mineures se prostituent dans un seul quartier de leur ville de résidence. Une proportion de 34,1% se déplace dans 2 quartiers contre 11,9% dans 3 quartiers et 4,2% dans 4. Ces résultats révèlent que l'espace utilisé par les mineures en situation de prostitution n'est pas restreint au contrôle des zones par les réseaux de proxénétisme. Les résultats impliquent la capacité des mineures à s'aventurer hors de leur zone de résidence ou de prostitution habituelle pour chercher des clients. Ils confirment aussi la grande proportion de mineures qui se déplacent pour se prostituer dans des résidences privées plutôt que dans des lieux ordinairement utilisés par les travailleuses du sexe.

Sur le second point, 40 mineures ont déclaré s'être prostituées dans d'autres villes du pays avant d'arriver dans l'une ou l'autre ville de l'enquête. Ainsi, une proportion de 14,9% des mineures s'est prostituée dans une seule ville du Bénin contre 9,2% dans deux villes et 3,8% dans trois villes. Ces résultats confirment l'expérience de mobilité de certaines mineures qui ont probablement eu à migrer d'autres communes ou villes pour des besoins professionnelles ou de formation qui ne seraient pas liés à la pratique de la prostitution. Comme déjà expliqué, la plupart des mineurs ont migré dans les deux villes avec le but initial de chercher du travail. Mais les réalités sur le terrain et les situations de fausses promesses d'intermédiaires poussent bon nombre d'entre elles à entrer dans la prostitution.

En ce qui concerne le troisième point, un effectif de 44 mineures a déclaré avoir été en situation de prostitution dans d'autres pays avant d'arriver dans l'une ou l'autre ville de l'enquête. Une proportion de 16,9 % des filles s'est prostituée dans un pays autre que le Bénin contre 3,1% dans deux pays autres que le Bénin. L'analyse de ces données montre que ces 44 mineures font partie des 60 mineures ressortissantes d'autres pays qui étaient déjà en situation de prostitution dans leur pays d'origine avant de migrer dans les deux villes enquêtées.

Ces résultats démontrent une forte mobilité des mineures en situation de prostitution à l'intérieur de chacune des deux villes enquêtées. Ils montrent aussi que malgré leur jeune âge, plus de 3 mineures sur 10 ont des expériences de pratiques de la prostitution dans d'autres villes du Bénin ou dans un ou deux pays autres que le Bénin. Ces pays sont notamment le Ghana, le Niger, le Togo, le Burkina Faso et même la Libye. Le fait que Djougou et Malanville soient proches des frontières pourrait expliquer la pratique transfrontalière de prostitution par environ 20% des mineures enquêtées si l'on considère les proportions de 16,9% et 3,1% ci-dessus. Par ailleurs, les résultats démontrent que les mineures interrogées ne semblent pas victimes de réseaux internationaux qui déplaceraient régulièrement les filles d'un pays à un autre. Cependant ce dernier point est à nuancer car il faut envisager le fait que les filles victimes des réseaux n'ont pas pu être complètement accessibles dans le cadre de cette étude.

Tableau 25: Quelques indices caractéristiques de la mobilité des filles mineures en situation de prostitution

	1 Quartier		2 Quai	rtiers	3 Qua	rtiers	4 Quar	tiers	
	Valeur (%)	Effectifs	Valeur (%)	Effectifs	Valeur (%)	Effectifs	Valeur (%)	Effectifs	
Répartition des filles en situation de prostitution dans un ou plusieurs quartiers dans la ville de résidence									
MALANVILLE	60,0	72	43,3	52	10,0	12	0,8	1	
DJOUGOU	36,9	52	26,2	37	13,5	19	7,1	10	
ENSEMBLE	47,5	124	34,1	89	11,9	31	4,2	11	
	1 Vil	le	2 Vil	les	3 Vii	lles	4 Vill	es	
Répartition des	filles ayant ét	té en situat	ion de prostitu	tion dans un	e ou plusieurs v	villes du Bénii	1		
MALANVILLE	18,3	22	10,0	12	3,3	4	0,0	0	
DJOUGOU	12,1	17	8,5	12	4,3	6	1,4	2	
ENSEMBLE	14,9	39	9,2	24	3,8	10	0,8	2	
	1 Pa	ys	2 Pa	iys	3 Pays		4 Pa	/S	
Répartition des	filles ayant ét	té en situat	ion de prostitu	tion dans un	ou plusieurs po	ays			
MALANVILLE	22,5	27	4,2	5	0,8	1	0,0	0	
DJOUGOU	12,1	17	2,1	3	0,7	1	0,0	0	
ENSEMBLE	16,9	44	3,1	8	0,8	2	0,0	0	

4.	Santé	et	Sécurité	des	mineures	en
sit	uation	de	prostitut	ion		

La prostitution des mineurs engendre des effets négatifs sur le bien-être et l'équilibre de l'enfant. Ces divers effets incluent notamment les problèmes de santé liés aux blessures des violences physiques sexuelles, les maladies sexuellement transmissibles et l'infection au VIH/SIDA, les grossesses précoces et les complications connexes pour les filles (ECPAT International, 2008). Les effets sur la santé mentale et les séquelles émotionnelles peuvent aller de la dépression, du sentiment de culpabilité et de honte, à la perte de confiance en soi, en passant par la perte d'amour-propre et divers autres symptômes causés par le stress. Ainsi, eu égard à son caractère clandestin et déguisé, la prostitution des mineures pose un problème majeur concernant le suivi de ces enfants sur le plan sanitaire.

L'épidémie du VIH/SIDA pousse les hommes à exploiter sexuellement ou abuser des filles mineures, car elles sont considérées comme moins susceptibles d'avoir la maladie et se-

raient plus faciles à convaincre pour des rapports sexuels non protégés. Des rapports officiels d'hôpitaux au Bénin font état d'un lien étroit entre l'ESEC et le VIH/SIDA au Bénin. Cette section explore trois aspects importants liés aux risques et conséquences de la pratique de la prostitution des mineures enquêtées, à savoir les perceptions des risques et conséquences de la prostitution, la prévalence d'IST/MST et de violences dans la pratique de la prostitution et les stratégies de prévention et de protection que les mineures utilisent.

⁵³ US Department of State. *Country Reports on Human Rights Practices - 2004.*

⁵⁴ ECPAT, 2007.Global monitoring -- Report on the status of action against commercial sexual exploitation of children BENIN.

4.1 Perceptions par les mineures des risques et conséquences de la prostitution

La quasi-totalité des filles mineures en situation de prostitution (92,7%) savent qu'elles courent le risque d'infections et de maladies sexuellement transmissibles (IST/MST), dont le SIDA, tandis que 82,8% d'entre elles se disent conscientes qu'elles courent le risque de grossesses non désirées, comme l'indique le *tableau 26*. Les risques d'agressions et viols sont mentionnés par 27,6% des mineures.

Ceux liés aux rafles et harcèlements de la police de même que ceux relatifs au rejet de la famille/communauté sont évoqués respectivement par 16,5% et 16,1% des mineures. Par contre, 2,3% d'entre elles ignorent les risques liés à la prostitution. De ces informations, il ressort que les filles mineures ont des connaissances acceptables en ce qui concerne les risques encourus en se prostituant.

Tableau 26 : Répartition (en %) des mineures en fonction de leurs connaissances des situations de risques sanitaires et autres liés à la prostitution

Selon toi, quels sont les risques et les conséquences liés à la pratique de cette activité sur ta santé ? [QCM]	MALANVILLE (N=120)	DJOUGOU (N=141)	ENSEMBLE (N=261)
Infection et maladies sexuellement transmissibles (IST/MST/SIDA)	90,8	94,3	92,7
Grossesse non désirée	71,7	92,2	82,8
Agression/viol	15,8	37,6	27,6
Rafle et harcèlement de la police	10,8	21,3	16,5
Rejet par la famille/communauté	25,0	8,5	16,1
Ne sais pas	0,8	3,5	2,3

4.2 Prévalence d'IST/MST dans la pratique de la prostitution et stratégies de prévention et protection

Dans un environnement où les mineures sont hautement exposées aux IST/MST, la connaissance régulière du statut de sérologie permet de prévenir et prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter une contagion par les clients. Le tableau 27 présente la répartition des filles mineures en situation de prostitution selon la fréquence d'utilisation des préservatifs lors des passes et la contraction des IST/MST. De l'analyse, il ressort que 65 mineures (soit 24,9% de l'effectif des mineures enquêtées) utilisent

toujours des préservatifs avec leurs clients. Elles sont 40 (15,3%) à les utiliser souvent. Par contre, un effectif de 31 mineures (11,97%) n'en fait usage que par moments contre 30 (11,5%) qui en font rarement usage. En outre, elles sont au nombre de 95 (soit 36,4% de l'effectif des mineures enquêtées) à ne jamais utiliser cette méthode de protection contre les infections et maladies sexuellement transmissibles et de prévention contre les grossesses non désirées.

Tableau 27: Répartition (en %) des filles mineures en situation de prostitution selon la fréquence d'utilisation de préservatifs et la contraction d'IST/MST (VIH/SIDA)

	As-tu jamais contra sexuellement trans dans ta vie ?	Total %	Effectif		
Quelle est ta fréquence d'utilisation de préservatifs/condoms avec tes	Oui	Non	Ne sait pas		
partenaires sexuels ?	Malanvi	lle			
Toujours	2,9%	97,1%	0,0%	100,0%	34
Souvent	64,3%	35,7%	0,0%	100,0%	14
Parfois	40,0%	60,0%	0,0%	100,0%	5
Rarement	66,7%	33,3%	0,0%	100,0%	9
Jamais	17,2%	75,9%	6,9%	100,0%	58
Ensemble	23,3%	73,4%	3,3%	100,0%	120
	Djougo	u			
Toujours	16,1%	83,9%	0,0%	100,0%	31
Souvent	38,5%	61,5%	0,0%	100,0%	26
Parfois	26,9%	73,1%	0,0%	100,0%	26
Rarement	28,5%	66,7%	4,8%	100,0%	21
Jamais	13,5%	81,1%	5,4%	100,0%	37
Ensemble	23,4%	74,5%	2,1%	100,0%	141
	Ensemb	le			
Toujours	9,2%	90,8%	0,0%	100,0%	65
Souvent	47,5%	52,5%	0,0%	100,0%	40
Parfois	29,0%	71,0%	0,0%	100,0%	31
Rarement	40,0%	56,7%	3,3%	100,0%	30
Jamais	15,8%	77,9%	6,3%	100,0%	95
Ensemble	23,4%	73,9%	2,7%	100,0%	261

Des 196 filles mineures en situation de prostitution qui n'utilisent pas toujours les préservatifs (sur un total de 261), 53 à Malanville (62%) et 48 à Djougou (44%) le font volontairement. En revanche, respectivement 18 (21%) dans la première ville et 51 (46%) dans la seconde y sont contraintes suite au refus de leurs clients. Pour les filles restantes, (15 à Malanville, soit 17,5%, et 11 à Djougou, soit 10%), la raison évoquée est qu'elles ne disposent pas de préservatifs (tableau 28).

Tandis qu'au Bénin, 1 mineure en situation de prostitution sur 4 utilise les préservatifs, il faut souligner qu'au Burkina Faso, 9 enquêtés sur 10 (91,8%) utilisent *toujours* des préservatifs. 1 seule mineure enquêtée de tout

l'effectif des 243 au Burkina a déclaré utiliser rarement des préservatifs et 1 seule autre mineure a déclaré n'en avoir jamais utilisé. Ces résultats mettent en évidence le degré très élevé d'exposition des mineures en situation de prostitution à Malanville et à Djougou à maintes maladies et infections sexuellement transmissibles dont elles ignorent peut-être la gravité. Voilà qui souligne le besoin de politiques d'éducation sexuelle des mineurs dans les deux villes enquêtées pour améliorer leurs connaissances dans ce sens. Cela fait aussi appel au rôle des parents/familles, de l'école, etc., dans le développement de stratégies appropriées à utiliser pour l'éducation sexuelle des enfants.

Tableau 28: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon les raisons de la non utilisation systématique des préservatifs avec leurs clients

Pourquoi n'utilises-tu pas toujours de préservatifs avec tes partenaires sexuels?						
	Je ne veux pas	Refus du partenaire sexuel	Pas de préservatif à ma disposition			
Malanville (%)	61,6	20,9	17,5	86		
Djougou (%)	43,6	46,4	10,0	110		
Total				196		

Toutefois, l'ignorance des lieux où l'on peut se procurer des préservatifs peut expliquer, en partie, la non utilisation de cet outil élémentaire de prévention. Le tableau A5 en annexe présente la répartition des mineures enquêtées selon les lieux où elles pourraient se procurer des préservatifs. Le lieu le plus cité est la boutique/kiosque (70%), la pharmacie (42,5%) et le centre de santé local (37%). Il faut observer qu'environ 2 mineures enquêtées sur 8 (23,7%) ne savent pas où trouver des préservatifs.

L'exploration des moyens et stratégies par lesquels les mineures obtiennent des préservatifs a montré que 39,4% des enquêtées les reçoivent gratuitement tandis que 24,5% en achètent et en reçoivent gratuitement. Il faut enfin remarquer que 55 mineures, soit 21%, ont admis ne pas utiliser de préservatifs, donc ne savent pas comment s'en procurer (*Tableau A5*).

90,8% des mineures qui utilisent toujours les préservatifs n'ont jamais contracté d'IST/MST dans leur vie; ce qui paraît plutôt logique.

Par ailleurs, on constate que 52,5% de celles qui en font souvent usage n'ont jamais eu aucune infection, contre 47,5% qui en ont déjà eu une fois. Pour ce qui est des mineures qui n'en font usage que parfois, 71% n'ont jamais été infectées contre 29,0% qui l'ont été une fois. Ces résultats contredisent tout raisonnement objectif, la logique voulant que le nombre de mineures qui utilisent par moment les préservatifs et qui ont été une fois infectées soit supérieur à l'effectif de celles infectées, mais qui en font souvent usage. Le même paradoxe est observable chez les mineures qui utilisent rarement les préservatifs. En effet, elles sont plus nombreuses à ne pas être infectées (56,7%) que celles infectées, et qui pourtant recourent souvent à cette méthode de protection (52,5%). Le même paradoxe revient chez celles qui n'utilisent jamais de préservatifs. Elles sont les plus nombreuses (77,9%) à dire n'avoir jamais été infectées.

De telles observations, qui vont à l'encontre de toute logique, pourraient s'expliquer par des biais dans les réponses des enquêtées ou par le simple fait du hasard, car le principe voudrait que celles qui recourent le plus à cette méthode enregistrent le moins de cas d'infections. Par ailleurs, il est à souligner que des 261 enquêtées, 73,9% de mineures n'ont jamais contracté une IST/MST dans leur vie, contre 23,4% qui ont déjà été infectées. Par contre, 2,7% des filles se sont abstenues de répondre à cette question.

Parmi les filles infectées une fois dans leur vie par les IST/MST, 61 mineures sur les 261, 41% ont recouru à l'automédication, 24,6% sont allées dans un centre de santé au niveau local, 27,9% dans un hôpital, 4,9% dans une ONG/association pour recevoir les soins médicaux. Seulement 1,6% ont avoué ne s'être rendues nul part pour recevoir des soins contre l'infection ou la maladie contractée. Le tableau 29 ci-dessous donne un aperçu de ces données.

Une telle situation est assez préoccupante dans la mesure où, mal prises en charge, les infections sexuellement contractées peuvent évoluer vers des formes cliniques sévères dont la prise en charge efficace peut s'avérer difficile pour la victime, avec de fortes chances que sa santé sexuelle et reproductive en garde des séquelles à vie.

Tableau 29: Répartition des mineures ayant contracté une fois des IST/ MST en fonction des recours pour des soins médicaux

Où as-tu reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ?				
MODALITE	EFFECTIF	PROPORTION (%)		
Automédication	25	41,0		
Centre de santé local	15	24,6		
Hôpital	17	27,9		
ONG/Association	3	4,9		
Pas reçu de soins pour cela 1,6				
Total	61	100,0		

Au-delà de la protection contre les IST/MST qui devient un enjeu crucial pour les mineures au regard des risques encourus, la prévention des grossesses non désirées est tout aussi importante. Parlant des mineures, elles ne sont que 17,2% (45 sur 261) à avouer recourir à des méthodes contraceptives autres que le préservatif (pilules, injections, stérilets, etc.). Dans cette proportion, seulement 4 mineures sur 10 en font constamment usage. Le *tableau 30* fait mention de ces données.

Les résultats de l'étude révèlent que 7% des mineures enquêtées ont eu au moins un enfant. Cela confirme les proportions faibles de mineures enquêtées qui utilisent des méthodes contraceptives dans la pratique de la prostitution. Une telle négligence les expose à des risques de grossesses non désirées et par conséquent a des avortements qui, si réalisés dans de mauvaises conditions, peuvent avoir des conséquences très graves sur leur santé. Au cas où la mineure décide de garder le bébé, elle court le risque d'être renvoyée de la maison ou d'être obligée de subvenir aux besoins de son enfant, comme c'est le cas pour les 7% d'enquêtées qui sont filles mères, ce qui est un facteur de risque important à la poursuite de la prostitution. 55

Tableau 30 : Répartition des mineures selon qu'elles utilisent des méthodes contraceptives autres que le préservatif

Utilises-tu des méthodes contraceptives autres que le préservatif (pilules, injections, stérilets, etc.)?					
	OUI (N=45) NON (N=216) ENSEMBLE				
Malanville	12,5	87,5	120		
Djougou	21,3	78,7	141		
Ensemble	17,2	82,8	261		

Statut de scolarisation et test de VIH

Le tableau 31 ci-après analyse le statut de scolarisation des mineures en rapport avec la réalisation du test de VIH. Parmi les 42 mineures non scolarisées des deux villes, 11 (26,2%) ont fait leur test de VIH contre 31 (73,8%) qui ne l'ont pas fait. Parmi les 117 filles déscolarisées des deux villes, 47 (40,2%) ont fait leur test de VIH contre 70 (59,8%) qui ne l'ont pas fait. Ces statistiques sont respectivement de 50 (49,0%) contre 52 (50,9%)

parmi les 102 mineures scolarisées des deux villes. A Malanville, 45% des mineures scolarisées ont fait le test de VIH/SIDA contre 53% à Djougou. Moins de 5% des mineures non scolarisées à Malanville ont fait le test contre 50% à Djougou. Approximativement 1 mineure déscolarisée sur 7 (14,7%) a fait le test de VIH/SIDA à Malanville contre environ 6 sur 10 à Djougou (58%). Il est intéressant de noter que les proportions de scolarisées ayant fait le test de VIH/SIDA sont plus élevées que

⁵⁵ ECPAT France & ECPAT Luxembourg: Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger, Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso.

celles des déscolarisées, qui à leur tour sont plus élevées que celles des non scolarisées. Par spéculation, on peut dire qu'il y a un lien entre le statut de scolarisation et la tendance à se soumettre au test de dépistage du VIH/SIDA.

Tableau 31: Statut de scolarisation et test de VIH

Quel est ton statut de scolari-	As-tu jamais fait le test de VIH/SIDA? TOTAL		
sation ?	OUI	NON	
	Djougou		
Non scolarisée	10	10	20
Déscolarisée	41	35	76
Scolarisée	24	21	45
Total	75	66	141
	Malanville		
Non scolarisée	1	21	22
Déscolarisée	6	35	41
Scolarisée	26	31	57
Total	33	87	120
	Ensemble		
Non scolarisée	11	31	42
Déscolarisée	47	70	117
Scolarisée	50	52	102
Total	108	153	261

Parmi les 108 mineures qui ont fait le test (soit 41,3% des enquêtées), 28,7% l'ont fait au cours des 3 derniers mois tandis que 25,9% l'ont fait durant le semestre dernier et 17,6% au cours des 9 derniers mois. Par contre, 15,8% ont fait le test durant les 12 derniers mois et au-delà de cette période. Le tableau 32 présente ces résultats. Selon le

coordinateur d'une structure de santé de Malanville qui travaille à sensibiliser les travailleuses du sexe sur les MST et assure un suivi sanitaire de ces femmes, le taux de séropositivité des mineures en situation de prostitution que la structure reçoit est très alarmant. En 2010, ce taux variait entre 27 et 30%.

Tableau 32: Répartition des mineures ayant fait leur test de VIH/SIDA en fonction de la période du test

Si oui, quand as-tu fait le test de VIH/SIDA pour la dernière fois?	MALANVILLE (N=33)	DJOUGOU (N=75)	ENSEMBLE (N=108)
Il y a moins de 3 mois	21,2	32,0	28,7
Entre 3 et 6 mois	18,2	29,3	25,9
Entre 6 mois et 9 mois	18,2	17,3	17,6
Entre 9 et 12 mois	18,2	14,7	15,8
Il y a plus de 12 mois	24,2	6,7	12,0

Parmi les 153 mineures qui n'ont jamais fait le test de dépistage du VIH/SIDA, 34,8% ont déclaré que c'est par peur de savoir si elles étaient infectées, 9,3% ne l'ont pas fait par manque d'argent, 24,8% ne savent pas où aller le faire et 31,15% ne trouvent pas cela nécessaire (*Tableau 33*). La crainte de se savoir malade, l'ignorance d'un lieu de dépistage et l'insouciance sont donc des éléments déterminants dans la non réalisation du test de dépistage du VIH/SIDA chez les mineures en situation de prostitution. Ce qui frappe dans ces résultats, c'est surtout le manque

d'informations sur les ressources disponibles pour le dépistage dans les deux villes. Selon un responsable de structure enquêté à Djougou, des services gratuits de dépistage sont disponibles mais les filles ne semblent pas être informées ou ne sont pas intéressées. Selon les responsables de 2 des 5 ONG enquêtées, leurs structures offrent des services de dépistage du VIH/SIDA et vendent des préservatifs aux travailleuses du sexe et mineures en situation de prostitution à des montants forfaitaires.

Tableau 33 : Répartition (en %) de mineures n'ayant pas fait le test de VIH/SIDA en fonction des raisons évoquées.

Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA ?	MALANVILLE (N=87)	DJOUGOU (N=66)	ENSEMBLE (N=153)
Par peur de savoir que je suis peut-être infec- té(e)	33,0	37,0	34,8
Manque d'argent pour demander le test	10,2	8,2	9,3
Ne sais pas où aller pour le test	21,6	28,8	24,8
Pas nécessaire/ Se sent en bonne santé	35,2	26,0	31,1

Selon les deux intermédiaires interviewés à Malanville, les travailleuses du sexe et les mineures en situation de prostitution dans leurs bars restaurants ou buvettes sont suivies médicalement. Ce suivi médical, si vérifié, peut-être dû au fait qu'à Malanville, la police contrôle les registres d'information et de visite médicale des filles travaillant dans les buvettes et restaurants de la ville. Ce suivi des serveuses des bars et buvettes par la po-

lice serait peut-être liée au fait que Malanville est une ville frontalière qui connait une grande mobilité de professionnelles de sexes. Aucun des intermédiaires n'a pu dire à quelle fréquence les mineures sur leurs sites sont suivies médicalement. Un seul intermédiaire a déclaré fournir de temps à autre des préservatifs (qu'il reçoit d'ONG locales) aux travailleuses du sexe travaillant sur son site.

4.3 Prévalence de la violence dans la pratique de la prostitution et stratégies de protection

4.3.1 Les violences subies par les mineures

Plusieurs filles mineures en situation de prostitution ont déclaré avoir été victimes de violences physiques de la part de leurs clients. C'est ce que relatent les données du *tableau* 34 ci-dessous qui présente la fréquence de violence des clients à l'égard des mineures. A ce propos, 8,4% des mineures interrogées estiment que leurs clients sont souvent violents contre 24,1% qui affirment qu'ils le sont parfois. Près de 7 mineures sur 10 (67,4%) ont déclaré n'avoir jamais subi de violence de la part de leurs clients. Ce chiffre pourrait démontrer que la plupart de celles qui n'ont pas été victimes de violence ont la possibilité de choisir leurs clients, ce qui leur fait courir moins de risques.

Tableau 34: Répartition (en %) des mineures selon la fréquence de violence physique et pécuniaire de leurs partenaires

Est-ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi ?			
Malanville (N=120) Djougou (N=141) Ensemble (N (%) (%)			
Oui, souvent	4,2	12,1	8,1
Oui, parfois	29,2	19,9	24,5
Non, jamais	66,6	68,0	67,4
Est-ce qu'il	arrive qu'un partenaire sex	uel refuse de te payer après	une passe ?
Oui, souvent	5,0	24,8	14,9
Oui, parfois	13,3	14,2	13,8
Non, jamais	81,7	61,0	71,3

Si violence il y a parfois, elle n'est pas que physique, psychologique ou sexuelle. Elle est aussi pécuniaire dans la mesure où 14,4% des filles ont subi le refus fréquent de certains partenaires de les rémunérer pour l'acte sexuel demandé. Pour 13,8% des mineures, le refus de rémunération ne survient que par moment, alors que 71,3% n'ont jamais vécu cette situation.

La violence physique subie par les mineures n'est pas que l'apanage de leurs clients. Elle peut également être infligée par les membres de la communauté de résidence des mineures. En effet, dans cette étude, 23 mineures, dont 3 à Malanville et 20 à Djougou, se retrouvent dans cette situation, pour une proportion de moins de 10% du total des mineures enquêtées (8,8%). En revanche, 117 mineures à Malanville et 121 à Djougou avouent n'avoir jamais subi de violence de la part des membres de leur communauté. C'est du moins les résultats qu'affiche le *tableau 35* qui présente la répartition des filles victimes de violence ou non de la part des membres de leur communauté. Cependant, il est difficile d'établir un lien entre la violence subie par les mineures dans leur communauté et leur mobilité pour la pratique de la prostitution. Mais il peut arriver que des

membres d'une communauté religieuse quelconque soient intolérants et aient de l'aversion pour les travailleuses du sexe et les mineures en situation de prostitution dans leur voisinage.

Tableau 35: Proportion des mineures ayant été victimes de violence de la part des membres de la communauté

Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais ?				
Oui Non (N=23) (N=238)				
MALANVILLE	3	117	120	
DJOUGOU	20	121	141	
Total	23	238	261	

De ces données, on remarque qu'il y a plus de filles à Djougou qu'à Malanville qui subissent de la violence de la part des membres de leur communauté. Les entretiens effectués ne nous ont pas permis d'expliquer cette différence constatée entre les deux villes.

4.3.2 Recours pour secours en cas de violences lors des passes

En cas de violence, 25,0% des mineures qui en sont victimes ont recours à la police ou la

gendarmerie. Elles sont 2 sur 10 à recourir aux agents de sécurité privée proches du lieu d'agression et 1 sur 10 à solliciter respectivement l'aide d'un parent, d'un souteneur ou d'un petit ami. Les structures d'assistance et protection des enfants (ONG, centre social, Brigade de protection des Mineurs, organisations religieuses, etc.) ne sont, quant à elles, sollicitées que par 2 filles sur 10. Par ailleurs, 1 fille sur 10 ne recourt à aucune structure ou personne en cas de violence (*Tableau 36*).

Tableau 36 : Répartition des mineures selon le recours en cas de violence subies lors des passes (en %)

En cas de violence à quelle agence ou à qui as-tu recours?	Proportion % (N=261)
Police/Gendarmerie	25,0
Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression	20,0
Parents	10,5
Souteneurs/petit ami	10,5
Structures d'assistance et de protection des enfants	20,0
Aucunrecours	14,0

Le recours en cas de violence s'appuie donc tendanciellement sur des structures formelles ou des agents de sécurité privée.

Protection des mineures ayant affaire à des clients violents

Les 4 intermédiaires gérants des sites de prostitution enquêtés sont conscients des violences dont les mineures, travaillant sur leurs sites, peuvent être victimes aux mains de clients indélicats. Ils disent prodiguer à toutes les mineures en situation de prostitution sur leurs sites, des conseils sur les précautions à prendre pour éviter d'être victimes de violence. Si nécessaire, ils disent qu'ils n'hésiteront pas à avertir la police. Mais aucun d'eux n'a encore eu de cas sérieux de plaintes de violence de la part des filles.

Relations des intermédiaires de sites de prostitution avec la police

3 des 4 intermédiaires enquêtés ont indiqué que les activités dans leurs restaurants bars sont suivies périodiquement par la police de leur ville. Ainsi, chaque semaine, ils doivent faire viser leurs registres d'informations sur les filles travaillant dans leurs restaurants. Un responsable des services de police de cette ville, interviewé de façon informelle, a confirmé que ces contrôles de routine des registres de tenanciers de bars-restaurants et buvettes étaient effectifs. Selon ses déclara-

tions, ils permettent de faire un suivi des activités ayant cours dans ces lieux reconnus comme sites potentiels de prostitution et contribuent un peu à la protection des travailleuses du sexe exerçant sur ces sites. Les registres donnent des indications sur l'identité des travailleuses du sexe, leur âge, leurs dates d'arrivée et de départ, leurs fréquences de visites médicales, etc.

Toutefois, aucun des 4 intermédiaires enquêtés ne se sent vraiment menacé par les contrôles de police car, selon eux, les mineures dans leurs restaurants sont recrutées comme serveuses et non comme prostituées. Il ne leur revient pas de refuser à une mineure d'utiliser son temps de repos ou de pause pour faire ce qu'elle désire faire pour arrondir ses fins de mois. ⁵⁶

⁵⁶ Voir La Loi N°98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail en République du Bénin en son article 166 dit que «les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise avant l'âge de 14 ans». Voir aussi l'Arrêté N°371/MTAS/DGM/DT/SRE portant dérogation de l'âge d'admission à l'emploi des enfants en République du Bénin qui en son article 1er dit: «il est dérogé aux dispositions relatives à l'âge d'admission et l'emploi de l'enfant en ce qui concerne les enfants de l'un ou l'autre des sexes âgés de 12 ans révolus, pour les travaux domestiques et les travaux légers de caractère temporaire ou saisonnier».

« Cela [violence des clients sur les travailleuses du sexe] n'est jamais arrivé. Si cela arrivait, le propriétaire de ce bar est un policier et il peut user de son influence pour réprimander le client indélicat. »

« J'ai des connaissances dans les forces de l'ordre que j'appelle en cas de tension non gérables avec mes filles. »

De plus, l'analyse des résultats des entretiens avec des responsables de gendarmerie et de police montre que les filles mineures en situation de prostitution, même si elles sont victimes d'abus ou de violences sexuels, sont réticentes à porter plainte auprès des forces publiques de défense et de sécurité. Pour certaines mineures qui le font parfois, c'est souvent pour dénoncer les hommes qui veulent obtenir des rapports sexuels avec elles contre leur volonté. Ordinairement, selon les responsables enquêtés, dans le cas d'une plainte d'une fille mineure en situation de prostitution victime d'une agression sexuelle, les forces de défense et de sécurité procèdent d'abord au retrait de la mineure du milieu de danger puis interpellent les acteurs cités, et font appel au Centre de Protection Sociale (CPS) pour l'audition publique. Ensuite, elles contactent certaines ONG pour la prise en charge psychosociale et médicale de la mineure, et contactent les parents avec la collaboration du CPS en vue de les responsabiliser.

En dehors d'une structure de santé qui a pu estimer à 18 le nombre total de cas de violence physiques (coups et blessures) et d'agressions sexuelles sur des enfants en situation de prostitution qu'elle a pris en charge au cours des 5 dernières années, la majorité des structures de santé n'a pas pu fournir d'informations sur le nombre de cas de violences sexuelles pris en charge. Selon les responsables de structures de santé interviewés, leurs personnels n'ont pas reçu de formations spécifiques en matière de prise en charge des cas de violences sexuelles. Ces structures éprouvent ainsi des difficultés pour offrir des services adéquats à l'endroit des mineurs en situation de prostitution victimes de violences physiques.

Dans le cadre de la collaboration avec d'autres unités par rapport à des cas d'agressions et d'abus sexuels sur mineur, les contributions des structures de santé enquêtées consistent ordinairement en l'identification et le suivi des mineurs victimes, l'appui technique à certaines structures, l'accueil, l'évaluation du traumatisme sur les mineurs, les examens gynécologiques, la référence des cas avérés au CPS, la mise à disposition pour le dépistage des IST et la prise en charge médicale des mineurs.

5. Perceptions par les mineures de voies de sortie de la prostitution

Pour le développement de programmes d'intervention au profit des mineures en situation de prostitution, il paraît important de tenir compte des besoins ressentis par cette population, que ce soit dans la phase préparatoire des programmes ou à l'étape de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Cette

manière de procéder peut augmenter les chances de succès des programmes. Dans le cadre de cette étude, il a été jugé important d'analyser les perceptions des mineures enquêtées sur leurs besoins, et d'explorer leur intention de renoncer à la pratique de la prostitution.

5.1 Perceptions des mineures en situation de prostitution des ressources d'assistance

Tableau 37 : Répartition (en %) de mineures ayant eu de contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants selon l'utilité perçue de ces structures.

Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? [QCM]	Ensemble (N=53) %
Soutien à travers des conseils d'orientation	91,0
Aider à sortir de la prostitution et se prendre en charge	35,2
Pas besoin de la collaboration avec ces structures	1,9
Total	100

Une proportion de 20,3% des enquêtées (53 mineures) a eu des contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants (ONG, centre social, brigade, etc.). Comme mentionné dans le *tableau 37*, dans cet ensemble, 9 mineures sur 10 (91,0%) pensent que ces structures peuvent leur apporter un soutien à travers des conseils d'orientation. Plus de 3 mineures sur 10 (35%) pensent que ces structures peuvent les aider à se prendre en charge et abandonner la prostitution. En revanche, près de 2 filles sur 10 (1,9%) estiment ne pas avoir besoin de collaborer avec de telles organisations.

Ce qui est frappant dans ces résultats est que 208 mineures sur les 261 enquêtées (79,3%) ont déclaré ne pas avoir eu de contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants. Ce constat indique d'abord une pénurie notoire d'information sur les ressources d'assistance disponibles pour les mineures en situation de prostitution. Ensuite, ce constat semble montrer l'insuffisance des publiques structures et nongouvernementales pour répondre aux besoins d'assistance de ces mineures. Cette forte proportion de mineures n'ayant aucun contact avec des structures d'assistance implique que le peu de structures sur le terrain devraient renforcer des initiatives de contacts avec les mineures en situation de prostitution. Par exemple, pour chacune des deux villes enquêtées, il y a un seul centre de promotion social (CPS) qui est la structure décentralisée du ministère de la famille et des affaires sociales sur place. A Malanville, apparemment, seulement 3 ONG sont très actives dans l'assistance aux enfants en situation de prostitution (GRADH, OSV Jordan et ODEVIC) tandis qu'a Djougou, PIED demeure la structure non-gouvernementale la plus active et la plus proche de la population de mineurs en situation de prostitution.

De même que peu de mineures recourent à des structures d'assistance des enfants et pensent qu'elles peuvent les aider d'une manière ou d'une autre, elles sont également peu nombreuses à s'appuyer sur des groupes d'entraide et de solidarité propres à leur activité. En effet, elles sont 16,1% (une proportion tout de même relativement faible) à appartenir à une association liée à la pratique de la prostitution contre 83,9% qui n'en sont pas membres. Selon les premières, leurs associations ou clubs d'appartenance mènent diverses activités à leur endroit. Celles-ci concernent, à leur entendement, la défense des droits des membres, l'entraide/solidarité ou encore la sensibilisation sur les IST/MST.

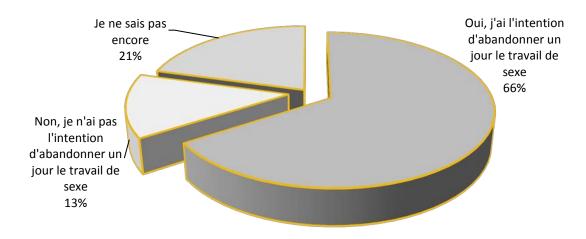
80% des structures de santé interviewées disposent d'un service psychosocial et de counseling. Mais seules 2 des 5 structures

(40%) ont accueilli des filles mineures en situation de prostitution dans les cinq années avant l'étude. Ces filles se rendent dans les structures de santé pour avoir des informations, des préservatifs ou pour des méthodes contraceptives. Aussi, la totalité des structures de santé a déclaré disposer de spécialistes pour la prise en charge des IST, du SIDA et des violences basées sur le genre (prise en charge des cas de viol notamment). Il y a en moyenne 2 spécialistes par structure pour la prise en charge médicale des cas de violence sexuelle sur des mineurs en situation de prostitution. Sur la base de ces résultats, on des pourrait penser que structures d'assistance et de santé disposent de compétences pouvant aider, accompagner ou assurer la réinsertion sociale des mineures en situation de prostitution. Toutefois, les résultats concernant les perceptions des enquêtées sur le niveau d'assistance reçue semblent montrer que les structures n'arrivent pas à atteindre la majeure partie de cette population. Cela pose un problème de stratégies d'accès à ce groupe très mobile et peu visible.

5.2 Conditions envisagées pour abandonner la pratique de la prostitution

Le graphique 4 montre qu'environ 7 filles mineures sur 10 (66%) ont l'intention d'abandonner un jour la prostitution. 21% d'entre elles restent indécise par rapport à leur avenir dans cette pratique tandis qu'une proportion de 13% est déterminée à continuer cette activité et n'a pas l'intention d'abandonner.

Graphique 4: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur intention d'abandonner la prostitution



Pour les mineures qui projettent de renoncer à la pratique de la prostitution (226 mineures sur les 261), environ 57% posent comme condition l'éventualité de se marier avec un homme qu'elles aimeraient. Celles qui posent comme condition de sortie la recherche d'un autre travail représentent une proportion de 42% contre 3,5% pour qui l'abandon de la prostitution dépendra de leur réunification familiale. Pour 41,6% des mineures, bénéficier d'une assistance pour entreprendre une activité génératrice de revenus pourrait les amener à abandonner la prostitution. Le tableau 38 ci-contre présente les aspirations des mineures pour leur futur bien-être, réhabilitation ou réinsertion sociale.

Ce tableau relate en outre que près de la moitié (49,6%) de ces filles mineures en si-

tuation de prostitution ont discuté avec une amie une fois de leur désir de conseils ou d'aide pour abandonner la prostitution contre 36,7% qui n'ont discuté de cette possibilité avec personne, et 20% qui en ont discuté avec un membre de leur famille. Il se pose dès lors un sérieux problème d'un cadre d'écoute qui assure la confidentialité et le respect de la dignité des mineures. Ce problème peut être illustré par la faible proportion de mineures enclines à discuter avec des assistants sociaux (6,2%). Ainsi, elles sont peu nombreuses à se confier aux institutions, ce qui invite à la recherche d'approches et d'interventions appropriées en faveur de cette population. Dans leurs commentaires libres à la fin du questionnaire qui leur a été administré, plus de 10 mineures se sont plaintes du manque de pôle d'écoute pour discuter de leur situation de prostitution. A travers leurs commentaires, elles sont nombreuses à souhaiter que les services sociaux cherchent à les écouter et leur porter assistance par rapport aux difficultés qu'elles endurent dans cette situation.

Tableau 38: Répartition des filles mineures en situation de prostitution selon les voies de sortie du travail de sexe

MODALITES	EFFECTIF (N=226)	PROPORTION (%)
A quelles conditions pourrais-tu abandonner un jour cette activité?	[QCM]	
Que je me marie avec un homme que j'aime	128	56,6
Que je trouve un autre travail	95	42,0
Que je reçoive une assistance économique	94	41,6
Que je reçoive une assistance sociale	43	19,0
Que j'arrive à rembourser mes dettes	37	16,4
Que je trouve un ménage d'accueil	30	13,3
Que ma famille me reprenne à la maison	8	3,5
Avec qui as-tu une fois discuté de ton souhait d'avoir de conseils ou c travail de sexe ? [QCM]	d'aide pour	abandonner le
Avec un(e) ami(e)	112	49,6
Aucune personne	83	36,7
Avec un membre de ma famille	47	20,8
Avec un agent de service social	14	6,2
Avec un dirigeant religieux	12	5,3
Avec mon petit ami/souteneur/protecteur	11	4,9
Avec une professionnelle de sexe adulte	8	3,5

Ainsi, l'exploration d'approches alternatives à la prostitution des mineures exige la participation active des mineures elles-mêmes. Une telle démarche peut permettre de développer des programmes ou des interventions répondant adéquatement aux besoins de la population concernée.

Dans leurs commentaires libres à la fin du questionnaire, bon nombre des mineures enquêtées (165) ont formulé des demandes d'assistance diverses pour abandonner la pratique de prostitution et diverses recommandations, qui pour la plupart renforcent les données du *tableau 38*.

Elles souhaitent, par exemple, que la présente étude aboutisse à des solutions qui répondent à leur besoin de changer de situation et de se prendre en charge de façon convenable. Aussi, plus du tiers d'entre elles ont fait leur autocritique et réitéré le souhait que des actions de sensibilisation soient menées pour éviter à d'autres mineures d'entrer dans l'engrenage de la prostitution.

Commentaire d'une fille enquêtée : « Je souhaite que Dieu vous aide dans ce travail pour sauver les filles, que vos informations contri-

buent à nous aider de cette vie qui nous humilie et détruit notre avenir».

Les filles pensent que la responsabilité de l'Etat pour aider à subvenir à leurs besoins est cruciale. Une vingtaine de mineures insistent sur la nécessité de sensibiliser les parents et les mineures sur les risques liés à la pratique de la prostitution, mais également les enseignants dont certains sont, selon elles, auteurs d'harcèlement sexuel dans les établissements scolaires.

6.	Réponse	nationale	à la	prostitution
de	s filles mi	neures		

6.1. Cadre juridique et institutionnel

6.1.1. Cadre juridique international

Le Bénin a ratifié la plupart des conventions, protocoles et accords internationaux sur les droits et la protection des enfants. Parmi ces ratifications, on peut citer:

- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) du 20 Novembre 1989,
- La Convention no. 182 de l'OIT de 1999 sur les pires formes de travail des enfants et les mesures immédiates en vue de leur élimination,
- Le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants,
- Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme),
- La Déclaration de Stockholm et son plan d'action (1996).

Le Bénin a ratifié la Convention des droits de l'enfant en août 1990, puis son Protocole facultatif sur la vente, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en janvier 2005. Ce dernier stipule que les états signataires doivent accorder une attention particulière à la protection des enfants, lesquels sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle commerciale, et prendre toutes les mesures possibles pour assurer l'assistance appropriée aux victimes survivantes, y compris leur pleine réinsertion sociale et leur totale récupération physique et psychologique.

En 2001, le Bénin a ratifié la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de

travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, ainsi que la Convention 138 de la même institution sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Tous les Etats ayant ratifié la Convention No. 182 de l'OIT ont l'obligation de prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer l'utilisation, le recrutement et l'offre d'enfants pour la prostitution, la production de pornographie ou de spectacles pornographiques (Article 3b). Cet article indique que les pires formes de travail des enfants incluent toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés, l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques et les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme), signé à Palerme en 2000 et ratifié par le Bénin en 2004, définit la traite comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation. A cet effet, l'exploitation est définie de manière à comprendre, au minimum, «l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes».

Outre les instruments internationaux ratifiés, sur le plan régional le Bénin a ratifié la *Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant* le 17 avril 1997. Il a aussi signé des protocoles d'accord bilatéraux et/ou multilatéraux en matière de lutte contre la traite des enfants, en vue d'intercepter les trafiquants et de rapatrier les enfants. Parmi ces instruments, on peut citer :

- la Déclaration A/DCL2/12/01 sur la lutte contre la traite des personnes adoptée par la CEDEAO (2001),
- l'Accord bilatéral de coopération entre le Bénin et le Nigeria sur la prévention, la répression et la suppression de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Juin 2005),
- l'Accord multilatéral de coopération contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest (Juillet 2005),
- l'Accord multilatéral de coopération contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (Juillet 2006).

En dehors du cadre juridique, sur le plan de la politique internationale, le Bénin a activement pris part à trois congrès mondiaux et deux conférences régionales sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants. Le premier congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) s'est tenue à Stockholm en 1996. Ce congrès a offert une occasion unique d'impulser une prise de conscience et d'attirer l'attention du monde entier sur l'exploitation sexuelle des enfants⁵⁷. Les repré-

⁵⁷UNICEF (2008). Exploitation et abus sexuels des enfants. En Afrique de l'Ouest et du Centre : Evolution de

sentants des gouvernements de 122 pays, des agences des Nations Unies, des organisations non-gouvernementales et des jeunes, présents à Stockholm en 1996 ont adopté à l'unanimité la *Déclaration* et le *Programme d'Action* et se sont engagés à participer à un partenariat mondial contre l'ESEC. Ce document oblige tous les pays participants à élaborer un plan d'action national pour traiter le problème. Il prévoit notamment la création d'un mécanisme de suivi, d'élaboration et de mise en place des plans d'actions nationaux.

Au-delà de ces textes, diverses actions ont été menées par l'Etat béninois afin de consolider le travail réalisé au cours des dernières années. Elles comprennent entre autres : l'élaboration de définitions claires des différentes dimensions des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence sexuels, la ratification des instruments internationaux, l'amélioration de la collecte de données et des systèmes de monitoring et le renforcement des partenariats. Les nombreuses actions posées par le Bénin en termes de ratification des conventions et protocoles internationaux ont eu comme aboutissement des modifications de la législation nationale pour adapter ou inclure les nouveaux principes de droit de protection des enfants.

la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004).

6.1.2. Cadre juridique national

Le Bénin a accompli des efforts d'harmonisation des législations nationales avec les instruments internationaux en rapport avec la traite et à l'exploitation des enfants. Des lois et des mesures relatives à la traite d'enfants ont été adoptées. On peut citer entre autres :

- La loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin,
- La loi n°98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin,
- Le décret n°95-191 du 24 juin 1995 fixant les modalités de délivrance des autorisations administratives de sorties du territoire national des mineurs de moins de 18 ans,
- L'arrêté 026 du 27 février 1998 portant obligation de production par les établissements de tourisme agréés des données statistiques sur leur fréquentation et leur exploitation,
- L'arrêté interministériel n°132/MFPTRA/ MSP/DC/SGM/DT/SST du 07 novembre 2000 fixant la nature des travaux et les catégories d'entreprises interdites aux femmes, aux femmes enceintes et aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique cette interdiction,
- La loi N° 2003-04 du 3 avril 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction,
- La loi N° 2003-03 du 3 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines en République du Bénin,
- L'arrêté interministériel n°16/MEPS/ METFP/CAB/DC/SGM/SA du 1^{er} octobre 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violence sexuelle dans les écoles et établissements d'enseignements secondaire général, technique et professionnel, publics et privés,
- La loi n° 2006-04 du 10 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs

- et répression de la traite d'enfants en République du Bénin,
- La loi N° 2006-19 du 5 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin,
- La loi n° 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes,
- L'Arrêté n°259/MESFTPRIJ/CAB/C/SGM/ DES/SA du 25 mai 2012 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les établissements publics et prives d'enseignements secondaire général, technique et professionnel,
- Le décret N° 2012-416 du 06 Novembre 2012 portant sur les normes et standards applicables aux centres d'accueil et de protection d'enfants en République du Bénin.

Bien que l'arsenal juridique béninois en matière de protection des enfants soit relativement fourni, il est difficile de dire qu'il assure une protection effective des enfants victimes d'abus et/ou d'ESEC, spécifiquement de la prostitution, de la pornographie impliquant des enfants et les victimes d'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme, et ce conformément au Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. ⁵⁸

⁵⁸ EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL BENIN. 14eme session EPU. (Octobre 2012) Rapport préparé par: Comité de Liaison des Organisations Sociales de Défense des Droits de l'Enfant (CLOSE) en collaboration avec ECPAT International.

Prostitution des mineurs

En dépit du fait que la Loi N° 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction contienne des mesures prohibant toute forme d'abus et de violence sexuelle à l'encontre des enfants, incluant la prostitution des enfants, la législation pénale béninoise ne contient aucune disposition définissant la prostitution des enfants conformément à l'Article 2 du protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.⁵⁹ Malgré l'existence de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant (CNDE) et la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant (CNSCPE), le Bénin n'accorde pas suffisamment d'attention au problème de la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.60

Par ailleurs, le Code pénal Bouvenet ne condamne pas, comme le prévoit le Protocole facultatif, le fait d'offrir, d'obtenir, de procurer ou de fournir un enfant à des fins de prostitution. Ce sont donc les dispositions du droit commun prohibant la prostitution qui s'appliquent aux cas de mineurs victimes de prostitution (Art. 334 du Code pénal Bouvenet). Cependant, selon CLOSE (2012), cette loi ne contient pas de mesures permettant aux enfants victimes de bénéficier d'une assistance médicale, psychosociale et juridique adéquate prodiguée au sein de structures adaptées par un personnel compétent et bien formé. En outre, la mise en œuvre de cette loi n'est pas effective, notamment en raison d'un manque d'information des personnels en charge de son application (magistrats, travailleurs sociaux) sur la problématique de la traite d'enfants et de la législation en vigueur.

Traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle

La loi N°2006-04 du 10 avril 2006 portant répression des auteurs de traite et conditions de déplacement des mineurs en République du Bénin, a engendré un changement positif en termes de protection légale des enfants contre la traite. 61 Cette nouvelle loi remplace et abroge les 3 textes légaux qui constituaient jusqu'alors le cadre juridique en matière de traite d'enfants au Bénin. Cette loi définit la traite d'enfants conformément à l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000). Elle prohibe la traite d'enfants à des fins de prostitution et /ou de production d'œuvres pornographiques ou de spectacles pornographiques. En outre, elle couvre la dimension tant interne que transnationale de la traite d'enfants. Cette loi prévoit aussi que les auteurs d'infractions relatives à la traite d'enfants puissent être condamnés à des peines sévères allant jusqu'à vingt ans de prison. Cependant, cette loi ne contient pas de mesures permettant aux enfants victimes de la traite de bénéficier d'une assistance (médicale, psychosociale et juridique) adéquate prodiguée au sein de structures adaptées par un personnel compétent et bien formé.

Il y a aussi la loi n° 2006-19 du 05 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin. Selon l'Article 4 de cette loi, aucune personne victime de harcèlement sexuel ne peut être ni sanctionnée ni licenciée pour avoir subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement sexuel d'un employeur, d'un éducateur ou de toute personne abusant de l'autorité que lui confère

⁵⁹Idem.

⁶⁰ldem.

⁶¹ Idem

sa fonction ou sa profession. L'Article 16 de cette loi stipule que tout acte de harcèlement sera considéré comme faute grave si la victime, même non salariée, est dans un lien de subordination avec l'auteur ou si elle est dans une situation de vulnérabilité. La loi punit toute personne qui se rend coupable de harcèlement sexuel d'une amende allant de 100.000 FCFA à 1.000.000 FCFA et d'un emprisonnement de 1 à 2 ans.

Pornographie mettant en scène des enfants

La législation béninoise ne contient aucune disposition spécifique réprimant la pornographie mettant en scène des enfants. La seule loi faisant référence à la pornographie mettant en scène les enfants est la loi N° 2006-04 du 10 avril 2006 portant répression des auteurs de traite et conditions de déplacement des mineurs en République du Bénin en ce qu'elle interdit la traite des enfants à des fins de production d'œuvres pornographiques ou de spectacles pornographiques. Cependant cette loi ne contient pas de définition de la pornographie mettant en scène des enfants et ne condamne pas « le fait de produire, de distribuer, de diffuser, d'importer, d'exporter, d'offrir, de vendre ou de détenir aux fins susmentionnées, des matériels pornographiques mettant en scène des enfants » tel qu'énoncé à l'Article 3 du Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Selon CLOSE (2012), cette lacune est un manquement important aux obligations du gouvernement béninois d'établir une législation adéquate contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, conformément aux dispositions du Protocole.

Exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme

Par rapport à l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme (ESET), il y a l'arrêté 026 du 27 février 1998 portant obligation de production par les

établissements de tourisme agréés de données statistiques sur leur fréquentation et leur exploitation. Cet arrêté définit les formes, les délais et les sanctions réglementant la production de statistiques que doivent fournir au Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme les établissements de tourisme en république du Benin sur leur fréquentation et exploitation.

6.1.3. Cadre institutionnel

4 ministères sont prioritairement responsables de la protection des enfants au Bénin. Il s'agit du Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age (MFASSNHPTA); du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales; du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme; et du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (La direction du travail qui s'occupe de la lutte contre le travail des enfants).

Le Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age, à travers la Direction de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence et l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE), coordonne l'ensemble des activités en faveur de l'enfant. Les structures déconcentrées de ce Ministère, notamment les Directions départementales ainsi que les Centres de Promotion Sociale (CPS), assurent la protection des enfants victimes de traite, interceptés ou enlevés des mains des trafiquants.

Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales à travers l'Office Central de Protection des Mineurs (OCPM) appuyé par l'ensemble du dispositif de sécurité du même ministère et par les Brigades Territoriales de la Gendarmerie du Ministère de la Défense, assure une fonction

judiciaire et répressive. L'OCPM est la seule Brigade de Protection des Mineurs au Bénin. Précédemment connu sous le nom de Brigade des Mineurs, l'OCPM a été créé par l'arrêté N° 045/MISPAT/DGPN du 28 février 1991. Il a pour missions la protection de l'enfance et de l'adolescence par la prévention de l'inadaptation et la recherche des crimes et délits commis par (et sur) les mineurs de moins de 18 ans. Il joue un rôle moteur dans la poursuite des trafiquants, l'interception des enfants et la conduite des enquêtes policières.

Le Ministère de la Justice, à travers la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse, se charge de mettre en place le cadre législatif et juridique de la lutte contre la traite des enfants. Il assure en col-

laboration avec le ministère de l'intérieur la fonction répressive. Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, à travers la Direction du Travail et le Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants, veille à l'application adéquate des textes régissant le travail des enfants au Bénin.

Un cadre institutionnel de coordination a été créé en mars 2006. Il s'agit de la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant pour laquelle des ramifications au niveau départemental et communal ont été prévues. Elle dispose de quatre commissions techniques : Traite et Exploitation des enfants, Justice juvénile, Violences et pratiques néfastes à l'égard des enfants, Orphelins et Enfants Vulnérables.

6.2. Programmes et interventions organisationnels

La présente étude a exploré les activités et contributions des structures institutionnelles et organisationnelles dans la protection des mineurs victimes d'exploitation sexuelle en général et de la prostitution en particulier.

6.2.1 Caractéristiques des structures intervenant dans la protection des mineurs

Des responsables de 27 structures ont participé à cette enquête à travers des entretiens faits sur la base de 4 types de questionnaires auxquels ils ont été soumis. Ces questionnaires sont articulés autour des catégories de structures suivantes: structures publiques (6), structures de santé (5), structures des forces de défense et de sécurité (5) et ONG/associations (11). Le tableau 39 fait le point sur la nature des structures interviewées et de leur champ de couverture.

Tableau 39 : Répartition (en %) des structures enquêtées selon la catégorie et le champ géographique de couverture en matière de protection des mineurs

MODALITÉS	EFFECTIF	PROPORTION (%)			
Nature des structures interviewées					
Structures publiques	6	22,3			
Structures de santé	5	18,5			
ONG et associations	11	40,7			
Forces de défense et de sécurité publique	5	18,5			
TOTAL	27	100,0			
Champ géographique de couverture des structures interviewées					
Couverture internationale	3	11,1			
Couverture nationale	4	14,8			
Couverture départementale	4	14,8			
Couverture communale	16	59,2			
TOTAL	27	100,00			

De la lecture du tableau 39, il se dégage que 3 des 27 structures, soit une proportion de 11,1%, ont une couverture géographique internationale tandis que 4 (14,81%) ont une couverture nationale, et 4 (14,81%) une couverture départementale. La majeure partie des structures (59,2%) a une couverture communale. Remarquons que la plupart de ces structures sont des ONG et associations (40,74%). Les autres structures opèrent dans des domaines allant du public (22,2%) au domaine de sécurité publique (18,5%) en passant par celui de la santé (18,5%). Ces résultats montrent qu'il existe des structures tant nationales qu'internationales s'occupant des mineures en situation de prostitution au point de vue préventif, sécuritaire, éducationnel et sanitaire etc. Ces structures sont dispersées dans les villes de Malanville, de Djougou et de Cotonou.

6.2.2. Activités et collaboration des structures en réponse à la prostitution des mineurs

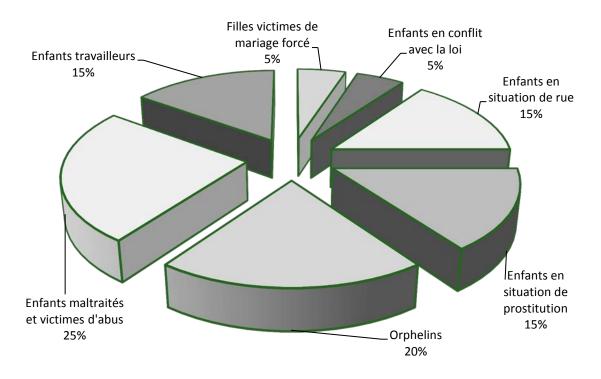
<u>Institutions publiques de protection sociale</u>

Les six institutions publiques ayant participé à l'enquête sont composées d'un collège d'enseignement général, de deux centres de promotion sociale (CPS), du service des affaires sociales des mairies des deux villes cibles, et d'un département ministériel.

Le graphique 5 montre les effectifs des structures selon les catégories d'enfants pour lesquelles elles mènent des activités. La moitié des structures travaillent en faveur des en-

fants en situation de rue (50%). La même proportion des structures mènent des activités au profit des enfants en situation de prostitution (50%). Cette dernière proportion semble contredire le pourcentage de 79,3% de mineures enquêtées ayant déclaré n'avoir eu aucun contact avec des structures d'assistance des enfants. Mais il faut reconnaître que parmi les six structures publiques enquêtées, il y a seulement deux centres de promotion sociale (CPS) et le service des affaires sociales des mairies des deux villes cibles. On ne pourrait donc se baser sur le contraste entre les proportions de service pour mineures en situation de prostitution et la proportion des enquêtées qui n'ont pas accès à de tels services pour spéculer sur l'adéquation de l'assistance disponible.

Graphique 5 : Catégories d'enfants assistés par les structures publiques

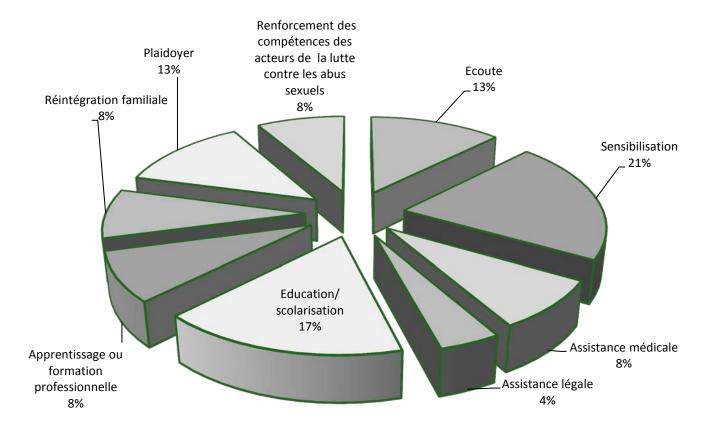


Domaines d'intervention et activités

Dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution, les institutions publiques mènent diverses activités. Au nombre de ces activités on peut citer : l'écoute, la sensibilisation, l'assistance médicale, l'assistance lé-

gale, l'éducation / scolarisation, l'apprentissage ou formation professionnelle, la réintégration familiale, le plaidoyer et renforcement des compétences des acteurs de la lutte contre les abus sexuels. C'est ce que met en exergue le *graphique 6*.

Graphique 6 : Répartition (%) des activités menées par les structures publiques dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution



De l'analyse du graphique 6, il apparaît que c'est la sensibilisation qui vient en première position des activités menées par les structures publiques de protection sociale dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution, avec une proportion de 21,0% contre 17,0% pour l'éducation/scolarisation suivi de 13% pour le plaidoyer. Les structures procèdent à la sensibilisation des acteurs clés (les intermédiaires de traite, les gendarmes, les agents de la police, ONG) sur les droits des enfants et les lois sur la traite des enfants et

sur la violence faite aux filles. Elles participent au renforcement des capacités des acteurs de terrain (assistants sociaux, ONG, acteurs judiciaires). La plupart des structures publiques travaillent depuis plus de dix ans sur la question de la protection des mineurs.

En ce qui concerne la protection des mineurs victimes d'ESEC, les réussites ou contributions réalisées par ces structures publiques au cours des cinq dernières années incluent les suivantes:

- L'accompagnement juridique pour des cas d'exploitation sexuelle des filles mineures,
- L'accompagnement médical des victimes d'exploitation sexuelle,
- La réinsertion socioprofessionnelle des filles mineures déscolarisées s'adonnant à la prostitution,
- La sensibilisation de masse à l'endroit des parents des mineurs et à l'endroit des propriétaires de sites de prostitution,
- La vulgarisation de la loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes,
- La tenue régulière des sessions de la commission nationale des droits de l'enfant,
- La vulgarisation de la loi portant déplacement des mineurs.

De plus, les résultats des entretiens avec les structures publiques ont révélé que ces dernières ont connaissance des dispositifs légaux mis en place par les instances de protection des droits des enfants pour lutter contre la question de l'exploitation sexuelle des mineurs au Bénin. En ce qui concerne les facteurs limitant le succès de ces structures dans la mise en œuvre de leurs activités, on peut citer le manque de moyens matériels et financiers, le manque de ressources et la clandestinité du phénomène de la prostitution des mineurs qui rend difficile l'accès aux victimes pour leur porter assistance.

Collaboration

Il est remarquable que la quasi-totalité de ces institutions travaillent en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC. Les activités pour lesquelles ces structures collaborent avec d'autres pour la prise en charge des enfants sont, entre autres :

 l'organisation de séances de sensibilisation à l'endroit des acteurs (intermé-

- diaires de traite, gendarmes, police et ONG),
- la sensibilisation sur les droits des enfants et la traite des enfants et violence faite aux filles,
- le renforcement des capacités des acteurs clés (assistants sociaux, ONG, acteurs judiciaires, etc.).

Dans les villes de Malanville et de Djougou, outre les collaborations avec les autres structures publiques, les services publics de l'Etat travaillent en collaboration avec divers partenaires tels que CIPCRE/ONG, UNICEF, ONG PIED, SNA ONG, AFAVIP, CARE International, Terre des Hommes, GRADH ONG, ODEVIC, OSV Jordan, Cercle des Jeunes pour l'Emergence (ONG-CEJC), CARITAS, Croix Rouge, Autre Vie, ABAEF, DEI-WANEP et le Foyer Don Bosco. Les organisations d'obédience religieuse comme la Ligue Islamique de l'Alibori ou les Sœurs Salésiennes ne sont pas occultées de cette collaboration.

Structures de santé

Les 5 structures de santé regroupent un hôpital de zone, un centre de santé communale et 3 structures qui interviennent dans la santé sexuelle.

Domaines d'intervention et activités

Les principaux domaines d'intervention des structures de santé rencontrées sont les services de santé sexuelle (60%), les services de soins de santé primaire (60%), les services de santé spécialisée de la femme (40%) et les services de santé publique (40%). Toutes ces structures sont opérationnelles et ont en moyenne une vingtaine d'années d'activités. Une proportion de 80% d'entre elles disposent d'un service psychosocial et de counseling. Seules 2 des 5 structures (40%) ont accueilli des filles mineures en situation de prostitution dans les 5 années avant l'étude. Ces filles se rendent dans les structures de santé pour avoir des informations (40,0%),

des préservatifs (40,0%) ou pour demander des méthodes contraceptives (20,0%). 2 des structures de santé enquêtées font payer leurs prestations aux filles, toutefois à un montant forfaitaire.

Aussi, les résultats montrent que la totalité des structures de santé disposent de spécialistes pour la prise en charge des IST, du SIDA et des violences sexuelles (prise en charge des cas de viol notamment). Il y a en moyenne 2 spécialistes par structure pour la prise en charge médicale des cas de violence sexuelle.

Collaboration

Pour ce qui est de la collaboration, les 5 structures de santé enquêtées ont collaboré avec des ONG et associations et des structures de service public pour des activités liées à la protection des enfants. 2 structures ont indiqué avoir collaboré avec des organisations de confessions religieuses. Une seule a indiqué avoir travaillé avec des acteurs de structures traditionnelles tels que les tradipraticiens par rapport au problème d'excision des filles mineures.

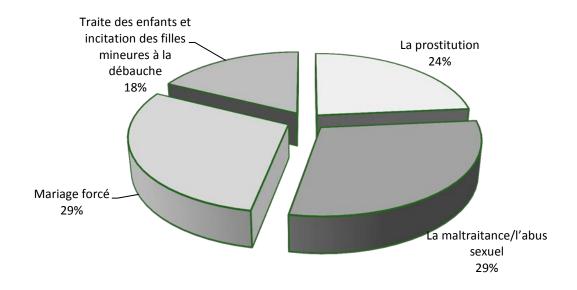
Les ONG avec lesquelles toutes les 5 structures de santé enquêtées ont collaboré incluent CARE international, SNA ONG, OSV Jordan, ODEVIC, Plan Bénin et ABMS/PSI, des services et agences de l'état comme les CPS et les hôpitaux de zone. Cette collaboration s'étend également aux structures confessionnelles comme les Sœurs Salésiennes et le Cabinet Médical des Sœurs de l'Eglise Catholique situé à Malanville. 2 des 5 structures ont indiqué n'avoir jamais collaboré avec d'autres structures sur des cas de filles mineures en situation de prostitution, tandis que 2 autres ont indiqué l'avoir fait. Seule une structure a indiqué avoir souvent travaillé avec les structures des sœurs religieuses sur la question de la prostitution des filles mineures.

<u>Structures des forces de défense et de sécurité</u>

Des responsables de 5 structures de forces de défense et de sécurité publique ont été interviewés dans le cadre de cette enquête : 2 commissariats de police dans deux villes, 2 compagnies de gendarmerie dans les deux villes et l'Office Central de Protection des Mineurs (OCPM) basé à Cotonou.

Domaines d'intervention et activités Le graphique 7 présente les proportions des types de violences et d'exploitation sexuelle à l'encontre des enfants pour lesquels les structures de forces de défense et de sécurité enquêtées ont fait des interventions. Les cas de maltraitance/abus sexuel et les cas de mariage forcé ont des proportions similaires de 29,0% contre 24,0% pour les cas de prostitution. Ces résultats montrent les sujets sur lesquels interviennent les forces de défense et de sécurité lorsqu'il s'agit des atteintes aux mineures. Une seule de ces structures dispose d'un service spécifique dédié aux enfants victimes de violence.

Graphique 7 : Répartition (%) des types de violences/exploitations sexuelles contre les enfants pour lesquels les forces de défense et de sécurité ont fait des interventions



Les membres du personnel de ces 2 structures ont reçu des formations spécifiques sur l'audition des mineurs victimes d'ESEC dans les 5 dernières années. Les formateurs étaient des juristes, des magistrats, des consultants et quelquefois des officiers supérieurs de police.

4 des structures de forces de défense et de sécurité interviewées ont déclaré qu'il est très rare que des cas d'ESEC aboutissent à des arrestations de filles mineures en situation de prostitution. Un représentant d'une de ces structures a déclaré avoir connaissance de cas d'ESEC qui ont abouti à une centaine d'arrestations de mineures en situation de prostitution dans la ville de sa structure. L'arrestation de mineures en situation de prostitution par des forces de défense et de sécurité est tout à fait contraire aux textes et conventions internationaux.

Cela suppose un déficit de formation du personnel des forces de défense et de sécurité sur les droits des enfants. Le *tableau 40* présente quelques difficultés que les structures

de défense et de sécurité :

Tableau 40: Difficultés rencontrées par les structures des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre l'ESEC

Types de difficultés	Spécifications		
Sur le plan matériel et tech- nique	 ✓ difficultés liées au défaut de pièces d'identité pour les victimes d'ESEC ✓ difficultés de détection des cas de violence liés à l'ESEC ✓ insuffisance de moyens d'investigation ✓ rareté de cas qui aboutissent à un procès 		
Sur le plan des ressources humaines	 ✓ absence d'agents spécialistes des violences sexuelles ou d'ESEC ✓ problème d'effectifs des agents de police 		
Sur le plan socioculturel	 ✓ pesanteurs socioculturelles et religieuses ✓ stigmatisation des personnes qui rapportent des cas d'ESEC à la police 		
Sur le plan de la collaboration avec la population	 ✓ réticence des populations à dénoncer les cas d'abus ou violences sexuels des mineurs ✓ désengagement des parents de mineurs victimes ✓ difficulté d'infiltration des réseaux de prostitution 		
Sur le plan de l'accueil et de la prise en charge des vic- times d'ESEC	 ✓ manque de centres d'hébergement pour les mineures récupérées ou qui ont échappé à leurs exploiteurs ✓ difficulté de prise en charge psychosociale et médicale des victimes. 		

Source: ECPAT France & ECPAT Luxembourg, Janvier 2014

Collaboration

Les 5 structures de forces de défense et de sécurité ont toutes des expériences de collaboration dans le cadre de traitement de cas d'ESEC. Elles travaillent avec toutes organisations pouvant aider dans la prise en charge des enfants. La collaboration des structures de force sécurité a lieu avec 3 catégories de partenaires :

- Les ONG et associations (ONG PIED, CARE International, CIPCRE, Equifille, GRADH-ONG, Tdh, etc.)
- Les services déconcentrés de l'état et les autorités municipales (mairie, CPS, parquet, tribunaux, etc.)
- Les confessions religieuses (Association des Sœurs de Partago, les Sœurs Salésiennes, etc.)

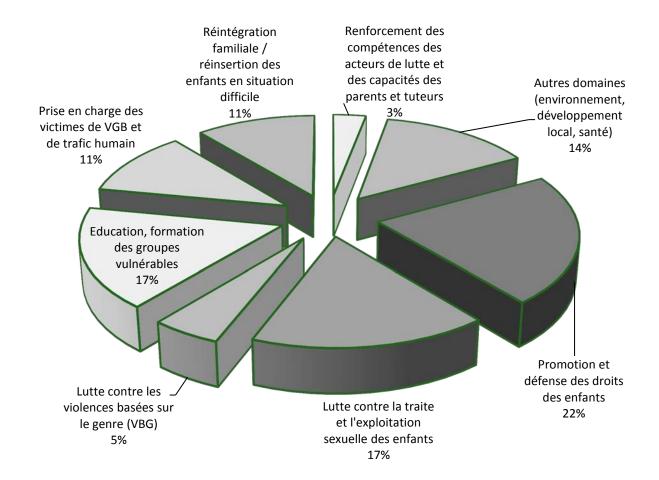
Selon les enquêtés de ces structures de sécurité, la collaboration de la police avec les ONG est cruciale pour le référencement, la prise en charge des mineurs et pour la procédure judiciaire. De façon spécifique, cette collaboration consiste en la prise en charge des enfants, le partage d'informations et l'appui matériel.

ONG et Associations

Au cours de l'enquête de terrain, des responsables de 11 ONG et associations intervenant dans la protection des enfants en général et l'assistance aux filles mineures victimes d'ESEC en particulier, ont été interviewés. Parmi elles, 3 ONG sont internationales et 8 nationales.

Domaines d'intervention et activités Chacune des ONG et associations intervient dans plusieurs des principaux domaines d'intervention suivants : la promotion et la défense des droits de l'enfant (22%), la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants (17%), l'éducation et la formation des groupes vulnérables (17%), la réintégration familiale et la réinsertion des enfants en situation difficile (11%). Les données collectées pendant les entretiens avec les acteurs de ces structures, présentées dans le *graphique 8*, démontrent combien de fois les ONG et associations participent à la lutte contre le phénomène de maltraitance des enfants dans ces différentes villes

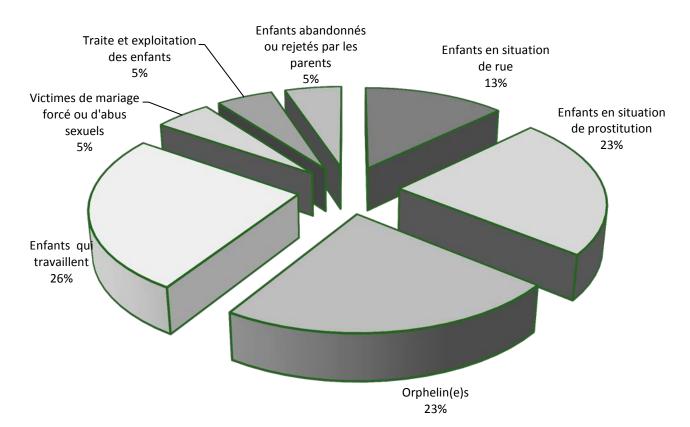
Graphique 8 : Répartition des ONG et associations sur la base de leurs domaines d'activités



La durée moyenne d'exercice d'activités de ces ONG et associations est de 13 ans. Elles travaillent pour la plupart avec des enfants qui travaillent (26%), des enfants en situation

de prostitution (23%), des orphelins (23%), des enfants en situation de rue (13%) et les mineures victimes de mariage forcé (5%) (Graphique 9).

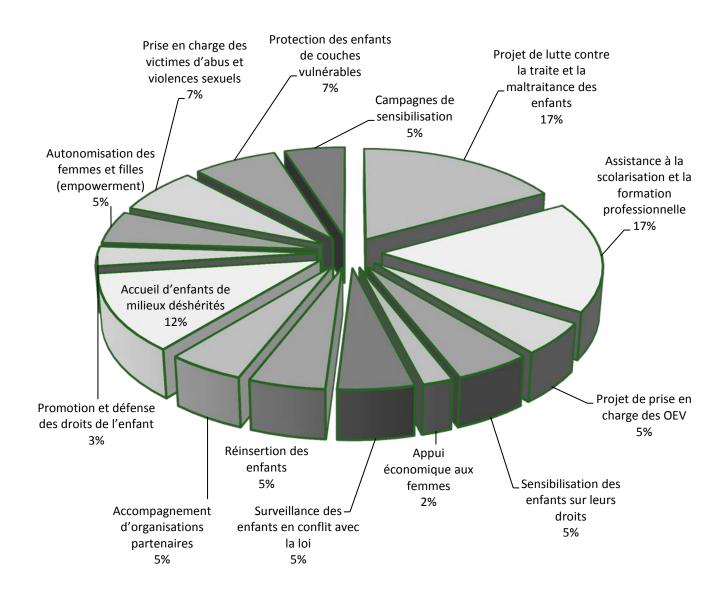
Graphique 9 : Répartition (%) par catégories d'enfants avec qui les ONG travaillent



Au cours des 5 dernières années avant l'étude, les ONG et associations enquêtées ont exécuté plusieurs types de projets d'assistance ou de protection à l'enfance. La plupart de ces projets concernent la lutte

contre la traite et la maltraitance des enfants (17% des ONG et associations) et l'assistance à la scolarisation et la formation professionnelle des mineurs en situation vulnérable (17%) (*Graphique 10*).

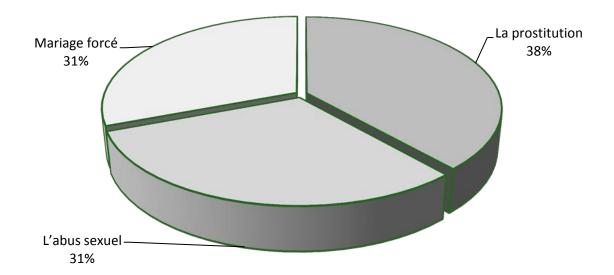
Graphique 10 : Répartition (%) des structures selon les types de projets d'assistance ou de protection des enfants réalisés



Les types de violence sexuelle à l'encontre des enfants pour lesquels ces ONG et associations sont intervenues incluent la prostitu-

tion des mineurs (38%), les abus sexuels d'enfants (31%) et le mariage forcé d'enfants (31%). C'est ce que montre le graphique 11.

Graphique 11 : Répartition (%) des ONG selon les types d'interventions exécutées

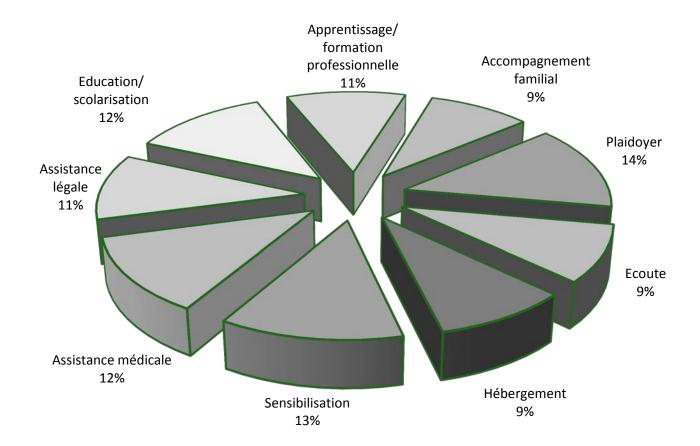


Par rapport aux cas d'exploitation sexuelle des enfants reçus, les interventions faites par les ONG et associations peuvent être résumées dans la série d'actions suivantes :

- Offrir un accompagnement judiciaire aux mineurs dans le but de traduire les auteurs des actes d'abus en justice,
- Procéder à l'insertion socioprofessionnelle de ces mineurs,
- Assurer la prise en charge médicale,
- Accueillir, écouter et assister les victimes,
- Assurer la prise en charge psychosociale (sanitaire, hébergement, vestimentaire, restauration),
- Assurer la réinsertion des victimes.

Tel que le montre le *graphique 12*, les activités menées par la quasi-totalité de ces structures dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes d'exploitation sexuelle sont principalement le plaidoyer (14%), la sensibilisation (13%), l'éducation (12%) et assistance médicale (11%). Sur la base de ces résultats, on pourrait penser que les enfants victimes de prostitution bénéficient grâce à ces structures d'un encadrement pouvant assurer leur réinsertion sociale. Mais les données sur les mineures enquêtées montrent que les structures d'assistance n'arrivent pas à atteindre ou assister la majeure partie d'entre elles.

Graphique 12 : Répartition (%) des types d'activités menées par les ONG et Associations à l'endroit des enfants victimes d'exploitation sexuelle



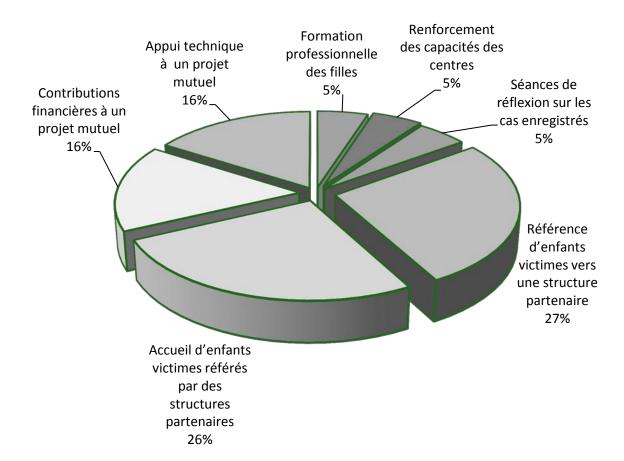
Toutes les ONG ayant participé aux entretiens ont connu des réussites dans la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle. Voici une synthèse de ces réussites :

- Réinsertion socioprofessionnelle de mineures retirées de la prostitution,
- Réduction des cas de grossesses dans les établissements scolaires et les ateliers d'apprentissage,
- Réinsertion socioprofessionnelle des mineures victimes d'abus sexuels,
- Poursuite des auteurs de violence sexuelle,
- Mise en place de systèmes de signalement des cas de violences,
- Prise en charge médicale des mineures et réintégration dans leur famille,
- Indépendance économique de mineures précédemment en situation de prostitution par des assistances à la formation socioprofessionnelle et des appuis à des activités génératrices de revenus,
- Scolarisation de mineures précédemment en situation de prostitution avec obtention de diplômes d'études de collège et de certificats d'aptitude professionnelle, etc.

Collaboration

Chaque ONG participant à cette étude a collaboré avec en moyenne 7 autres organisations et agences pour des activités de protection ou d'assistance aux enfants victimes d'exploitation sexuelle. Les entretiens révèlent une forte collaboration au sein des ONG et associations mêmes dans l'exécution de leurs activités et programmes. Elles travaillent aussi en collaboration avec des services et agences de l'Etat pour la prise en charge des enfants d'ESEC, tels les centres de santé, le CPS, les tribunaux, la gendarmerie, la police judiciaire, l'OCPM, la mairie; le ministère de la famille, le ministère de la justice et le ministère de l'intérieur, etc. Les ONG et associations collaborent également avec diverses structures religieuses. Les initiatives de collaboration faites par les ONG démontrent l'importance de collaboration entre structures pour répondre de façon adéquate aux complexes besoins des mineures victimes d'ESEC.

De façon plus spécifique, les contributions des ONG et associations enquêtées dans le cadre de collaborations interorganisationnelles consistent souvent à référer les enfants victimes vers une structure partenaire (27,0%), à accueillir des mineurs référés par des structures partenaires (26%), à contribuer financièrement à un projet mutuel (16,0%) ou à fournir un appui technique à un projet commun (16%) (Graphique 13).



Graphique 13 : Répartition (%) des types de contributions spécifiques des ONG et associations dans le cadre de la collaboration avec d'autres structures

Les résultats de l'étude montrent que les 11 ONG et associations qui ont participé aux entretiens sont membres de l'un ou l'autre de deux réseaux associatifs nationaux majeurs qui œuvrent dans le cadre de la protection des enfants, à savoir RESPESD (73% des ONG sont membres) et CLOSE (27% des ONG sont membres). Sur la base des résultats des entretiens, on peut dire que RESPESD et CLOSE sont deux groupes d'organisations qui paraissent incontournables pour toutes initiatives ou projets d'assistance aux mineurs en situation de vulnérabilité au Bénin.

Le Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile (RESPESD) a pour objectifs, entre autres, de promouvoir et défendre les droits de l'enfant, d'amener toutes les structures membres du RESPESD à protéger par tous les moyens les enfants contre toutes sortes d'abus sexuels, physiques, moraux et psychologiques, de développer l'esprit d'entraide entre les structures membres et de favoriser la communication entre elles. Il regroupe plus de 50 organisations et associations au niveau national.

Le Comité de Liaison des Organisations Sociales de Défense des Droits de l'Enfant (CLOSE) a été créé en février 1998. C'est vraisemblablement le plus grand et le plus ancien réseau d'organisations et d'institutions de défense des droits de l'enfant au Bénin. Il regroupe aujourd'hui une quarantaine d'ONG nationales et internationales engagées dans la lutte pour la défense des droits et la protection de l'enfant à travers tout le territoire du Bénin. CLOSE représente le réseau ECPAT au Bénin en tant que membre affilié.

6.3. Limites de la réponse nationale à la lutte contre la prostitution des mineurs

Malgré les efforts fournis par les structures et acteurs clés pour lutter contre la prostitution de filles mineures, on constate, sur la base des données obtenues, que le phénomène est en augmentation dans les 2 villes cibles de cette étude. L'analyse des données montre que non seulement le problème de prostitution des mineurs est très prévalent dans les 2 villes, mais surtout que les réponses apportées par les structures ne couvrent pas tous les besoins malgré leur connaissance des problèmes liés à ces cibles.

Bien que le Bénin ait ratifié la plupart des conventions internationales et ait adopté un bon nombre de lois sur la traite et l'exploitation sexuelle des enfants, la prostitution des mineurs ne figure pas encore de façon spécifique dans les choix des politiques sociales du gouvernement. Une disposition légale seule ne saurait contenir et éradiquer ce phénomène, dont la clandestinité est renforcée par des obstacles socioreligieux qui entravent parfois les procédures judiciaires liées aux violences sexuelles sur les mineurs. C'est à croire que la prostitution des mineurs n'a pas encore atteint un niveau alarmant pour susciter un intérêt plus grand des pouvoirs exécutif et judiciaire de l'état béninois, comme ce fut le cas du navire Etireno en 2001.62

Une observation importante sur les données des acteurs clés est que la prostitution des mineurs n'est pas le domaine majeur de leurs programmes d'intervention. Certaines structures, surtout les ONG, semblent avoir des difficultés pour disposer de fonds nécessaires pouvant aider à assister les mineurs victimes d'ESEC. Cela est partiellement lié à un manque de données fiables démontrant le niveau réel de prévalence et de progression de la prostitution des mineurs dans le pays, et qui convaincraient les bailleurs de fonds potentiels de l'intérêt à accompagner les organisations qui interviennent dans le domaine de la protection des enfants. A partir de ces constats, l'étude soulève les questions suivantes: les structures de protection des enfants dans les villes cibles sont-elles disposées à s'impliquer de façon plus active dans la recherche de solutions durables aux difficultés des mineurs victimes d'ESEC? L'état ne pourrait-il pas investir plus de ressources dans les programmes de prévention et de protection liés à la prostitution des mineurs? La rareté de formations spécifiques à l'intention des structures œuvrant contre l'ESEC est-elle liée à la rareté de recherche sur cette problématique?

La vulnérabilité des mineures en situation de prostitution est également renforcée par de nombreux facteurs tels que le refus, par leurs clients, d'utiliser des préservatifs ou encore la multiplication des clients afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

La faiblesse des moyens matériels et financiers alloués à la lutte de ce phénomène limitent les efforts de sensibilisation des filles mineures en général, et les initiatives de vulgarisation de stratégies de prévention et de

⁶²Le navire Etireno, parti du port de Cotonou avec une « cargaison » de plus de 200 enfants victimes de traite pour le Gabon, a été empêché de décharger au port de Libreville et a été renvoyé au port de départ où les enfants furent libérés. L'affaire a connu une couverture médiatique internationale importante qui a amené le gouvernement béninois à ajuster sa politique sociale de réponse a la traite des enfants.

protection des mineures contre les IST/MST et le VIH/SIDA.

Directement ou indirectement, les institutions publiques sont les structures les moins engagées dans des programmes qui contribuent à la réduction de la prostitution des mineurs. Cela s'explique par le fait que les cahiers de charge de ces institutions sont déterminés par des directions de ministères de tutelle qui ne se rendent pas compte des besoins réels de leurs structures décentralisées.

Il est reproché aux structures de sécurité enquêtées leur réticence à développer une collaboration nécessaire avec les ONG. De façon spécifique, les limites à la réponse nationale de la prostitution des mineurs au Bénin sont liées aux difficultés rencontrées par les structures qui interviennent dans la protection des victimes d'exploitation sexuelle. Ainsi, il faut reconnaitre que des problèmes socioculturels constituent aussi un obstacle latent qui demeure difficile à mettre en exergue dans la recherche de solutions à l'ESEC. La réponse nationale à la réduction de la prostitution des mineurs est aussi limitée, comme le montrent les résultats des entretiens avec les acteurs clés, par l'ingérence des élus locaux, des chefs traditionnels et religieux dans la poursuite judiciaire des auteurs de violences sexuelles sur les mineures.

Les forces de défense et de sécurité ont un rôle important dans la protection des victimes d'ESEC mais le manque de formation appropriée impacte sérieusement leur appréciation des cas de violences sexuelles et crée de la lenteur dans les interventions de la police et de la justice dans la résolution des cas d'ESEC. Les difficultés pour établir les preuves de culpabilité des auteurs d'ESEC sont accentuées par la réticence des parents ou des membres de famille à porter plainte ou à coopérer lors de la procédure judiciaire, et par l'abandon des mineurs victimes d'ESEC par leurs famille par peur de stigmatisation. D'autres limites importantes à la réponse nationale constituent le manque de brigade de protection des mineurs dans chacun des départements du pays et dans les villes frontalières, et l'absence de juges pour mineurs au niveau communal.



Au regard des différents résultats obtenus, et afin de définir des propositions d'actions efficaces, concrètes et complètes, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit des structures étatiques, des Organisations de la Société Civile, des partenaires techniques et financiers et des acteurs qui œuvrent dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, et plus spécifiquement la prostitution.

Prévenir la prostitution des mineurs

Information et sensibilisation

- Informer et sensibiliser le grand public sur les droits de l'enfant et sur l'ESEC.
- ✓ Informer et sensibiliser les enfants et jeunes sur leurs droits et sur les dangers liés à l'ESEC.
- Renforcer les capacités des enfants et les des jeunes sur techniques d'autoprotection par des méthodes ludiques et participatives (ex : création de clubs de jeunes, formation de pairs éducateurs, etc.).
- Informer et sensibiliser les parents et les communautés sur les dangers liés à l'ESEC et les risques liés à la mobilité précoce des enfants afin de renforcer leur vigilance et responsabilité parentale.
- Donner aux enfants et aux parents des informations concrètes sur le signalement de cas d'ESEC et les structures de prise en charge.
- ✓ Promouvoir le dialogue familial entre parents et enfants, notamment sur les questions de sexualité, de violences sexuelles et de santé reproductive.
- Informer et sensibiliser les acteurs de l'éducation sur la prévalence de la prostitution chez les mineurs élèves.
- Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à destination du grand public sur les facteurs favorisant l'entrée en

- prostitution des mineurs (les grossesses non désirée, etc.).
- Impliquer les leaders communautaires, religieux et coutumiers dans la lutte contre la prostitution.
- Former les journalistes sur la problématique de l'ESEC et sur l'utilisation des données concernant les victimes, constituer un réseau de journalistes spécialisés sur la thématique, afin de communiquer des informations justes et préventives sur l'ESEC.

Prise en charge des publics vulnérables ou exposés

- ✓ Veillez à l'application de la gratuité de la scolarisation jusqu'à 16 ans et développer des systèmes d'aide pour les familles les plus vulnérables.
- Proposer des formations professionnelles adaptées (courtes, faible coût, etc.) pour les jeunes afin de leur assurer une insertion économique et sociale réussie.
- Mettre en place des actions spécifiques de sensibilisation et d'éducation auprès des enfants et jeunes fortement exposés aux risques (enfants en situation de rue, enfants en situation de mobilité, etc.).
- Mettre en place des centres d'écoute et d'orientation pour les mineurs qui ren-

- contrent des difficultés scolaires, familiales et font face à d'autres vulnérabilités.
- Accompagner les familles démunies afin que les parents puissent garantir une protection effective de leurs enfants, notamment à travers des activités génératrices de revenus incluant une formation, un accompagnement psychosocial, etc.
- Assurer une prise en charge spécifique des jeunes filles mères et de leurs enfants.
- Développer un dispositif de prise en charge des mineurs victimes d'abus sexuels.

Mettre en place des centres d'accueil transitoire pour les mineurs vulnérables en migration ou en déplacement.

Renforcement des pratiques

- Appuyer des structures étatiques et des ONG pour des formations spécifiques sur l'ESEC au profit des différents acteurs de protection des enfants.
- Renforcer les capacités techniques des acteurs intervenant dans la lutte contre la prostitution des mineurs (approfondir les connaissances sur la question de l'ESEC et sur la prise en charge des mineurs victimes, mettre à leur disposition un cadre de référencement, etc.).

Protéger les mineurs en situation de prostitution

Protection et assistance

- Informer les mineurs en situation de prostitution sur les risques liés à la pratique de la prostitution, les structures d'aide et les lieux de dépistage du VIH/SIDA, avec les lieux d'approvisionnement en préservatifs gratuits ou payants.
- Répertorier les centres de santé de référence pour la prise en charge médicale des mineurs en situation de prostitution dans chaque département du pays, afin de proposer une meilleure orientation et prise en charge des victimes.
- Assurer des visites médicales des mineurs en situation de prostitution, et des visites régulières aux mineurs hospitalisés.

Protection et prise en charge

- Créer ou renforcer les solutions d'accueil et de prise en charge des mineurs en situation de prostitution (orientation vers des centres étatiques existants, appui psycho-social, réunification familial, formation professionnelle, etc.).
- Mettre en place dans chaque ville des centres d'écoute pour la prise en charge psycho-sociale des enfants victimes.
- Accompagner les enfants victimes dans leur prise en charge sanitaire et alléger le dispositif d'accès au certificat médical, document essentiel à la poursuite de l'action judiciaire.
- Développer des stratégies de réintégration familiale des mineurs en situation de prostitution.

- Développer le mécanisme des familles d'accueil (création d'un répertoire de familles volontaires, etc.).
- Développer des stratégies de sortie de la prostitution adaptée aux profils des victimes (formations professionnelles courtes, activités génératrices de revenus, suivi spécifique pendant et après les phases de réinsertion).
- Développer des stratégies et des mesures spécifiques pour une prise en charge holistique des enfants des mineures en situation de prostitution : juridique (acte de naissance, certificat de nationalité, etc.), accompagnement psychosocial (accueil, hébergement, médiation, recherche de paternité), sanitaire et toxicologique (effets des drogues utilisées comme somnifères sur les enfants), éducative, etc.

Renforcement des pratiques

- Mettre à jour, de manière régulière, la cartographie des sites de prostitution, afin de mieux cibler les interventions de terrain.
- Proposer des formations au personnel de la gendarmerie, de la police et de la justice sur les législations spécifiquement liées à la lutte contre l'ESEC, sur les procédures d'identification et de référencement des victimes.
- ✓ Intégrer dans les curriculums de formation des agents des forces de l'ordre et de sécurité des modules sur l'écoute et l'audition des mineurs victimes et leur prise en charge.
- ✓ Intégrer dans les curriculums de formation des travailleurs sociaux des modules sur l'écoute des victimes et leur prise en charge et un module sur les problématiques de l'ESEC.
- Elaborer un guide à l'usage de la police qui reprend les différentes législations et les procédures applicables aux mineurs.

Pour des actions concertées et efficaces

Renforcement du système législatif et de son application

- Mener un plaidoyer au niveau des structures étatiques pour l'application des textes en vigueur et pour le renforcement de la législation sur la répression des proxénètes et des « clients » des mineurs en situation de prostitution, renforcer les textes en vigueur, notamment le Code pénal, en vue d'une répression sévère du proxénétisme. Cette réforme pourrait s'envisager sous la forme d'une
- loi spécifique relative à l'ESEC.
- ✓ Mener des plaidoyers auprès d'autres partenaires financiers et techniques pour renforcer les ressources affectées à la lutte contre l'ESEC.
- Accroître les ressources financières allouées à l'Office Central de Protection des Mineurs (OCPM) en vue d'actions spécifiques pour la protection des mineurs en situation de prostitution.
- Avoir un plan d'action national de protection des mineurs et/ou accompagner

- les structures étatiques pour intégrer la problématique de l'ESEC dans les plans nationaux de protection de l'enfance.
- ✓ Vulgariser les textes de lois relatifs à la traite et à l'exploitation sexuelle des enfants.
- ✓ Faire appliquer les lois punissant les coupables d'abus ou d'harcèlement sexuels à l'encontre des mineurs.
- Appliquer de manière effective toutes les dispositions juridiques et réglementaires relatives à la prostitution des mineurs.

Renforcer la coopération et la coordination entre les structures

- Mettre en place un cadre de concertation impliquant les différents acteurs intervenant dans la lutte contre la prostitution des mineurs.
- Renforcer le dispositif pour le contrôle des passages de mineurs en zones transfrontalières.
- Harmoniser aux différents niveaux de l'administration locale, les fiches

- d'autorisation de sortie (définies par décret du gouvernement) des enfants de leur localité dans le cadre de leur mobilité.
- Renforcer les services d'appel téléphonique d'assistance gratuits et autres mécanismes de détection et de signalement de cas de violences sexuelles dont sont victimes les mineurs.
- Renforcer la coopération et la communication inter-états entre les forces de défense et de sécurité par rapport à la lutte contre l'ESEC.
- Contribuer à une large diffusion du rapport de la présente étude auprès des partenaires afin d'aider à mieux comprendre le phénomène et de partager les recommandations.
- ✓ Instaurer au niveau des partenaires techniques et financiers un système de suivi et d'évaluation des programmes d'assistance et de protection des mineurs en situation de prostitution.



La présente étude avait pour objectif d'identifier les critères de vulnérabilité des mineures en situation de mobilité face aux risques d'exploitation sexuelle, afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre la prostitution des mineurs à Djougou et Malanville au Bénin. La comparaison des résultats obtenus pour cette étude avec ceux du recensement enquête de PNLS (2008) révèle qu'en moins de 6 ans, c'est-à-dire de 2008 à 2014, la population des filles mineures en situation de prostitution dans les deux villes a connu une augmentation exponentielle. Ce niveau inquiétant de prévalence de la prostitution des mineures est en déphasage avec le niveau de croissance de la population des deux villes.

En faisant une analyse spatiale, on remarque que le phénomène de la prostitution est en expansion dans les deux villes bien que juste 2% des mineures déclarent pratiquer la prostitution en tant qu'activité principale. Les résultats révèlent que presque 4 mineures sur 10 sont des élèves.. Ce résultat suscite la question de savoir si l'école joue bien son rôle protecteur contre la prostitution des mineures tel que des études précédentes l'ont démontré. Dans le même temps, ce résultat semble présenter le cadre scolaire comme un environnement peu ciblé par les interventions de prévention et protection des enfants qui devraient désormais être orientées ou investies de façon systématique à l'endroit des filles mineures qui seraient en situation de prostitution ou qui courraient le risque d'entrer en prostitution lors de leur cursus scolaire.

Il émerge que les facteurs liés au dysfonctionnement des familles ont un poids déterminant dans la poursuite de la prostitution des mineures enquêtées. La plupart des mineures vivent une situation de famille déstructurée. Seulement 3 mineures sur 10 vivent avec leurs deux parents biologiques.

Elles sont au moins 6 sur 7 à vivre seules ou avec un seul parent ou une personne sans lien de parenté. En outre, elles sont près de 3 sur 10 à avoir connu des antécédents de confiage et 1 sur 3 à avoir vécu des situations d'abus sexuel. La plupart des intermédiaires dans la prostitution des mineures sont majoritairement des parents et des responsables de sites de prostitution. Viennent ensuite d'autres membres de la famille et des souteneurs/protecteurs.

Bon nombre des mineures enquêtées offrent des services sexuels de façon indépendante. Ainsi, la tendance qui prévaut dans la présente recherche fait plutôt écho de ce que ces mineures, dans le contexte ouest-africain en général et dans le cadre des deux villes enquêtées en particulier, pratiquent la prostitution sans y être nécessairement obligées par autrui, en l'occurrence les proxénètes, ce qui infirme la littérature qui montre que les mineures en situation de prostitution sont généralement sous le pouvoir d'un intermédiaire exploiteur.

De l'analyse des données, il ressort qu'1 mineure sur 4 utilise toujours des préservatifs avec ses clients. Au-delà de la protection contre les IST, la prévention des grossesses non désirées est tout aussi importante. 1 mineure sur 6 recourt à des méthodes contraceptives autres que le préservatif. Ces résultats montrent que les mineures sont non seulement exposées aux IST/MST, voir le VIH/SIDA mais elles sont aussi hautement vulnérables à des situations de grossesses non désirées et ses conséquences.

Bien que l'arsenal juridique au Benin en matière de protection des enfants soit bien fourni, il n'assure pas une protection effective des enfants victimes d'abus et/ou d'ESEC en général, et de la prostitution en particulier. L'analyse des activités et des interventions des structures et acteurs clés enquêtés

montre que les ressources qui sont disponibles pour assister les mineures en situation de prostitution sont insuffisantes et proviennent majoritairement de structures non étatiques. En effet, les données montrent que les réponses apportées par les structures ne couvrent pas tous les besoins de ces cibles. Il faut reconnaître que des problèmes socioculturels constituent aussi un obstacle latent qui demeure difficile à mettre en exergue dans la recherche de solutions à l'ESEC. La réponse nationale à la réduction de la prostitution des mineures est aussi limitée par l'ingérence des élus locaux et des chefs traditionnels et religieux dans la poursuite judiciaire des auteurs de violences sexuelles sur les mineures.

Cette étude a le mérite d'être la première à explorer le profil et les caractéristiques des mineures en situation de prostitution dans les deux villes de facon approfondie en même temps qu'elle offre des informations sur les liens entre cette situation et la mobilité des mineures. L'étude apporte des réponses à bon nombre de questions que de nombreuses personnes évitent de poser ou que des autorités évitent d'affronter par rapport à l'ampleur de la prostitution des mineures dans les deux villes, aux motivations des mineures dans cette situation et aux difficultés de diverses natures auxquelles cette population vulnérable est de plus en plus confrontée. Les résultats permettent de mieux comprendre les facteurs de risque et de vulnérabilité des mineures à la pratique de la prostitution. Ils fournissent une richesse de données aux structures intervenant dans la protection des enfants qui manquaient de statistiques fiables pour documenter leurs demandes de ressources techniques et financières et répondre aux besoins à court terme et à long terme des mineures en situation de prostitution. Par ailleurs, cette enquête attire l'attention des décideurs dans les sphères exécutives, judiciaires et législatives sur la nécessité d'initier une politique sociale qui prenne en compte la situation socioéconomique des mineures en situation de prostitution.

Références bibliographiques

- 1. BCAT & 2EME PROJET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ENFANTS AU BENIN: Causes structurelles de la traite des enfants. Etudes dans les zones d'intervention des initiatives non étatiques (Composante 2 LCTE2). Rapport monographique Zone Djougou-Ouaké, 2010, 53 pages.
- 2. BÉNIN, USAID, UNICEF: *Tableau de bord social: situation de l'enfant vulnérable au Bénin*, septembre 2010, 197 pages.
- 3. BÉNIN : Application de la convention relative aux droits de l'enfant : Réponses aux préoccupations du Comité des droits de l'enfant à l'occasion de l'examen du deuxième projet périodique du Bénin en sa 43ème session; CRC/C/BEN/2; 42 pages.
- 4. Blaise MASIRIKALRENGE : *Prostitution des mineures et utilisation des préservatifs à Kavumu, Université des pays des Grands Lacs.* Master 2012;
- 5. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS (IPEC): Lignes directrices concernant l'élaboration de stratégies d'action directe visant à combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, Genève, 2007, 53 pages;
- 6. CARITAS NIYONZIMA &IBCR: Evaluation rapide sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, filles et garçons au Burundi, Rapport de l'Evaluation, Février 2012, 122 pages.
- 7. CIPCRE. Etude sur la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Rapport final, Mai 2009, 133 pages.
- 8. CHILD Frontiers : Cartographie et Analyse du Système National de Protection de l'Enfance au Bénin. Version finale, 3 décembre 2011, 189 pages.
- 9. CLOSE/ ECPAT INTERNATIONAL *Examen périodique universel, Bénin*. 14eme session EPU, Octobre 2012.
- 10. ECPAT FRANCE & ECPAT LUXEMBOURG: Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger, Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso.
- 11. ECPAT INTERNATIONAL: Global monitoring report on the status of action against commercial sexual exploitation of children, 2007, 32 pages.
- 12. ECPAT INTERNATIONAL: *The psychosocial rehabilitation of children who have been commercially sexually exploited*. A training guide (2nd ed.) by Stephanie Delaney & Colin Cotterill, 2005.
- 13. EMMANUEL DAVID-GNAHOUI, Independent Final Evaluation, Combating child trafficking in Togo through Education (COMBAT), Project Care Togo, Final Report, 57 pages.
- 14. Gaston YAMARO: Prostitution à Malanville: les mineures dangereusement exploitées, Décembre 2010, http://www.beninactu.com/index.php?options=com_content&view=articl...; 2 pages.
- 15. I.L.O.: Which protection for children involved in mobility in West Africa, Project of Joint Regional Study on the Mobility of Children and Youths in West Africa, 2011.
- 16. INSAE et ICF INTERNATIONAL Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2011-2012: Rapport de synthèse. Calverton, Maryland, USA: INSAE et ICF International, 2013.
- 17. INSAE: *Résultats provisoires du RGPH4*. Ministère du développement, de l'analyse économique et de la prospective. République du Bénin. Juin 2013.
- 18. IPEC & INSAE: Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin. Rapport final, 2008, 170 pages.
- 19. JESSICA ASHLEY: *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois, January.* Illinois Criminal Justice Information Authority, January 2008.
- 20. JODY RAPHAEL & BRENDA MYERS-POWELL: Interviews with Five Ex-Pimps in Chicago. DePaul

- University, College of Law, April 2009.
- 21. JODY RAPHAEL & JESSICA ASHLEY: Domestic sex trafficking of Chicago women and girls, Illinois Criminal Justice Information Authority, DePaul University College of Law, 2008.
- 22. MFASSNHPTA, Projet de décret fixant les normes et standards applicables aux centres d'accueil et de protection d'enfants en République du Benin. Décret N°2012-du 2012 fixant les normes et standards applicables aux Centres d'Accueil et de Protection d'Enfants +(CAPE) en République du Bénin, juin 2012.
- 23. NICOLA JONES & JESSICA ESPEY: Increasing visibility and promoting policy action to tackle sexual exploitation in and around schools in West Africa. Overseas Development Institute, commissioned by Plan West Africa, 2008.
- 24. OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS : La migration des filles mineures en Afrique de l'Ouest: Le cas du Sénégal. Dossier d'information ACPOBS/2012/DI05, 2012.
- 25. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL : Exploitation sexuelle commerciale des enfants; http://www.ilo.org/ipec/areas/CSEC/lang--fr/index.pdf, 1 page
- 26. ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE, ENFANTS SOLIDAIRES D'AFRIQUE ET DU MONDE: Droits de l'enfant au Bénin: Rapport Alternatif au Comité des Nations Unies des Droits de l'enfant Sur la Mise en Œuvre de la Convention Relative aux Droits de l'enfant au Bénin, Septembre 2006.
- 27. PLAN AFRIQUE DE L'OUEST: Apprendre sans peur Briser le silence "prévenir l'abus et l'exploitation sexuels des enfants dans l'enceinte et autour des écoles en Afrique, Novembre 2008 pages 16;
- 28. Plan de développement de la commune de Malanville (2005 2009), Août 2004.
- 29. Plan de développement de la commune de Djougou (2003-2007), Novembre 2003.
- 30. PNLS: Recensement des travailleuses du sexe, des sites de prostitution, des points chauds, des services de santé, ONG, et associations intervenant en matière des IST/VIH/SIDA, Direction nationale de la protection sanitaire. Ministère de la Santé, Rapport Juillet 2008.
- 31. PNLS: Suivi biologique et comportementale des travailleuses du sexe au Bénin (ESCB-1), Février 2006.
- 32. PNLS: Enquête de deuxième génération au Bénin (ESDGB-2), Novembre 2004.
- 33. PNLS: Enquête de surveillance comportementale au Bénin (ESCB-1), Février 2002.
- 34. PROJET « MOBILITES » : Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? nos positions et recommandations », Rapport général de synthèse, 2011, 84 pages;
- 35. RÉSEAU DES STRUCTURES DE PROTECTION DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE (ReSPED): Référence sur les normes et standards des centres d'accueil et de protection d'enfants en situation difficile (Rapport deuxième phase du projet Normes et standards des centres d'accueil et de protection d'enfants en situation difficile); Mars 2014, 91 pages;
- 36. RICHARD TAYLOR & STEFANIE CONRAD: Briser le silence : prévenir l'abus et l'exploitation sexuels des enfants dans l'enceinte et autour des écoles en Afrique. Brochure sur les abus sexuels en Afrique. Plan Afrique de l'Ouest, Novembre 2008.
- 37. UNESCO: *Prostitution des enfants et éducation*, Juin 1992.
- 38. UN HUMAN RIGHTS COUNCIL: De trop nombreux enfants victimes d'abus, de violence et d'exploitation, novembre 2013. http://reliefweb.int/report/benin/bénin-de-trop-nombreuxenfants-victimes.
- 39. United Nations: Study on Violence against Children: Violence against Children in the Countries of West and Central Africa - The Problem, Actions Taken and Challenges Outstanding, 2006.

http://www.violencestudy.org/IMG/doc/West_Central_Africa_report_JK_v3_FINAL_22_Feb.do c

- 40. UNICEF: Troisième Congrès. Exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre: Evaluation de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence arabo-africaine de Rabat (2004), Novembre 2008, 76 pages.
- 41. UNICEF & MINISTERE DE LA FAMILLE, BENIN, Etude nationale sur la traite des enfants, Rapport d'analyse, Novembre 2007.
- **42.** YVETTE CELINE SEIGNON: L'exploitation sexuelle et la prostitution des mineures en République du Bénin. Dans *Regards d'Afrique sur la Maltraitance*, Paris, Karthala. 2000. éditeur. Pages 147-169.

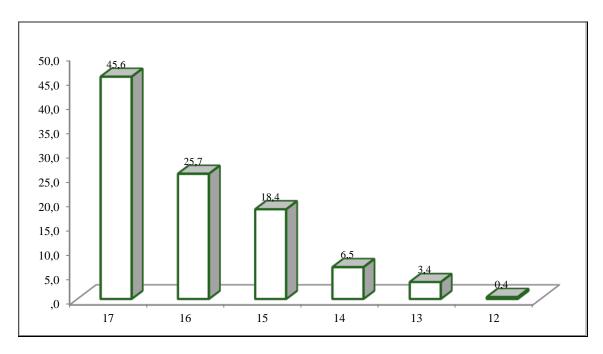
Annexes

Annexe 1 : autres tableaux et graphiques

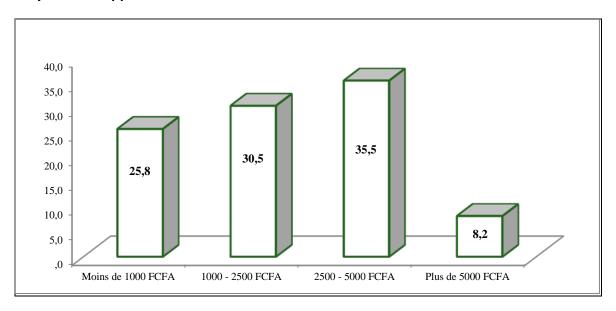
Tableau A1 : Répartition (effectif) des filles mineures en situation de prostitution selon le temps passé dans la prostitution, l'âge et la ville

	Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution?					
Groupe d'âges	Moins de 12 mois	12 - 36 mois	36 - 60 mois	60 mois et plus	Total	
Ville de DJOUGOU						
Moins de 15 ans	3	6	0	0	9	
15 ans	4	16	1	0	21	
16 ans	1	33	3	1	38	
17 ans	5	48	17	3	73	
Total	13	103	21	4	141	
Ville de MALANVILLE						
Moins de 15 ans	12	6	0	0	18	
15 ans	9	18	0	0	27	
16 ans	8	21	0	0	29	
17 ans	9	33	3	1	46	
Total	38	78	3	1	120	
Ensemble	51	181	24	5	261	
Proportion (%)	19,5	69,3	9,2	1,9	100,0	

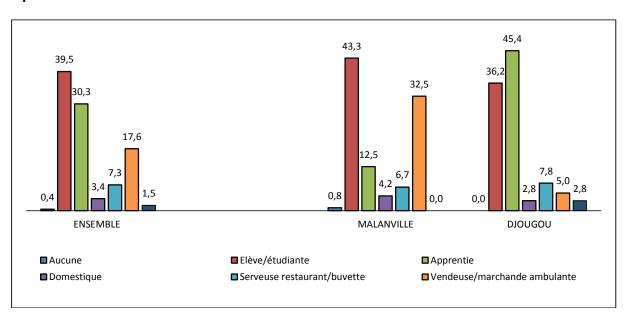
Graphique A1: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon l'âge pour les deux villes.



Graphique A2: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un rapport sexuel



Graphique A3: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon l'activité principale exercée



Graphique A4. Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon le niveau d'éducation scolaire

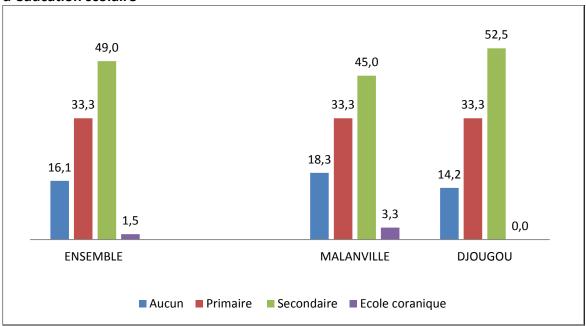


Tableau A2: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur âge actuel et le temps passé en situation de prostitution

	Âge au ¡	oremier rappor	t sexuel						
	1 à 12 mois (1 an)	13 à 24 mois (2 ans)	25 à 36 mois (3 ans)	37 à 48 mois (4 ans)	49 à 60 mois (5 ans)	61 à 72 mois (6 ans)	73 à 84 mois (7 ans)	Total	Effectif
MALANVILLE	E								
Âge actuel									
12	100,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-	100,0	1
13	75,0	25,0	0,0	0,0	-	0,0	-	100,0	4
14	92,4	7,7	0,0	0,0	-	0,0	-	100,0	13
15	62,9	25,9	11,1	0,0	-	0,0	-	100,0	27
16	44,5	37,8	17,2	0,0	-	0,0	-	100,0	29
17	39,2	34,8	17,4	6,5	-	2,2	-	100,0	46
Ensemble	53,3	30,0	13,2	2,5	-	0,8	-	100,0	120
DJOUGOU									
Âge actuel									
12	-	-	-	-	-	-	-	-	0
13	80,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	5
14	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	4
15	57,2	28,6	9,5	0,0	4,8	0,0	0,0	100,0	21
16	18,4	47,3	23,7	7,9	0,0	2,6	0,0	100,0	38
17	16,6	37,1	19,2	13,7	9,6	2,7	1,4	100,0	73
Ensemble	26,1	37,6	18,4	9,2	5,7	2,1	0,7	100,0	141
ENSEMBLE									
Âge actuel									
12	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	1
13	77,7	11,1	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	9
14	82,4	17,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	17
15	60,5	27,1	10,4	0,0	2,1	0,0	0,0	100,0	48
16	29,9	43,3	20,9	4,5	0,0	1,5	0,0	100,0	67
17	25,0	36,0	18,4	10,9	5,9	2,5	0,8	100,0	119
Ensemble	38,7	34,2	16,1	6,1	3,1	1,5	0,4	100,0	261

Tableau A3: Répartition (%) des mineures selon le nombre hebdomadaire moyen de jours de prostitution et le nombre d'heures journalier moyen de prostitution

	Nom	bre d'l	neures	journ	alier n	noyen	de pı	ostitu	tion			Total	Effectif
	1	2	3	4	5	6	7	8	20	23	24	iotai	Liiectii
MALANVILLE													
Nombre hebdomadaire moyen de jours de prostitution													
1	50,0	25,0	16,7	8,3	0,0	0,0	-	_	-	-	0,0	100,0	12
2	32,0	52,0	12,0	4,0	0,0	0,0	-	_	-	-	0,0	100,0	25
3	13,2	44,7	21,1	15,8	0,0	2,6	_	_	-	_	2,6	100,0	38
4	7,1	35,7	21,4	28,6	7,1	0,0	_	_	-	_	0,0	100,0	14
5	16,7	50,0	0,0	16,7	16,7	0,0	-	_	-	-	0,0	100,0	6
6	0,0	14,3	57,1	28,6	0,0	0,0	-	_	-	-	0,0	100,0	7
7	11,1	16,7	22,2	44,4	0,0	5,6	-	_	-	-	0,0	100,0	18
Ensemble	19,2	37,5	20,0	19,2	1,7	1,7	-	-	-	-	0,8	100,0	120
DJOUGOU													
1	29,2	41,7	12,5	12,5	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	24
2	17,2	26,6	26,6	15,6	7,8	1,6	0,0	0,0	1,6	1,6	1,6	100,0	64
3	24,1	3,4	20,7	24,1	20,7	3,4	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	29
4	0,0	20,0	20,0	20,0	10,0	20,0	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	100,0	10
5	14,3	14,3	14,3	57,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	7
6	33,3	33,3	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	3
7	25,0	25,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	4
Ensemble	19,9	23,4	22,7	18,4	9,2	2,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	100,0	141
ENSEMBLE													
1	36,1	36,1	13,9	11,1	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	36
2	21,3	33,7	22,5	12,4	5,6	1,1	0,0	0,0	1,1	1,1	1,1	100,0	89
3	17,9	26,9	20,9	19,4	9,0	3,0	1,5	0,0	0,0	0,0	1,5	100,0	67
4	4,2	29,2	20,8	25,0	8,3	8,3	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	100,0	24
5	15,4	30,8	7,7	38,5	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	13
6	10,0	20,0	50,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	10
7	13,6	18,2	27,3	36,4	0,0	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	22
Ensemble	19,5	29,9	21,5	18,8	5,7	2,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	100,0	261

Tableau A4 : Répartition des enquêtés selon leur connaissance des lieux où on peut se procurer des préservatifs.

	Malanville (N= 120)	Djougou (N =141)	Ensemble (N= 261)
Lieux pour se procurer des préservatifs			
Centre de santé local	33	63	96
Boutique/Kiosque	69	90	159
Pharmacie	51	60	111
Centre de planning familial	7	13	20
Restaurant/Hôtel	15	33	48
Ami(e)s	20	29	49
Distributeur automatique	1	15	16
ONG/Association	5	14	19
Ne sait pas	26	36	62

Tableau A 5 : Stratégies d'obtention de préservatifs

	Comment te procures-tu les préservatifs/condoms dont tu as besoin ?						
	En les achetant	En les achetant En les rece- En les achetant et N'utilise					
		vant gratui-	en les recevant	pas			
		tement	gratuitement		Total		
MALANVILLE	18	41	28	33	120		
DJOUGOU	21	62	36	22	141		
Total	38	103	64	55	261		

Tableau A 6 : Répartition des mineures selon les raisons de poursuite de prostitution pour biens essentiels et les biens non essentiels et selon l'activité principale

	Quelle est ton activité principale ? (N = 261)								
MODALITE		Aucune	Elève/ étudiante	Apprentie	Domestique	Serveuse res- taurant	venueuse /marchande ambulante	Prostituée	Total
Pour	Pour payer mes études	1 (0,4%)	27 (10,3%)	6 (2,3%)		1 (0,4%)			35 (13,4%)
quelles raisons continues-	Pour payer mon loyer/nourriture/ factures		8 (3,1%)	9 (3,4%)	3 (1,1%)	11 (4,2%)	10 (3,8%)	1 (0,4%)	42 (16,1%)
tu de te prosti- tuer ? (QCM)	Pour avoir les moyens d'acheter des biens non essentiels	1 (0,4%)	61 (23,4%)	50 (19,2%)	6 (2,3%)	12 (4,6%)	24 (9,2%)	3 (1,1%)	157 (60,2%)

Annexe 2 : questionnaires et guides d'entretiens de l'étude

Questionnaire pour mineurs

PAYS		_
сомми	IE/VILLE	lI
ARROND	SSEMENT	I
QUARTIE	R	.
SITE DE	ENOMBREMENT	
LIEU D'EI	TRETIEN _	
NOM ET	CODE DE L'ENQUÊTEUR :	.l
DATE D'I	ITERVIEW 2014HEURE DE DEBUT : H. //_/ : M. //_/	
Contrôlé	par :	_l
Cupomic	par:	i

Consentement éclairé de participation à l'étude

But de l'étude

Des informations montrent que des adultes peuvent profiter de la situation de vulnérabilité des enfants qui se déplacent en Afrique de l'Ouest pour abuser d'eux et les exploiter. Cette étude a donc été initiée pour mieux comprendre les liens qui existent entre la situation des enfants qui sont amenés à se déplacer en Afrique de l'Ouest pour notamment travailler et le fait qu'ils se retrouvent en situation de prostitution, afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre leur exploitation sexuelle.

Avantage de l'étude

L'avantage général de cette étude est qu'elle peut aider les organisations de protection et d'assistance sociale des enfants à améliorer leurs services à l'endroit des enfants victimes d'exploitation sexuelle en général et de la prostitution en particulier.

Confidentialité

C'est possible que tu te sentes gêné(e) ou étonné(e) des questions qui te seront posées. Si cela arrive, tu peux choisir de ne pas répondre à des questions auxquelles tu ne veux pas répondre. Mais ce serait bien si tu pouvais répondre à toutes les questions. Je te prie de répondre avec sincérité aux questions afin d'aider à mieux comprendre la situation des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale.

Toute information que tu fourniras en rapport avec l'étude pouvant t'identifier sera confidentielle. Tu ne seras pas identifié(e) par ton nom sur les questionnaires. Plutôt, il te sera attribué un numéro d'identification. Aucune information te concernant ou que tu auras fournie lors de cette étude ne sera révélée à d'autres personnes sauf si les responsables de l'étude pensent que tu es en danger ou si tu exprimes un besoin d'assistance sociale, médicale ou sécuritaire.

Qui devrais-tu contacter si tu avais des questions?

Tu peux poser n'importe quelle question que tu as maintenant. Si tu as des questions plus tard, tu peux contacter Dr. Charles HOUNMENOU, Consultant international pour l'enquête au téléphone 95031779.

<u>Signature</u>

J'ai lu ou on m'a lu les informations ci-dessus. J'ai eu l'opportunité de poser des questions et d'avoir des réponses. J'accepte de participer à l'étude. Ma participation est volontaire. J'ai reçu une copie de ce formulaire de consentement que j'ai signé.

Numéro d'identification et signature de l'enquêté(e) ///
Date : Jour // /Mois //_ / Année /_2 _/_0 _/_1 _/_4 _/
Nom et Signature de l'enquêteur :
Date : Jour // Mois ///Année /_2_/_0_/_1_/_4_/

N° (QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT						
	Code Enfant///									
Section	Section I. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE L'ENQUETE (E)									
Q101	Sexe de l'enquêté (e)	Masculin Féminin	1 2							
Q102	Quel âge as-tu ?	/// ans								
Q103	Quelle est ta nationalité ?	1. Béninoise 2. Togolaise 3. Nigériane 4. Nigérienne 5. Burkinabé 6. Ghanéenne 7. Malienne 8. Ivoirienne	//							
Q104	Quelle est ta commune/ville d'origine ?									
Q105	Quelle est ta religion ?	1. Traditionnelle 2. Chrétienne 3. Musulmane 4. Sans religion 5. Autre (à préci- ser)	//							
Q106	Quel est ton statut de scolarisation ?	1. Non scolarisée 2. Déscolarisée 3. Scolarisée	//	Si 1, aller à Q108						
Q107	Quel est ton niveau d'éducation scolaire?	1. Primaire 2. Secondaire 3. Supérieur 4. Ecole coranique	//							
Q108	Quelle est ta situation matrimoniale?	1. Célibataire 2. Mariée 3. Divorcée/Séparée 4. En union libre 5. Veuf/veuve	//							
Q109	Combien d'enfants as-tu?	//		Si 0, aller à Q111						
Q110	Est-ce que ton ou tes enfants vivent avec toi ?	Oui Non	1 2							
Q111	Y a-t-il d'autres personnes de ta famille qui sont à ta charge ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q113						
Q112	Combien d'autres personnes de ta famille sont à ta charge	1/								
Q113	Avec qui vis-tu en ce moment?	1. Seule 2. Père seul 3. Mère seule 4. Les deux parents biologiques 5. Avec mon époux/concubin 6. Autre membre de famille 7. Personne sans liens de parenté	//	Si 2, 3 ou 4, aller à Q115						

a) Envier d'être indépendante) b) Maltratiance aux mains des parents 1 2 2 1 2						
Decision in Donnets Generals 1 2 2 1 3 2 2 1 3				Oui I	Non	
Coult Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents 2						
Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec des parents parents que pourquoi ne vis-tu pas avec des parents parents que pourquoi ne vis-tu per parents paren						
Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques? Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques avec des parents biologiques avec des parents avec de vision sont avec avec des parents avec de spens? Pourquoi parents de l'argent que tu gagnes pour tes services et en faveur biologiques avec des parents biologiques avec de parent que						
Apprentissage/scolarite 2 2 1 2 2 1 1 2 2 1 1	0114	Danmanai mania tu maa ahaa taa mamanta hialaainaa				
g) Apprentissage/scolarite 2 1 2 2 1 2 2 2 3 2 3 3 2 2 3 3	Q114	Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques?	·			
1 1 2 2 3 3 3 3 4 3 4 3 5 3 3 3 3 3 3 3 3						
Autre (préciser) Autre (préc			= ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '			
Quelle est ton activité principale ? Quelle été réconnent est un principale ? Quelle est ton activité principale ? Quelle été réconnent est est un principale ? Quelle été réconnent est est un premier rapport sexuel ? Quelle été récompensée d'une façon quelconque pour vaoir tenu des rapports sexuels seve des gens ? Quile sau provincipale ? Quelle été récompensée d'une façon quelconque pour vaoir tenu des rapports sexuels seve des gens ? Quile si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? Quelle pour (a) al à Quelle ? Quelle pour (a) al à Quelle ? Quelle pour (a) al à Quelle ? Quelle rôle spécifique cet intermédiaire poue-t-il dans le cadre de l'argent que tu gagnes pour tes services sexuels ? Quelle pour cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quelle pour cet intermédiaire poue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quelle pour cet agent et se rémunérations l'intermédiaire poue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quelle pour cet agent que le une façon que le vi su pagnes pour le cadre de tes services sexuels ? Quelle pour cet agent que te services sexuels ? Quelle pour cet agent que le s'argent pour tes services sexuels ? Quelle pour cet agent pour tes services sexuels ? Quelle pour cet agent pagnet sexuel s'ar			The state of the s			
1. Aucune 2. Elève/étudiante 3. Apprentie 4. Domestique 5. Serveuse restaurant/buvette 6. Vendeuse/marchande ambulante 7. Mendiante 8. Prostituée 9. Autre (préciser) 9. Autre (1	2	
Quelle est ton activité principale ? Serveuse restaurant/buvette 6. Vendeuse/marchande ambulante 7. Mendiante – guide pour mendiant 8. Prositiuée 9. Autre (préciser) REPONSES Section II. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION REPONSES Section III. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION QUESTIONS Section III. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION (Vérifiez que l'âge donné pour Q201 s' à l'âge donné pour quelconque le ne sais pas Jamais eu de rapports sexuels 99 As-tu déjà été récompensée d'une façon quelconque Oui 1 Si 2, alors FIN l'entretien pour avoir tenu des rapports sexuels sexuels ? Q203 Comment es-tu récompensée pour tes services a) En espèce (argent) 1 2 2 () En services et en faveur 1 2 2 c) En services et en faveur 1 2 2 c) En services et en faveur 1 2 2 c) En services et en faveur 1 2 2 c) En services et en faveur 1 2 2 c) En services et en faveur 1 2 2 c) En services et en faveur 1 2 2 c) En services et en faveur 2 2 c) Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) Oui 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			·			
Quelle est ton activité principale ? Quelle pour auditive principale ? Quelle pour activité principale ? Quelle pour auditive principale ? Quelle pour auditivé principale de l'argent que tu gagnes pour de la fargent que tu gagnes pour de l'argent que funcipale de l'argent que tu gagnes pour de l'argent que funcipale d'argent que l'argent que l'argent que l'argent que l'argent que l'argent que l'argent						
A quel age as-tu eu ton premier rapport sexuel? Quelle des ton activité principale? Section II. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION Section III. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION Section III. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION A quel age as-tu eu ton premier rapport sexuel? Quel pour avoir tenu des rapports sexuels and pour Q201 ≤ à l'âge donné pour Q201 ≤ à l'âge d			-	/	/	
S. Serveuse restaurant/Duvette S. Verdeuse/marchande ambulante S. Prostituée S. Vendeuse/marchande ambulante S. Prostituée S. Prostituée S. Vendeuse/marchande ambulante S. Prostituée S. Vendeuse/marchande ambulante S. Prostituée S. Prostituée S. Vendeuse/marchande ambulante S. Vendeuse/marchande S. S. Vendeuse/marchande S. Vendeuse/marchande S. S. S. S. S. S. S. S. S. Vendeuse/marchande S. Vendeuse/marchande S.				/	,	
6. Vendeuse/marchande ambulante 7. Mendiante – guide pour mendiante 8. Prostituée 9. Autre (préciser) 1. Autre (préciser) 1. Autre (préciser) 1. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4. Autre (préciser) 4. Autre (préciser) 9. Autre membre du metue de passe 9. Autre (préciser) 9. Autre membre du metue de passe 9. Autre (préciser) 9. Autre membre du ménage où je vis 1. 2. 2. 2. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4. Autre (préciser) 9. Autre (préciser) 9. Autre de passe 9. Autre (préciser) 9. Autr	Q115	Quelle est ton activité principale ?				
Report R	•	The second secon				
N° QUESTIONS REPONSES Section II. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel? A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel? (Vérifiez que l'âge donné pour Q201 s' à l'âge donné pour Q201 s' à l'âge donné pour Q201 s' à l'âge donné pour Q202 s' à l'a l' entretien Q202 As-tu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens ? Q203 Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels ? Q204 Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Q205 Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Q206 Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en devalues-tu (en argent) cette récompense ? Q207 Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) Q208 Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes pour tes services sexuels ? Q209 Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes pour tes services sexuels ? Q209 Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'autre (préciser) Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'autre (préciser) Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'autre (préciser) Q209 Autre (préciser) Q200 Quel pourcentage de tes rémunérations l'autre (préciser) Q200 Quel pourcentage de l'autre (préciser) Q200 Quel pourcentage de						
Section II. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel?						
Section II. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION 2021 Aquel âge astu eu ton premier rapport sexuel? 1 Vérifiez que l'âge donné pour Q201 s' à l'âge donné pour Q201 s' à l'âge donné pour Q201 s' à l'âge donné pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens ? 202 As-tu déjà éte récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens ? 203 As-tu déjà éte récompensée pour tes services sexuels ? 204 Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? 205 Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? 206 Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution ? 207 Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? 208 Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? 209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? 200 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il?			9. Autre (préciser)			
A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel? (Vérifiez que l'âge donné pour Q201 ≤ à l'âge donné pour Q102) Astu déjà êté récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens? Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels? Comment es-tu récompensée pour tes services ple nature (cadeaux) 1 2 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	N°	QUESTIONS	REPONSES	CODE	S	SAUT
Vérifiez que l'âge donné pour Q201 s à l'âge donné pour Q201 s à l'âge donné pour Q102 Actu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens? Oui 1 Si 2, alors FIN		Section II. DONNEES GENERALES SUR L	A VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PR	OSTITUTIO	ON	
Vérifiez que l'âge donné pour Q201 s à l'âge donné pour Q201 s à l'âge donné pour Q102 Actu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens? Oui 1 Si 2, alors FIN		A quel âge as-tu eu ton premier rapport sevuel ?	/ / /(en année)			Si 99 alors FIN de
As-tu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens ?	O201			98		
As-tu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens ? Quant Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels ? Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels ? Quant Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Quant Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? Quant Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? Quant Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? Quant Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? Quant Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? Qual est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution ? Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Qual est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Astructe (préciser) 1. M'aide à trouver des partenaires sexuels 2. Me « protège » 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il?	QLUI					T CHE CHEN
Dour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens? Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Comment es-tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1						Si 2 alors FIN de
Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels? Comment es-tu récompensée pour tes services services et en faveur 1 2 2	202					
Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels? Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels? Comment es-tu récompensée pour tes services de la En espèce (argent) b) En nature (cadeaux) 1 2 c) En services et en faveur 1 2 c Comment es-tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment es-tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment es-tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment es tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment es tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment es tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment es tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment es tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment es tu récompensée pour tes services et en faveur 1 2 c Comment et en faveur 2 c Comment et en faveur 3 c Comment et en faveur 4 comment 2 c Coul not		promise and approximate and according			Von	
Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Q205 Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Q206 Parcit (en argent) cette récompense? Q206 Parcit (en un partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution? Q207 Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels? Q208 Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si en nature, en service ou en faveur l' 2 Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en faveur l' 1 Si 2, aller à Q210 Oui Non 1 2 6) Mon patron(ne) de formation c) mes parents d) Autre membre de ma famille e) Un membre du ménage où je vis 1 2 e) Un membre du ménage où je vis 1 2 e) Un membre du ménage où je vis 1 2 e) Un membre du ménage où je vis 1 2 f) Mon petit ami g) Souteneur/protecteur h) Autre (préciser) 1. M'aide à trouver des partenaires sexuels 2. Me « protège » 3. Me fourrit un lieu de passe 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4. Environ 75%		Comment es-tu récompensée pour tes services	a) En espèce (argent)			
C) En services et en faveur 1 2 Q204 Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Q205 Si en nature, en service ou en faveur, à combien évalues-tu (en argent) cette récompense? Q206 Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution? Q207 Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels? Q208 Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? C) En services et en faveur 1 2	Q203					u 42001
Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel? Si en nature, en service ou en faveur, à combien évalues-tu (en argent) cette récompense ?						
Moyenne par rapport sexuel ?		Si payée en espèce, environ combien recois-tu en	·			
Si en nature, en service ou en faveur, à combien évalues-tu (en argent) cette récompense ? Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution ? Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Si 2, aller à Q210 Oui Non 1 2 b) mon/ma patron(ne) de formation 1 2 c) mes parents 1 2 c) mes parents 1 2 e) Un membre de ma famille 1 2 e) Un membre du ménage où je vis 1 2 e) Un membre du ménage où je vis 1 2 e) Un membre du ménage où je vis 1 2 e) Un membre du ménage où je vis 1 2 e) Un membre du ménage où je vis 1 2 e) Souteneur/protecteur h) Autre (préciser) 1. M'aide à trouver des partenaires sexuels 2. Me « protège » 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il?	Q204					
Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution? Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Si 2, aller à Q210 Oui Non 1 2 b) mon/ma patron(ne) de formation 1 2 c) mes parents 1 2 d) Autre membre de ma famille e) Un membre du ménage où je vis f) Mon petit ami g) Souteneur/protecteur 1 2 h) Autre (préciser) 1. M'aide à trouver des partenaires sexuels 2. Me « protège » 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il?	0205	Si en nature, en service ou en faveur, à combien				
Q207 reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution? Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels? Q207 Q208 Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations par la prostitution a) les responsables des sites de prostitution 1 2 chom la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de b) mon/ma patron(ne) de formation 1 2 chom la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent que tu gagnes pour tion 1 2 chom la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens de sites de prostitu- 1 2 c) membre de ma famille e) Un membre du ménage où je vis 1 2 chom l'a partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour de la partie de l'argent ou des biens de sites de prostitut ou une de l'argent d	Q205	évalues-tu (en argent) cette récompense ?				
Q207 Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel pourcentage de tes rémunérations // intermédiaire prend-t-il? A les responsables des sites de prostitution 1 2 1 2 1 2 1 2 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2		Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire)	Oui	1		Si 2, aller à Q210
Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? a) les responsables des sites de prostitution 1 2 1 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2	Q206	reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes	Non	2		
Q207 Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels? Q208 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Q207 Quel viest cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels que tu gagnes pour tes services sexuels que tu gagnes pour tes services sexuels que tu gagnes pour tes services que vi partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services que vi partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services que vi partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services que vi partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services que vi partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour c' mes parents d' A utre membre de ma famille e) 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 2 1 2 2 1 2		par la prostitution ?				
Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Description ou des biens que tu gagnes pour tes de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour che partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famille e) Un membre du ménage où je vis fl 2 to pur partie de l'argent ou des de ma famill				Oui N	lon	
Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il?			a) les responsables des sites de prostitu-	1	2	
Q207 partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Q208 Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Q209 Cup role street intermédiaire qui reçoit tout ou une partie d'Autre (préciser) Q20 Quel mémbre de ma famille 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2				1	2	
Q207 partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ? Q208 Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Q207 d'Autre membre de ma famille 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2		Oui est cet intermédiaire qui recoit tout ou une				
tes services sexuels ? e) Un membre du ménage où je vis f) Mon petit ami g) Souteneur/protecteur h) Autre (préciser) 1. M'aide à trouver des partenaires sexuels 2. Me « protège » 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4 Environ 75%	Q207					
Comparison of the product of the p						
g) Souteneur/protecteur h) Autre (préciser) Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? g) Souteneur/protecteur h) Autre (préciser) 1. M'aide à trouver des partenaires sexuels 2. Me « protège » 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4 Environ 75%						
A pour pour centage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? h) Autre (préciser) 1. M'aide à trouver des partenaires sexuels 2. Me « protège » 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4 Environ 75%						
Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? 1. M'aide à trouver des partenaires sexuels /_/ 2. Me « protège » 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4 Environ 75%			= 1	1	2	
Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4 Environ 75% /_/						
Q208 Quel role specifique cet intermediaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ? 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il?			•	, ,	,	
Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% // 4 Environ 75%	O208			_ ′/		
Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? 4. Autre (préciser) 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% // 4 Environ 75%	٧200	le cadre de tes services sexuels ?	-			
Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? 1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% // 4 Environ 75%			The state of the s			
Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il? 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4 Environ 75%						
Q209 Quel pourcentage de tes rémunérations 3. Environ 50% // 4 Environ 75%						
1 Intermediaire prend-t-ii? 4 Environ 75%	Q209			/ /	,	
		r intermediaire prend-t-il?		/		
3. Flus de 73%			5. Plus de 75%			

Q210	Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution? (Exprimer cette période en mois)	/// (en mois)			
Q211	Habituellement quelles sont les périodes où tu te prostitues ?	a). Jour b). Nuit c).Week-end d) Saisonnier e). Plein temps f). Autre (préciser)	Oui 1	Non 2 2 2 2 2 2 2	
Q212	Pour un jour ordinaire, pendant combien d'heures en moyenne te prostitues-tu?	/// en heures			
Q213	Pour un jour ordinaire, environ combien de rapports sexuels/passes fais-tu en moyenne?	//_/			
Q214	Dans une semaine ordinaire, pendant combien de jours en moyenne te prostitues-tu?	11			
Q215	Dans une semaine ordinaire, approximativement, avec combien de partenaires sexuels différents tiens-tu de rapports sexuels ?	//			
Q216	As-tu vécu une ou certaines des situations suivantes avant de devenir prostituée ?	a) Mariage précoce b) Mariage forcé c) Viol d) Abus sexuel e) Grossesse non désirée f) Confiage à un parent/proche/connaissance g) Guide de mendiants h) Mendiant(e) i) Domestique j) Déplacée suite à un conflit ou une catastrophe naturelle k) Autre (préciser)	Oui 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
Q217	Pour quelles raisons continues-tu de te prostituer ?	a). Désengagement des parents b). Décès d'un ou des 2 parents c)Pour soutenir mes parents d) Pour soutenir mes enfants. e)Pour échapper aux effets de mariage précoce/forcé f) Pour payer mes études g) Pour payer mon loyer/nourriture/factures h) Pour avoir les moyens d'acheter des biens non essentiels (téléphone, ordinateur, i-pad). i) Pour explorer ma sexualité et m'amuser j) Des heures de travail flexibles k) Activité très rentable l). Forcée par un souteneur ou tuteur m). Pour rembourser des dettes n). Autre (préciser)	Oui 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	

			Oui	Non	
		Les partenaires m'abordent sur mon	Jul	2	
		lieu de travail ou d'apprentissage			
		b) Contacts téléphoniques enregis-			
		trés dans des hôtels et motels	1	2	
		c) Adresses mises dans des journaux			
		locaux	1	2	
		d) Sites internet de rencontres			
		e) Racolage	1	2	
	Comment le contact s'établit-il avec les partenaires	f) Par un intermédiaire, souteneur ou	1	2	Si 2 pour d, aller à
Q218	pour négocier tes services sexuels ?	petit ami	1	2	Q220
	pour riegotier tes services sexueis .	g) Exhibition physique sur les lieux			Q220
		publics et trottoirs	1	2	
		h) Tours des bars, boîtes de nuits et		_	
		vidéo clubs		2	
		i) Je remorque les partenaires sur ma		2	
		moto	1	2	
		j) Tours sur les parcs véhicules gros	,	2	
		porteurs k).Autre (préciser)	1	2	
		k). Autre (preciser)	1	2	
			Oui	Non	
		a) Sur des sites de rencontre pour	1	2	
		amitié ou relations discrètes	_	2	
		b) Sur des sites de petites annonces de	1	2	
		rencontre	_		
	Sur quels types de sites internet rencontres-tu des	c) Sur des sites de chat gratuit	1	2	
Q219	partenaires sexuels?	d) Sur des sites de rencontre pour ado-	1	2	
		lescents			
		e) Sur des sites populaires de réseau	1	2	
		social (Facebook, MySpace, etc.)			
		f) Autre (préciser)	1	2	
			Oui	Non	
		a). Chambre de passage		2	
		b). Maison close/bordel		2	
		c). Maison privée		2	
		d). Hôtel de grande classe		2	
		e). Hôtel/Motel de basse classe		2	
	Habituellement, où retrouves-tu tes partenaires	f). Aux abords des lieux de loisirs		2	
Q220	sexuels?	g). Aux abords des places publiques	1	2	
		h). Sur des parkings de véhicules		2	
		gros porteurs		2	
		i). Aux abords des marchés ou gares j). Salon de massage		2 2	
		k). Striptease clubs/clubs de dénu-		2	
		dement		2	
		I). Autre (préciser)	1	2	
		, (p. 30.00.)	Oui	Non	
		a) Actes sexuels	1	2	
		b) Réalisation de films pornogra-	1	2	
Q221	Quels types de services sexuels te demande-t-on?	phiques	1	2	
	,,	c) Striptease dans des clubs	1	2	
		d) Escorte d'étrangers et touristes	1	2	
		e) Autre (préciser)			
			Ou	i Non	
		a). Moins de 20 ans	1	2	
0222	Habituellement, quelle est la tranche d'âge de tes	b). 20 ans-40 ans	1	2	
Q222	partenaires sexuels ?			_	ī
~	partenaires sexuels ?	c). 40 ans-60 ans	1	2	
	partenaires sexuels ?	c). 40 ans-60 ans d). Plus de 60 ans e). Ne sais pas	1 1 1	2	

		1		
Q223	As-tu jamais eu de partenaires sexuels de même sexe que toi ?	Oui Non	1 2	
Q224	Connais-tu des garçons de moins de 18 ans qui offrent des services sexuels ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q301
Q225	Habituellement, quel est le genre des partenaires sexuels des garçons de moins de 18 ans en situation de prostitution que tu connais ?	Masculin (Garçon/homme) Féminin (Fille/femme)	/_/	
Q226	Où est-ce qu'on peut trouver habituellement des garçons de moins de 18 ans qui offrent des services sexuels?	1)		
N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
	Section III. MOBILITE DES N	MINEURS EN SITUATION DE PROSTITUTION		
Q301	Quel est ton lieu de résidence actuel (commune/arrondissement) ?	Commune Arrondissement Village/quartier de ville Autre Pays		
Q302	Quelle est la nature du lieu de résidence actuel ?	Urbain Rural	1 2	
Q303	Quel est ton lieu de résidence dans l'enfance, c'est-à- dire avant tes 6 ans (commune/arrondissement) ?	muneArrondisse- mentVillage/quartier de villeAutre		
Q304	Quelle est la nature du lieu de résidence dans ton enfance ?	Urbain Rural	1 2	
Q305	Si tu as quitté ta famille, quel âge avais-tu lorsque tu es parti(e) pour la première fois pour aller résider ailleurs?	1) Je n'ai pas quitté ma famille 2) Moins de 6 ans / 3) Entre 6 et 12 ans / 4) Entre 13 et 15 ans/ 5) Entre 16 et 18 ans/ 6) Je ne sais pas	/_/	
Q306	Est-ce qu'il t'est arrivé de changer de lieu de rési- dence (commune/ville) au moins une fois au cours de ces 6 dernières années ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q308
Q307	Dans quel lieu de résidence (commune/ville) habitais-tu avant de venir dans cette ville?	Commune Arrondissement Village/quartier de ville Autre Pays		
Q308	Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution dans cette ville ? (Enquêteur, vérifiez que Q308 ≤ à Q210 Si n'a pas migré, vérifier que Q308=Q210)	/// (en mois)		
Q309	As-tu exercé autre activité que la prostitution dans cette ville ?	Oui Non	1 2	

		1. Décision de migrer pour chercher		
		du travail		
		2. Manque de soutien des parents		
		3. J'ai suivi l'un ou mes 2 parents		Si réponse autre
		4. Pour rejoindre un membre de ma		que 12,13 et si
		famille		nécessaire 99, aller
		5. Pour continuer mes études		à Q313
		6. Pour apprendre un métier	//_/	
		7. Pour aider aux activités domes-		
Q310	Pour quelle raison principale as-tu quitté ton lieu de	tiques/ économiques		
	résidence antérieur pour venir dans cette ville?	8. Pour cause de décès d'un ou de mes		
		2 parents		
		9. Fuyant la maltraitance des parents		
		10. Fuyant un mariage forcé		
		11. Fuyant des abus/violences sexuels		
		12. Un intermédiaire a donné de		
		l'argent à mes parents		
		13. Une tierce personne m'a promis du		
		travail		
		99. Autre (préciser)		
		Membre de ma famille		
		2.Ami(e) très proche de ma famille		
		3. Habitant(e) de ma localité		
	Qui est set intermédiaire ou sette tierce personne	4. Originaire de ma localité vivant ail-	//	
0211	Qui est cet intermédiaire ou cette tierce personne qui t'a fait venir dans cette ville?	leurs dans le pays		
Q311	qui t a fait veriir dans cette viller	5. Originaire de ma localité vivant à		
		l'étranger		
		6. Une personne que je ne connaissais		
		pas		
		7. Autre (Préciser)		
	Sais-tu si cet intermédiaire ou tierce personne a	Oui	1	
Q312	l'habitude d'amener d'autres enfants en ville pour	Non	2	
	travailler?	Ne sais pas	3	
Q313	Y a-t-il d'autres quartiers de cette ville où tu te pros-	Oui	1	Si 2, aller à Q315
	titues?	Non	2	
		a) b)		
		5/		
Q314	Quelles sont les quartiers de cette ville où tu fais le	c)		
Ψ01.	même travail ?	d)		
		/		
		e)		
001-	Y a-t-il des villes de ce pays où tu t'es prostitué(e)	Oui	1	Si 2, aller à Q317
Q315	avant d'arriver dans cette ville-ci ?	Non	2	,
		a)		
		b)		
0246	Cite la ou les villes de ce pays où tu t'es prostitué(e)	-		
Q316	avant d'arriver dans cette ville-ci ?	c)		
		d)		
		e)		
Q317	Y a-t-il d'autres pays dans lesquels tu t'es prosti-	Oui	1	Si 2, aller à Q401
	tué(e) avant de venir dans ce pays-ci ?	Non	2	
	···			

Q318	Cite le ou les pays dans lesquels tu as offert des services sexuels avant de venir dans ce pays-ci ?	a) b) c) d)		
N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
	Section IV. SANTE ET SECURITE	DES MINEURS EN SITUATION DE PROSTITU	JTION	
Q401	Selon toi, quels sont les risques et les conséquences liés à la pratique de cette activité sur ta santé ?	a). Infection et maladies sexuellement transmissibles (IST/MST/SIDA) b). Grossesse non désirée c). Agression/viol d). Rafle et harcèlement de la police e). Rejet par la famille/communauté f). Autre (préciser)	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q402	Quelle est ta fréquence d'utilisation de préserva- tifs/condoms avec tes partenaires sexuels ?	1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Rarement 5. Jamais	/_/	Si 1, aller à Q404
Q403	Pourquoi n'utilises-tu pas toujours de préserva- tifs/condoms avec tes partenaires sexuels?	1) Je ne veux pas 2) Refus du partenaire sexuel 3) Pas de préservatif à ma disposition 4) Autre (préciser)	/_/	
Q404	Où peux-tu te procurer des préservatifs/condoms quand tu en as besoin ?	Centre de santé local Boutique/kiosque Pharmacie Centre de planning familial Au restaurant/hôtel Par le biais d'ami(es) Distributeur automatique ONG/Association i) Ne sais pas	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1	
Q405	Comment te procures-tu les préservatifs/condoms dont tu as besoin ?	En les achetant En les recevant gratuitement En les achetant et en les recevant gra- tuitement	<i> </i>	
Q406	Utilises-tu des méthodes contraceptives autres que le condom (pilules, injections, stérilets, etc.)?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q408
Q407	Quelle est ta fréquence d'utilisation de ces autres méthodes contraceptives autre que le condom ?	1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Rarement	<i>I_J</i>	
Q408	As-tu jamais contracté une infection ou maladie sexuellement transmissible (IST/MST/VIH/SIDA) dans ta vie ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3	Si 2 ou 3, aller à Q411
Q409	Où as-tu reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ?	1. Automédication 2. Centre de sante local 3. Hôpital. 4. ONG/Association 5. Pas reçu de soins pour cela 6. Autre (préciser)	/_/	Si réponse autre que 4, aller à Q411

Pourquoi n'as-tu pas reçu des soins médicaux pour cette malade contractée ? Pourquoi n'as-tu pas reçu des soins médicaux pour cette malade contractée ? Pourquoi n'as-tu pas reçu des soins médicaux pour cette malade contractée ? Pourquoi n'as-tu paur de censer du personnel envers les prostituées (s) Pas nécessaire (s) Pas néces					
Pourquoi n'as-tu pas reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ? 9411 Pourquoi n'as-tu pas reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ? 9412 Si pas nécessaire Si pas se pas nécessaire Si pas se nécessaire Si pas nécessaire Si pas se nécessaire Si pas néc					
Pourquoi n'as-tu pas reçu de soins menicaux pour cete maladie contractée ?					
cette maladie contractée ? Autre Paris Pas nécessire		Pourquoi n'as-tu pas recu des soins médicaux pour		//	
enverse les prostituees \$ S Pas nécessaire S S Pas nécessaire S S S S S S S S S	Q410				
Q412 Jane veux pas connaître le résultat, mais as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA? Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois? Il y a moins de 3 mois Entre 6 et l6 mois Entre 7 et l2 mois Illy a plus de 12		octo mada contractor i	·		
Description of the property of the protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Description aux enfants t'apportent			-		
Mais fait le test de VIH/SIDA? Non 2			6) Autres (préciser)		
mais fail tie test de ViH/SIDA? Q412 Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois? Q413 Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois? Q414 Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois? Q415 Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois? Q416 Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VH/SIDA? Q417 VH/SIDA? Q418 Habituellement où vas-tu pour des conseils et soins de santé? Q419 Autre (préciser) Q410 Autre (préciser) Q410 Est-ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi? Q410 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuels soient violents avec toi? Q410 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Q410 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Q417 Ters ujamais plainte aux forces de défense et de sécurité à propos de violences dont u as tété victime alors que tu et sid sain une situation de prostituion? Q419 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime alors que tu te tida sun une situation de prostituion? Q410 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence de maltraitance? Q410 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de violence de maltraitance? Q410 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de la communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais l'apportent pour demandral de prostru-libre que tu étais dans une situation de prostru-libre. Q410 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu se de violence de la part des personnes d'agression Souteneur ou petit ami Camardes prostituées Un parent Je n'ai recours à personne Q421 Lors de violence à quelle agence ou à qui as-tu gent de sécurité privée proche du lieu d'agres	0411		Oui	1	Si 2, aller à Q413
Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois? Entre 6 mois Entre 9 et 12 mois Il y a plus de 12 mois Il y a plus Il y a plus Il y a plus Il y a plus Il	Q411	mais fait le test de VIH/SIDA?	Non	2	
Q412 SI oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois? Entre 6 mois et 9 mois Entre 9 et 12 mois il y a plus de 12 mois il plus il y a plus de 12 mois il y a p			Il y a moins de 3 mois		
Est-ce qu'il arrive qu'un partenaires sexuels soient violents avec toi? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de sexuer te payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de sexuer te payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de sexuer to pui payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de payer après une passe qu'il qu'il payer qu'			Entre 3 et 6 mois		
Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA ? 1) Par peur de savoir que je suis peut etre infecté(e) 2) Manquue d'argent pour demander le test 3) Ne sais pas où aller pour le test 3) Ne sais pas où aller pour le test 3) Ne sais pas où aller pour le test 3) Ne sais pas où aller pour le test 3) Ne sais pas où aller pour le test 2) Autre (préciser) Jouis partour de santé? Jouis partour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de la pour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de la pour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de la pour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de la pour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de la pour de santé public (d) Dans une clinique privée (e) Autre (préciser) Jouis partour de la pour de santé public (d) Dans autre (préciser) Jouis partour de la pour de de la pour de de la leur de part de	Q412	Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois?	Entre 6 mois et 9 mois	//	
1) Par peur de savoir que je suis peut d'entre interété(e) d'hyfsiDa? 2 Manque d'argent pour demander le test de ViH/SiDa? 2 Manque d'argent pour le test de Villa d'argent pour le test de Villa d'argent pour le test de Violence de Santé violence de securité privée propose de Villagent pour le d'argession sour le viet sid afont une s'été victime de violence de défense et de sécurité privée propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une s'ituation de prostitution? Manque d'argent pour le test de Villagent pour le test de Villagent pour le viet de villagent pour le viet air des villagent pour le viet air des villagent pour le viet air des villagent pour le viet air de villagent pour le villagent pour le viet air de villagent pour le viet de villagent pour le viet de villagent pour le villagent			Entre 9 et 12 mois		
Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA? 2) Manque d'argent pour demander le test (4) Autre (préciser) 7			Il y a plus de 12 mois		
Q413 Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA? Q414 Habituellement où vas-tu pour des conseils et soins de santé? Q415 Habituellement où vas-tu pour des conseils et soins de santé? Q416 Les ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi? Q417 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Q418 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Q419 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Q410 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Q410 Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais? Q418 T'es-tu jamais plainte aux forces de défense et de sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitu-tion? Q410 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance? Q420 En cas de violence à quelle agence ou à qui as-tu recours? Q420 T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Q422 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Q422 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Q422 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours? Q422 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tuleur fais recours?			1) Par peur de savoir que je suis peut-		
ViH/SIDA ? Lest 3) Ne sais pas où aller pour le test 4) Autre (préciser)			être infecté(e)		
VIFYSIDA? WifySIDA? 3) Ne sais pas où aller pour le test 4) Autre (préciser) a) Nulle part b) A un centre de planning familial c) 2 c) Au centre de santé public c) 1 c) Quí souvent violents avec toi? Q415 Est-ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi? Q416 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Q417 Q418 Gardinarios que tu sé tévictime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais? Q418 Q419 Q419 Q419 Tes-tu jamais plainte aux forces de défense et de socurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitu- tion? Q419 Q410 Ter-su jamais plainte aux forces de défense et de sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitu- tion? Q419 Q419 Tarrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations reli- gieuses, etc.)? Q420 Q42	0412	Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de	2) Manque d'argent pour demander le	//	
Habituellement où vas-tu pour des conseils et soins de santé? 1 2 1 2 1 2	Q413	VIH/SIDA ?			
Habituellement où vas-tu pour des conseils et soins de santé? Autre (préciser)			3) Ne sais pas où aller pour le test		
Habituellement où vas-tu pour des conseils et soins de santé? Autre (préciser) CHAUTE (préciser) Est-ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi? CHAUTE (préciser) Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? CHAUTE (préciser) Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? CHAUTE (Stce que tu as été victime de violence de la part des paver après une passe? CHAUTE (Stce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais? CHAUTE (Stce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais? CHAUTE (Stce que tu diais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu diais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu diais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution de violence ou de maltraitance? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution de violence ou de maltraitance? CHAUTE (Stce que tu étais dans une situation de prostitution de violence de défense et de ce set violence de ces structures d'assistance et protection aux enfants (Olor) (Stce que tu étais dans une situation de prostitution de la police, est-ce que tu étais dans une situation de la police, est-ce que tu étais dans une situation d			4) Autre (préciser)		
Ad14 de santé? St-ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi ? Autre (préciser)				Oui Non	
de santé? de santé? de santé? de santé? de santé? c) Au centre de sante hublic c) Au centre de sante hublic d) Dans une clinique privée e) Autre (préciser). 1) Oui, souvent 2) Oui, parfois 3) Non, jamais Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais? T'es-tu jamais plainte aux forces de défense et de sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitution? Cutors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance? Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Autre des prostituées de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? a) Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir de protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? a) Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir de protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? c) Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? c) Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? c) Aucune espérance de ces structures et eles el. 2 contre espérance de ces structures et eles el. 2 contre espérance de ces structures et eles el. 2 contre espérance de ces structures el el. 2 contre espérance de ces structures el el. 2 contre espérance de ces structures el el. 2 contre espérance de		Habituallament où vas tu nour des conseils et seins		1 2	
C) Au centre de santé public d) Dans une clinique privée 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2	0414		b) A un centre de planning familial	1 2	
Est-ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi ? 1) Oui, soluvent 2) Oui, parfois 3) Non, jamais 2	Q414	de Sante :	c) Au centre de santé public	1 2	
Est-ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi? Q416 Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe? Q417 Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais? T'es-tu jamais plainte aux forces de défense et de sécurité à propos de violences dont tu as été victime a victime de violence ou de maltraitance? Q419 C410 C410 En cas de violence à quelle agence ou à qui as-tu recours? C420 C421 C420 C421 C420 C420			d) Dans une clinique privée	1 2	
Q415 bit-ce qui narrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi? Q416 ci			e) Autre (préciser)	1 2	
Violents avec toi? 2 J Uin, paris 3 J Non, jamais 4 J Non, jamais 4 J Non, jamais 5 J Non, jamais 7 J Non,		Est so qu'il arrive que tes partenaires sevuels seient	1) Oui, souvent		
Sit-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe ?	Q415			//	
Q416 Est-ce qui il arrive qui in partenaire sexuel reruse de te payer après une passe? Q417 Est-ce qui il arrive qui in partenaire sexuel reruse de te payer après une passe? Q418 Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais? Q418 T'es-tu jamais plainte aux forces de défense et de sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitution? Q419 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance? Q420 Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression recours? Q420 Comparent Je n'ai recours à personne Q421 T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Q421 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q422 to aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q422 to leur fais recours? Q423 d'assistance de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Q424 d'assistance de protection aux enfants (ONG) (Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Q425 d'assistance de protection aux enfants (ONG) (Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Q426 d'assistance de protection aux enfants (ONG) (Centre Social) (Ce		violents avec tor ?	3) Non, jamais		
te payer après une passe? Cours Cours		Est so su'il arrive su'un nortensire sevuel refuse de	Oui, parfois		
St-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais?	Q416		Oui, souvent	//	
Q417 des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais? T'est-tu jamais plainte aux forces de défense et de sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitution? Q419 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance? Q420 Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne Q420 T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.) ? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q1		te payer apres une passe ?	Non, jamais		
d'accord avec ce que tu fais?		Est-ce que tu as été victime de violence de la part	Oui	1	
T'es-tu jamais plainte aux forces de défense et de sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitution? Q419 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance? Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'argression recours? Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'argression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Q422 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q422 Lors de l'intervention de prostitu-de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de prostitu-de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de prostitu-de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de violence aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Application de protection de protection aux e	Q417	des personnes de ta communauté qui ne sont pas	Non	2	
Sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitution? Q419 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance? Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Plus prai recours? Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Q422 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression // Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne 3 i 2, aller à Q423 a). Conseils d'orientation b. Aide pour m'en sortir c.). Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? C). Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? C) Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? C) Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? C) Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours?		d'accord avec ce que tu fais?			
alors que tu étais dans une situation de prostitution ? Q419 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance ? Q420 En cas de violence à quelle agence ou à qui as-tu recours? Q420 T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.) ? Q421 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q422 (A) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à la contact source du leu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne Q421 (A) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à la 2 mes besoins		T'es-tu jamais plainte aux forces de défense et de	Oui	1	Si 2, aller à Q421
Agents de violence à quelle agence ou à qui as-tu recours? C420 T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Q421 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q422 (A) Q423 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q424 (A) Q425 (A) Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q426 (A) Q427 (A) Q428 (A) Q428 (A) Q429 (A) Q4	0410	sécurité à propos de violences dont tu as été victime	Non	2	
Q420 Lors de l'intervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance ? Q420 Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.) ? Q421 Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q422 divinitervention de la police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance ? Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne Oui 1 Si 2, aller à Q423 A) Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q422 d'ext-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q423 d'ext-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q424 d'ext-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q425 d'ext-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q426 d'ext-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours?	Q416	alors que tu étais dans une situation de prostitu-			
eté victime de violence ou de maltraitance? Non 2 Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Non 2 Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Oui 1 Si 2, aller à Q423 a). Conseils d'orientation 1 b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? c). Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? c). Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours?		tion?			
Police/gendarmerie Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q122 Q122 Q122 Q123 Q124 Q124 Q125 Q12	0419		Oui		
Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne Oui 1 2 3). Conseils d'orientation 1 2 b). Aide pour m'en sortir 1 2 c). Aucune espérance de ces structures 1 2 d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins	Q+13	été victime de violence ou de maltraitance ?		2	
En cas de violence à quelle agence ou à qui as-tu recours? Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne Oui 1 2 3 Si 2, aller à Q423 A). Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins			Police/gendarmerie		
Q420 recours? Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Application aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Souteneur ou petit ami Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne Oui 1 2 Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2					
Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Camarades prostituées Un parent Je n'ai recours à personne Oui 1 2 Si 2, aller à Q423 A). Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins		En cas de violence à quelle agence ou à qui as-tu	S S		
Un parent Je n'ai recours à personne T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations reli- gieuses, etc.)? Oui Non Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Oui Non 1 2 Oui Non 1 2 Oui Non 1 2 C). Aucune espérance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins	Q420	recours?	·	//	
T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Accidente des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Oui Non a). Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins			-		
T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures Si 2, aller à Q423 Oui Non 1 2 Oui Non 1 2 C). Aucune espérance de ces structures 1 2 d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins					
d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Non 2 a). Conseils d'orientation 1 2 b). Aide pour m'en sortir 1 2 c). Aucune espérance de ces structures 1 2 d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins			Je n'ai recours à personne		
Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Oui Non a). Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles tu leur fais recours? Cu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Cu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Cuiest-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Cuiest-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Cuiest-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours?			Oui		Si 2, aller à Q423
Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, etc.)? Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Q422 Q422 Q422 Q424 Q5 Q6 Q6 Q6 Q6 Q6 Q6 Q6 Q7 Q6 Q7 Q6 Q7 Q7	0421		Non	2	
Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Agricultures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Agricultures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Agricultures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? C). Aucune espérance de ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours?					
Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? a). Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins		gieuses, etc.) ?			
Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d') Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins				Oui Non	
Q422 tion aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? C). Aucune espérance de ces structures 1 2 d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins					
tion aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours? c). Aucune esperance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins		Ou'est-ce due ces structures d'assistance et protoc			
tu leur fais recours? e). Ces structures ne répondent pas à 1 2 mes besoins	0422				
e). Ces structures ne répondent pas à 1 2 mes besoins	Q722		-		
		ta icai iais recouis.		1 2	
f).Autre (préciser) 1 2					
			f).Autre (préciser)	1 2	

HEURE DE FIN H. /__/__/ : M. /__/__/

Q423	Es-tu membre d'une association ou club de filles en	Oui		1	Si 2, aller à Q425
	situation de prostitution?	Non		2 Non	
Q424	Quelles sont les activités que cette association ou club mène à l'endroit de ses membres ?	a). Défense des droits des membres b). Entraide/solidarité c). Sensibilisation sur les IST/MST		2 2 2	
Q425	As-tu l'intention d'abandonner un jour le travail de sexe ?	Oui Non Je ne sais pas encore		1 2 3	Si 2, aller à Q428
Q426	A quelles conditions pourrais-tu abandonner un jour cette activité ?	a) Que ma famille me reprenne à la maison b) Que je trouve un ménage d'accueil c) Que je trouve un autre travail d) Que je reçoive une assistance sociale e) Que je reçoive une assistance économique f) Que j'arrive à rembourser mes dettes g) Que je me marie avec un homme que j'aime h). Autre (préciser)	Oui 1 1 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
Q427	Avec qui as-tu une fois discuté de ton souhait d'avoir de conseils ou d'aide pour abandonner le travail de sexe ?	Aucune personne b)Avec un(e) ami(e) c) Avec un membre de ma famille d) Avec mon petit ami/souteneur/protecteur e) Avec un agent de service social f) Avec un dirigeant religieux g) Avec une travailleuse de sexe adulte h) Autre (préciser)	Oui 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
Q428	Que faire pour que des mineures ne soient plus exploitées sexuellement ?	a). Eduquer les parents b). Enseigner aux enfants leurs droits c). Recenser et former les mineures prostituées pour des métiers d). Prévenir la traite des enfants e). Sensibiliser les mineures sur les dangers de cette activité f). Autre (préciser)	Oui 1 1 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2 2	

Со	mmentaires libres de l'enquêté(e)				
_		 	 	 	
_		 	 	 	
				_	
Ob	oservations de l'enquêteur				

Guide d'entretien avec les représentants d'institutions publiques

N	Questions	Keponses		Codes
I. IDENTIF	ICATION DE LA STRUCTURE			
Q101	Sexe	Masculin Féminin		1 2
Q102	Quelle est votre position dans votre structure (département, service ou centre)?			
Q103	Quelles sont les principaux domaines d'intervention de votre structure?			
Q104	Quel est le champ géographique de couver- ture des interventions de votre structure en matière de protection des mineurs ?	1) Niveau national 3) Niveau départemental 4) Niveau communal 5) Niveau Arrondissement 6) Niveau Quartier		//
II. ACTIV	ITES et INTERVENTIONS de la STRUCTURE EN I	MATIERE DE PROSTITUTION des MINEU	RS	
Q201	Quels sont les implications de votre struc- ture par rapport aux questions de migration des enfants et à la problématique des en- fants en situation de prostitution ?			
Q202	Depuis combien d'années votre structure est-elle active dans ce ou ces domaines?	//_ ans		
Q203	Disposez-vous des structures de prise en charge des enfants ?	1. Oui 2. Non	// Si non aller à la q	uestion Q205
Q204	Si oui quel est le profil d'enfants accueillis par ces structures ?	a) Enfants en situation de rue b) Enfants en situation de prostitu- tion c)Orphelin(e)s d) Enfants maltraités e) Autre (préciser)	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q205	Est-ce que votre structure travaille sur d'autres projets d'assistance ou de protection de l'enfance?	a) Les enfants maltraités (dont les enfants victimes d'abus) b) Les enfants en situation de rue c) Le travail des enfants d) Autre (préciser)	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q206	Au cours des cinq dernières années, quels types de projets d'assistance ou de protec- tion votre structure a –t-elle réalisé ?	1). 2). 3). 4).		

Q207	Quels types de projets d'assistance ou de protection de l'enfance sont en cours de réalisation par votre structure?	2)		
	realisation pair votre structure:	2)		
		3)	Oui Non	
		a) Ecoute	1 2	
		b) Hébergement	1 2	
		c) Sensibilisation	1 2	
		d) Assistance médicale	1 2	
		e) Assistance légale	1 2	
	Quelles sont les activités de votre structure	f) Education/scolarisation	1 2	
Q208	dans le cadre de la prévention, la protection	g) Apprentissage/formation profes-	1 2	
QLOO	et/ou la réinsertion des enfants victimes de	sionnelle		
	prostitution?	h) Réintégration familiale	1 2	
		i) Plaidoyer	1 2	
		j) Renforcement des	1 2	
		compétences des acteurs de	1 2	
		la lutte contre les abus sexuels		
		k) Autre (préciser)	1 2	
	Quelles sont les principales réussites ou	k) Autre (preciser)	1 2	_
	contributions de votre structure par rap-			-
Q209	port à la protection des enfants victimes			_
	d'exploitation sexuelle commerciale?			_
	d exploitation sexuelle commerciale:			_
	Quels sont les dispositifs légaux dont vous			_
	avez connaissance pour lutter contre la			_
Q210	question de l'exploitation sexuelle des			_
QZIU	enfants dans votre pays ?			
	Savez-vous si ces textes légaux sont appli-			
	qués ?			_
0044				
Q211				_
Q211	Quelles difficultés rencontrez-vous dans			_ _
Q211	Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exécution de ces activités ?			_ _ _
Q211				_ _ _
·		RUCTURES		
·	l'exécution de ces activités ?		Associations ? Lesquelles	 ?:
·	l'exécution de ces activités ?		ssociations ? Lesquelles	 '':
·	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI		Associations ? Lesquelles :	 '':
3. COLLA	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en	Des ONG / A):
·	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	 ') :
3. COLLA	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	 '':
3. COLLA	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	 ::
3. COLLA	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
3. COLLA	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
3. COLLA Q301	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contri-	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
3. COLLA	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
3. COLLA Q301	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contri-	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
3. COLLA Q301	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations?	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
Q301 Q302	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations? De quels réseaux associatifs votre organisa-	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
3. COLLA Q301	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations? De quels réseaux associatifs votre organisation est-elle membre par rapport à la pro-	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
Q301 Q302	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations? De quels réseaux associatifs votre organisa-	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
Q301 Q302	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations? De quels réseaux associatifs votre organisation est-elle membre par rapport à la pro-	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
Q301 Q302 Q303	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations? De quels réseaux associatifs votre organisation est-elle membre par rapport à la protection des enfants? Quelles sont vos recommandations pour mieux protéger et assister les enfants en	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
Q301 Q302 Q303	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations? De quels réseaux associatifs votre organisation est-elle membre par rapport à la protection des enfants? Quelles sont vos recommandations pour mieux protéger et assister les enfants en situation de prostitution concernant la	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	
Q301 Q302 Q303	l'exécution de ces activités ? BORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STI Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations? De quels réseaux associatifs votre organisation est-elle membre par rapport à la protection des enfants? Quelles sont vos recommandations pour mieux protéger et assister les enfants en	Des ONG / A Des services et agences de l'Etat? Lesq	uels ? :	

Guide d'entretien avec les représentants de services de sante

•	Questions	Réponses		Codes
IDENTIF	ICATION Du REPRESENTANT ET DE LA STRUCT	URE DE SANTE		
Q101	Sexe	Masculin Féminin		1 2
Q102	Votre structure de santé est-elle publique, privée ou associative?	Publique Privée Associative	/_/	
Q103	Pour quelle unité de votre structure travail- lez-vous?			
Q104	Quel est l'effectif du personnel de votre structure ?	//_/		
Q105	Y-a-t-il un service psychosocial et de counseling dans votre structure ?	Oui Non		/_/
II. ACTI	VITES et INTERVENTIONS de la STRUCTURE EN	MATIERE DE PROSTITUTION des MINEURS		
Q201	Depuis combien d'années votre structure de santé est-elle active sur le terrain en matière de santé et de bien-être des en- fants ?	/// ans		
Q202	Accueillez-vous dans votre structure des mineurs en situation de prostitution	Oui Non		//
Q203	Si oui en général pour quelles raisons vien- nent-ils vous voir ?	pour avoir des informations des préservatifs des soins de base des méthodes contraceptives pour soigner des blessures (victimes d'agress	ion)	//
Q204	Est-ce que vos services sont payants ? Si oui lesquels ?			
Q205	Est-ce que les mineurs en situation de pros- titution doivent payer pour vos services ? Si oui combien ?			
Q206	Avez-vous des spécialistes de MST, de SIDA et des violences basées sur le genre (prise en charge des cas de viol notamment)	1. Oui 2. Non		/_/
Q207	Si oui, combien sont-ils dans votre struc- ture de santé à se concentrer principale- ment sur la prise en charge médicale des cas de violence sur des enfants en situation de prostitution?	/JJ		
Q208	Environ, quel est le nombre total de cas de violence physiques (coups et blessures) et d'agressions sexuelles sur des enfants en situation de prostitution pris en charge par votre structure au cours des 5 dernières années ?			
	Avez-vous reçu de formations spécifiques sur les violences?	1. Oui 2. Non		/_/

	Si oui, prenez-vous en charge dans ces cas de violence des enfants en situation de prostitution ?				/_/
Q209	Quel genre de difficultés rencontrez-vous dans vos services à l' endroit des enfants en situation de prostitution victimes de vio- lences physiques ?				
III. COL	LABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES S	_			
Q301	Si votre structure travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants en situation de prostitution, quelles sont celles avec les- quelles vous avez déjà travaillé ?	Des s	services et agenc		Lesquelles ?
Q302	Est-ce que votre structure travaille avec d'autres structures/ départements/unités sur des cas de mineurs en situation de prostitution?	2)		souvent parfois rarement jamais	//
Q303	Spécifiquement en quoi consiste cette collaboration?				
Q304	Auriez-vous des propositions à faire dans le cadre de votre travail pour améliorer la protection des enfants en situation de prostitution?				
Q305	Quelles sont vos recommandations concer- nant notamment d'autres acteurs, pour prévenir ces situations et protéger et assis- ter ces enfants ?				

Guide d'entretien avec les représentants d'ONG et associations

N -	Questions	Reponses		Codes
IDENTIF	ICATION DE LA STRUCTURE			
Q101	Sexe	Masculin 1 2		
Q102	Quelle est votre position dans votre organisation?			
Q103	Sous quel nom votre organisation estelle connue ?			
Q104	Quelles sont les principaux domaines d'intervention de votre organisation?			
Q105	Quel est le champ géographique de couverture des interventions de votre organisation en matière de protection des mineurs ?	1) Niveau international 2) Niveau national 3) Niveau départemental 4) Niveau communal 5) Niveau local	//	
2. ACT	IVITES DE LA STRUCTURE			
Q201	Sur quels types de problématique liée à la protection de l'enfance votre organisation travaille-t-elle ?	Violences familiales et abus Enfants en situation de rue Travail des enfants Prostitution des enfants/traite des enfant des fins d'exploitation sexuelle Autre (préciser)	//	
Q202	Depuis combien d'années votre organi- sation est-elle active sur le terrain en matière de protection des enfants ?	// ans		
Q203	Quel est le profil d'enfants avec qui vous travaillez ?	a) Enfants en situation de rue b) Enfants en situation de prostitution c)Orphelin(e)s d) Enfants qui travaillent f) Autre (préciser)	1 1 1	on 2 2 2 2 2 2
Q204	Au cours des cinq dernières années, quels types de projets d'assistance ou de protection votre structure a –t-elle réalisé ?	1). 2). 3).		
Q205	Quels types de projets d'assistance ou de protection de l'enfance sont en cours de réalisation par votre struc- ture?	1). 2). 3).		
Q206	Quels sont les types d'exploitation sexuelle des enfants pour lesquels votre	1) La prostitution	Oui 1	Non 2

	organisation a fait des interventions?	3) Mariage forcé 1	2 2 2
Q207	Quelles sont les activités de votre organisation dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution?	a) Ecoute b) Hébergement c) Sensibilisation d) Assistance médicale e) Assistance légale f) Education/scolarisation g) Apprentissage/formation professionnelle h) Accompagnement familial i) Plaidoyer,	on 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Q208	Qu'est ce qui a été spécifiquement fait par votre organisation par rapport aux cas d'exploitation sexuelle des enfants reçus?		
Q209	Quelles sont les principales réussites ou contributions de votre organisation par rapport à la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale?		
Q210	Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exécution de ces activités ?		
3. COL	LABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTF	RES STRUCTURES	
		Des ONG / Associations ?	Lesquelles ?:
Q301	Si votre organisation travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	Des services et agences de l'Etat? Lesquels ? : Structures religieuses? Lesquelles ? : Structures traditionnelles ?	Lesquelles ? :
Q301 Q302	boration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants d'ESEC, quelles sont celles avec	Des services et agences de l'Etat? Lesquels ? : Structures religieuses? Lesquelles ? :	Lesquelles ?: Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2
	boration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ? Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre organisation	Des services et agences de l'Etat? Lesquels ? : Structures religieuses? Lesquelles ? : Structures traditionnelles ? Référence d'enfants victimes vers une structure partenaire Accueil d'enfants victimes référés par des structures partenaires Contributions financières à un projet mutuel Appui technique à un projet mutuel	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2

Guide d'entretien avec les représentants des forces de sécurité

•	Questions	Réponses	Codes	
IDENTII	FICATION DU REPRESENTANT ET DU DEPA	ARTEMENT		
Q101	Sexe	Masculin Féminin		1 2
Q102	Quelle est votre position au sein de la police/gendarmerie ?			
Q103	Depuis combien de temps êtes-vous dans les services de police/gendarmerie?	/// ans		
Q104	Pour quelle unité travaillez-vous?			
II. ACT	IVITES et INTERVENTIONS de la STRUCTUI	RE EN MATIERE DE PROSTITUTION des MINEU	RS	
Q201	Depuis combien d'années votre dépar- tement est-il actif sur le terrain en matière de protection des enfants ?	//_ ans		
Q202	Votre structure dispose-t-elle d'un service spécifique dédié aux femmes et aux enfants ?	1. Oui 2. Non	/_/	
Q203	Quels sont les types de violences /exploitations sexuelles contre les en- fants pour lesquels votre département a fait des interventions?	a) La prostitution b) La maltraitance/l'abus sexuel c) Mariage forcé e) Autre (préciser)	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q204	Avez-vous des agents spécialisés dans le département en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC ?	1. Oui 2. Non	// Si non alle	r à Q206
Q205	Si oui, combien sont-ils dans votre département à se concentrer principa- lement sur les crimes liés à ESEC ?	//_/		
Q206	Est-ce que des membres de votre per- sonnel ont reçu de formations spéci- fiques sur l'audition des mineurs vic- times d'ESEC dans les cinq dernières années? Si oui, de quelles structures étaient les formateurs ?			
Q207	Avez-vous déjà reçu des plaintes de mineurs en situation de prostitution ? Si oui pour quelles raisons ?			
Q208	En général que faites-vous lorsque vous êtes confronté à un mineur en situation de prostitution ?			
Q209	Est-ce qu'il vous arrive d'arrêter et/ou d'emprisonner des mineurs qui se prostituent ?	1. Oui 2. Non	//	

Q210	Est-ce qu'ils risquent une condamnation selon les textes de loi ? si oui pour quelle raison ? quelle peine encoure-t-il		
Q211	Avez-vous déjà rencontré des garçons en situation de prostitution ? Si oui où travaillent-ils ? (zone)		
Q212	Environ, quel est le nombre total de cas d'ESEC traités par votre département au cours des cinq dernières années?	<i>IJ</i>	
Q213	Environ, combien de cas d'ESEC ont abouti à des arrestations de mineurs en situation de prostitution?		
Q214	Environ, combien de cas d'ESEC ont abouti à des arrestations d'intermédiaires?		
Q215	Quel genre de difficultés rencontrez- vous dans la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle?		
3. COLI	LABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTF	RES STRUCTURES	
Q301	Si votre département travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	Des ONG / Associations ? Lescondres de l'Etat? Lesquels ? : Structures religieuses? Lesquelles ? : Structures traditionnelles ?	Lesquelles ?:
Q302	Spécifiquement en quoi consiste cette collaboration?		
Q303	Les agents de force de l'ordre travail- lent-ils avec des services sociaux sur les cas d'enfants en situation de prostitu- tion?	1) souvent 2) parfois 3) rarement 5) jamais	//
Q304	Est-ce que votre département travaille avec d'autres départements / unités sur les cas d'enfants en situation de prostitution?	1) souvent 2) parfois 3) rarement 4) jamais	//
Q305 Q306	Auriez-vous des propositions à faire dans le cadre de votre travail pour améliorer la protection de ces enfants ? Auriez-vous des recommandations à faire, concernant notamment d'autres		
	acteurs, pour prévenir ces situations et protéger et assister ces enfants ?		

Guide d'entretien avec des intermédiaires dans la prostitution

ACTIVITÉS ET RELATIONS DE L'INTERMEDIAIRE AVEC LES MINEURS

Pour un intermédiaire de traite d'enfants pour ESEC

1. De quelles régions du pays ou de la sous-région sont les filles que vous amenez en ville ?
2. Comment s'effectue le voyage ? (moyen de transport, durée du voyage,)
3. Combien de filles en moyenne avez-vous transporté dans cette ville dans les 12 derniers mois ?
4. Est-ce que vous connaissez leurs parents? Si oui, est-ce que leurs parents vous donnent de l'argent ou est-ce vous qui donnez de l'argent aux parents?
5. Gardez-vous des liens avec les filles une fois qu'elles sont arrivées sur place ? Si oui, savez-vous où elles sont logées
Pour un gérant de lieu de loisir ou restauration, ou un souteneur 6. Pouvez-vous décrire comment vous arrivez à avoir les filles en situation de prostitution dans votre établissement ou sous votre autorité?
7. D'où proviennent-elles (Pays, commune) ?
8. Environ combien percevez-vous par passe chez une mineure en situation de prostitution dans votre établissement par jour?
9. Combien de personnes à part vous-même reçoivent une partie de l'argent que les filles trouvent pour les passes?
10. Combien de filles (au total mineurs et adultes) sont en situation de prostitution dans votre établissement ?
11. Parmi elles, combien sont mineures ?
12. Elles ont entre quel âge et quel âge ?
13. Fournissez-vous des préservatifs aux filles ?

14. Est-ce que vous avez des demandes spécifiques des clients qui veulent des filles avec un âge précis ? (voir notamment demande de pédophiles donc avec des filles de moins de 12 ans)

15. En général combien de temps restent-elles dans votre établissement ? Savez-vous ce qu'elles font après ?
16. Est-ce que vous êtes parfois contrôlé par la police ?
17. Que risquez-vous si la police trouve des filles mineures en situation de prostitution ?
18. Avez-vous des demandes pour des garçons en situation de prostitution ? Si oui, est-ce que des garçons se prostituent dans votre établissement ? Si non, savez-vous où on peut les trouver ?
RELATIONS DE L'INTERMEDIAIRE AVEC LES MINEURS ET SECURITE
19. Quel type de relation existe entre les enfants en situation de prostitution et vous-même ? Protégée—tuteur/souteneur/protecteur Serveuse-employeur Locataire-propriétaire Femme-mari Amie-petit ami Autre
20. Les mineures travaillant avec vous sont-elles suivies médicalement dans un centre de santé? Si oui, à quelle fréquence sont- elles suivies médicalement dans un centre de santé?
21. Comment assurez-vous la protection des mineurs qui ont affaire à des clients violents ?
22. Pouvez-vous nous indiquer d'autres intermédiaires que nous pouvons rencontrer pour discuter ?
COMMENTAIRES DE L'ENQUETE(E)
OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR

Annexe 3 : catégorie et liste de structures interviewées

CATEGORIES	DESIGNATIONS		
Structures et institutions étatiques (6)	Ministère de la JusticeDirection de la Protection de L'enfance et de la Jeunesse Centre de Promotion Sociale de Malanville Mairie de Malanvilleservice des affaires générales Centre de Promotion Sociale de Djougou Mairie/DjougouDirecteur des affaires sociales sportives et culturelles CEG 1 Djougou		
Structures de santé/santé sexuelle (5)	Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) Organisation pour le Service et la Vie (OSV Jordan) [Malanville] Hôpital de Zone de Malanville ABMS/PSI (Djougou) Centre de Santé Communale (CSC) de Djougou		
ONG et Associations (11)	RESPESD/ Messagers de la Paix (Cotonou) ONG ESGB la Passerelle (Porto-Novo) Centre Foyer Bakhita (Abomey-Calavi) ESAM (Cotonou) CIPCRE (Djougou) ONG PIED (Djougou) CNAB (Malanville) ODEVIC (Malanville) GRADH ONG (Malanville) Centre Sœurs Salésiennes (ONG internationale) [Cotonou] CARE Bénin/Togo (ONG internationale) [Djougou]		
Structures de forces de défense et sécurité publique (5)	Gendarmerie de Malanville Commissariat de Djougou Compagnie de la Gendarmerie de la Donga Commissariat de Police de Malanville OCPM (Cotonou)		

Annexe 4: acteurs clés mobilises pour l'atelier de cadrage au bénin

NO	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Lieu de service
	Yacoubou Boni	Assistant de Programme	CARE Bénin/TOGO	Djougou
	Adande Karina	Chef CPS	CPS	Djougou
	ISSIFOU Alassane	Directeur ODEVIC	ODEVIC-ONG	Malanville
	ABDOULAYE Abidou	Coordinateur Local	GRADH	Malanville
	MOUSSA I. Assanti	Chef Service Social	Mairie	Djougou
	DJIDONOU Magloire	Coordinateur Local	OSV Jordan	Malanville
	KINGNIFO A. Salomon	Gérant	Auberge Bon coin	Djougou
	DANGOU J.Michel	Président	Coordination APED	Djougou
	MEHOU Eric	Directeur GRADH	GRADH	Cotonou
	BAKPILAN ZATO Jean	Assistant technique	CIPCRE-Bénin	Djougou
	OCHOUN H. Abel	Géographe	Personnel d'appui	Djougou
	MOUSSE Rafiatou	Présidente	AFAVIP	Djougou
	KASSOUM M. Hadijath	Responsable	Communauté des	Djougou
			femmes musulmanes	
	TASSOU A. Mouwratou	Représentante	Communauté des	Djougou
			femmes musulmanes	
	GAZERE DOTIA Salama-	Responsable	Comité de surveil-	Djougou
	tou		lance	
	ADAMOU Zibrila	Chef programmes	RADIO Solidarité	Djougou
	YESSOUFON DJIBRIM	SGA/RETRAME	RETRAME	
	IDRISSOU Moutarou	Correspondant Donga	Agence Bénin Presse	Djougou
	ADJE Antonio	Inspecteur de Police- Représentant OCPM	Commissariat	Djougou
	ISSAKA Bachir Danon	Secrétaire	Comite Islamique	Djougou
	ADAMOU BIAOU Sabira	Chef service affaires sociales	Mairie	Djougou
	ABDOULAYE Z. Abdou- laye	Etudiant Arabe	Comite Islamique	Djougou
	SOUMANOU A.Khemal	Surveillant General Adjt	CEG1	Djougou
	TCHINHOUN G. M. Aziz	Surveillant General Adjt	Cec2 DJOUGOU	-
	ATTEMBA Roger	Statisticien Démographe	Consultant assistant	Cotonou
	SANKAMBO Asouman	Directeur Affaires so- ciales	Mairie	Djougou
	AMADOU A. Moussa	Directeur	PIED-ONG	
	KPETONI Malick	Représentant	Chefferie tradition- nelle	Djougou
	ALAYE M. Bienvenu	Chef service affaires financières	PIED-ONG	Djougou

Annexe 5 : équipes de terrain et d'appui technique

EQUIPES D'AGENTS ENQUETEURS			
Mala	nville		
1	ABDOULAYE Abibou Juriste (Chef	Chef d'équipe	
2	d'équipe) TOFFOHOSSOU Paul—Animateur social	Agent enquêteur	
3	SIANON Issiakou, Juriste, animateur social	Agent enquêteur	
4	CHABI Edwige, Formatrice	Agent enquêteur	
5	ISSA Abdel Azize	Agent enquêteur	
Djou	gou		
1	OCHOUN Abel	Chef d'équipe	
2	SANOUSSI Saidou	Agent enquêteur	
3	AMADOU Malick	Agent enquêteur	
4	SIDI Julienne	Agent enquêteur	
5	SOUMANOU Djarralsmael	Agent enquêteur	
EQUIPE DE DEPOUILLEMENT ET DE SAISIE			
1	GOMPASSOUNON Malik	Dépouillement et saisie	
2	AKELE Richard	Dépouillement et saisie	
3	MOROU Achimi	Dépouillement, saisie et analyse	
4	KANMADOZO Renée	saisie	
EQUI	PE D'APPUI TECHNIQUE		
1	IMOROU Zakari	Supervision et traitement des données	
2	ATTEMBA Roger	Formation et supervision	
2	ATODUNOU Candida	de collecte de données	
3	ATODJINOU Candide	Formation et supervision de collecte de données	
4	KIKI Gilles	Traitement et analyse des	
		données	
5	HOUNDONOUGBO Oscar	Cartographie	

Bureau de Coordination régionale – Afrique de l'ouest 01 BP 2159 Ouagadougou 01 (Burkina Faso) Téléphone : +226 50 36 19 12